

Projet

Plan de gestion des matières résiduelles

**Modifié à la suite de
l'analyse de non-conformité du 14 septembre 2016**



Décembre 2016

AVANT-PROPOS : CONTEXTE ET ÉNONCÉ DE VISION

En 2005, la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté la toute première version de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), qui visait à doter la MRC des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (1998-2008). En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), toutes les municipalités régionales du Québec doivent procéder à la révision de leur PGMR, lequel doit maintenant répondre aux objectifs fixés dans le *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (art.53.9).

Un PGMR est un outil de planification régionale¹ :

- ✓ **intégré**, car il nécessite une concertation et une coordination entre les différents intervenants en gestion des matières résiduelles (GMR), les municipalités et les usagers du territoire;
- ✓ **concerté**, avec un processus de consultation publique transparent et une tribune pour assurer la participation des usagers;
- ✓ **dynamique**, puisqu'il est révisé périodiquement et doit évoluer au fil des avancées technologiques, des modifications légales, des nouvelles orientations gouvernementales et des besoins régionaux.

Le présent PGMR répond aux exigences prévues dans la LQE, tout en tenant compte du contexte régional. Il présente, entre autres, les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre, et parfois surpasser, les objectifs du *Plan d'action 2011-2015* :

- ✓ ramener à **700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées**, soit une réduction de 110 kg par habitant comparativement à 2008;
- ✓ **recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels**;
- ✓ **recycler 60 % de la matière organique** putrescible résiduelle;
- ✓ **recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte**;
- ✓ **trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition** du segment du bâtiment.

Rappelons que la *Politique québécoise* vise également un grand objectif :

- ✓ **éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.**

Inspirée par cet objectif, la MRC de La Haute-Côte-Nord a élaboré un énoncé de vision qui la guidera dans ses choix de gestion des matières résiduelles, non seulement dans le présent PGMR, mais également dans ses prochaines versions révisées.

¹ Tiré des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* du MDDELCC.

Énoncé de vision stratégique de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Positionner La Haute-Côte-Nord en tant que chef de file en GMR au Québec, dans une perspective de développement économique, en transformant des déchets en ressources et en emplois locaux, en visant l'objectif ZÉRO DÉCHET d'ici 2029.

Par cet énoncé de vision, la MRC désire faire un rappel constant à mettre tout en œuvre pour n'éliminer que le résidu ultime et à remettre constamment en question la définition même de « résidu ultime ».

Ainsi, les mesures qui sont présentées dans ce PGMR représentent toutes un pas, parfois timide, parfois grand, vers une région zéro déchet.

Table des matières

Chapitre 1 – Présentation et description du territoire d'application

1.	PRÉSENTATION ET DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION	1-1
1.1	GÉOGRAPHIE	1-1
1.1.1	Note concernant le schéma d'aménagement de la MRC.....	1-1
1.1.2	Description et étendue du territoire	1-1
1.1.3	Éléments géographiques significatifs	1-3
1.2	DÉMOGRAPHIE	1-3
1.2.1	Répartition de la population	1-3
1.2.2	Projections démographiques	1-4
1.3	CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES ET STRUCTURE ÉCONOMIQUE.....	1-6
1.3.1	Caractéristiques socioéconomiques significatives	1-6
1.3.1.1	Nombre d'unités d'occupation – secteur résidentiel	1-6
1.3.1.2	Catégories d'habitations – secteur résidentiel.....	1-6
1.3.1.3	Revenus	1-9
1.3.1.4	Emploi.....	1-9
1.3.2	Structure économique.....	1-10
1.3.2.1	Les secteurs d'activité.....	1-10
1.3.2.2	L'exploitation forestière	1-11
1.3.2.3	Industrie touristique.....	1-12
1.3.2.3.1	Les pourvoiries, zecs et parcs nationaux et fédéraux	1-12

Liste des tableaux

Tableau 1.1 :	Données territoriales et démographiques des municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord en 2015	1-4
Tableau 1.2 :	Démographie de la MRC – Variation de la population entre 1981 et 2014	1-5
Tableau 1.3 :	Projections démographiques pour la MRC de La Haute-Côte-Nord.....	1-5
Tableau 1.4 :	Unités d'occupation d'habitation en 2014 (selon le rôle d'évaluation)	1-6
Tableau 1.5 :	Catégories d'habitations en 2014 – secteur résidentiel (selon le rôle d'évaluation)	1-8
Tableau 1.6 :	Taux d'activité, d'emploi et de chômage par municipalité, comparaison entre 2006 et 2011	1-9
Tableau 1.7 :	Emplois en 2011, selon les secteurs de l'industrie en Haute-Côte-Nord	1-10
Tableau 1.8 :	Industries, commerces et institutions (ICI) en Haute-Côte-Nord	1-11
Tableau 1.9 :	Zecs	1-12
Tableau 1.10 :	Pourvoiries avec droits exclusifs	1-13
Tableau 1.11 :	Pourvoiries sans droits exclusifs	1-13
Tableau 1.12 :	Parcs et territoires	1-14

Table des illustrations

Figure 1.1 :	Territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord	1-2
Figure 1.2 :	Variation de la population entre 1981 et 2014	1-5

1. PRÉSENTATION ET DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1 Géographie

1.1.1 Note concernant le schéma d'aménagement de la MRC

Les renseignements de la présente section sont tirés du second projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC, lequel fait actuellement l'objet d'une révision et devrait être adopté vers la fin de l'année 2016. Il est à noter que les éléments pertinents de la présente version révisée du PGMR seront donc intégrés à la version finale du schéma d'aménagement et de développement.

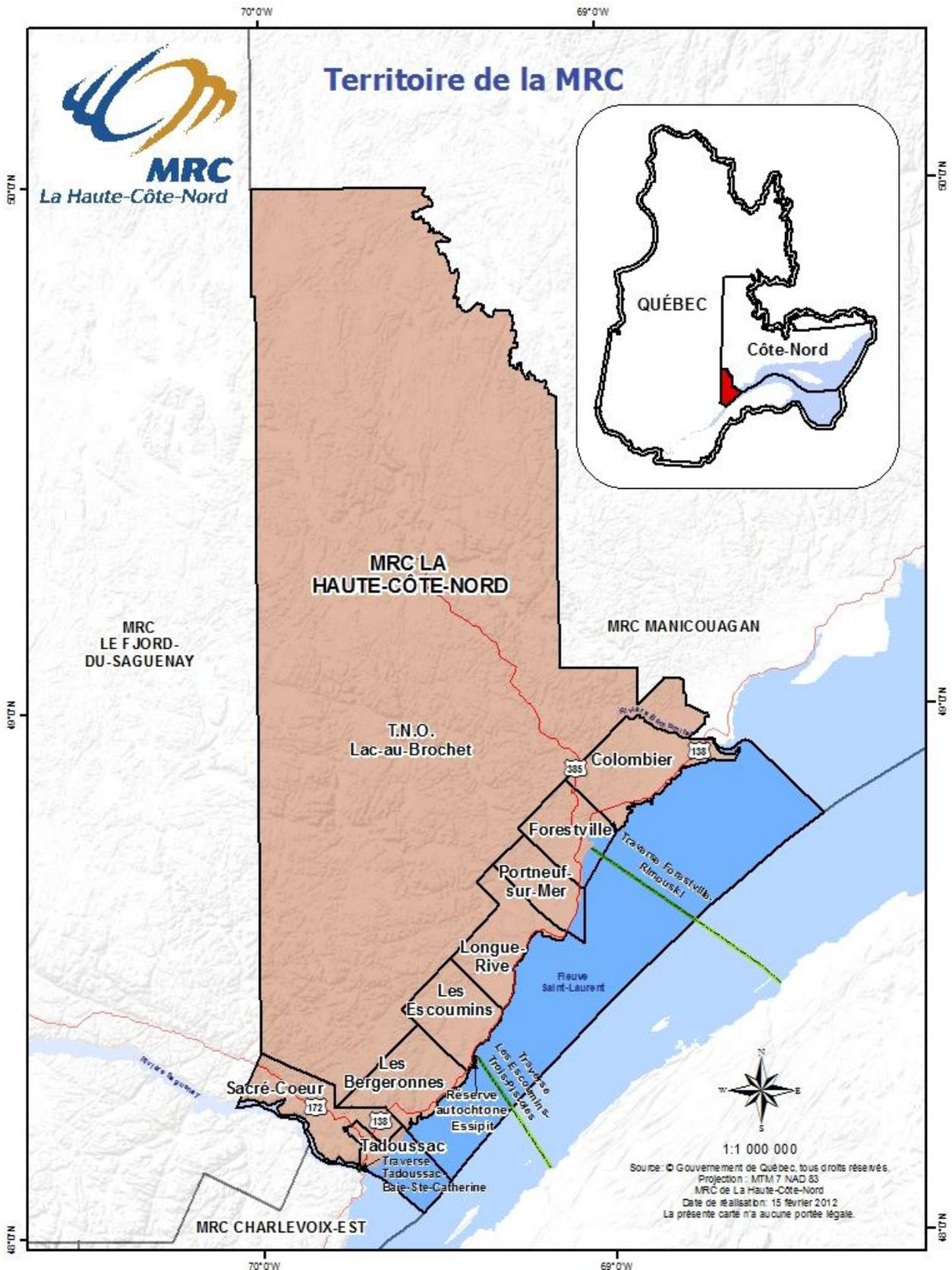
1.1.2 Description et étendue du territoire

La MRC de La Haute-Côte-Nord est composée des municipalités de Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer, Forestville et Colombier. Le territoire de La Haute-Côte-Nord comprend également la communauté innue d'Essipit, localisée à l'intérieur même du périmètre d'urbanisation de la municipalité des Escoumins, ainsi que le territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet.

Située à l'extrémité sud-ouest de la Côte-Nord, la MRC constitue la porte d'entrée de la grande région de la Côte-Nord, qui couvre près du quart de la superficie de la province de Québec. Le territoire de la MRC s'étale sur la rive nord du Saint-Laurent, de l'embouchure de la rivière Saguenay à celle de la rivière Betsiamites, et vers le nord jusqu'au 50^e parallèle. La MRC est adjacente à la MRC de Manicouagan à l'est et au nord, à celle de Charlevoix-Est au sud, ainsi qu'à celle du Fjord-du-Saguenay vers l'ouest (voir figure 1.1). Le nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord vient de sa position relativement en amont sur le fleuve (tout comme la MRC de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent en aval). La MRC couvre une superficie de 11 261,28 km² et s'étend sur environ 160 km de littoral, ce qui correspond à 4,8 % de la superficie totale de la Côte-Nord, pour une proportion de 11,8 % de la population.

Par ailleurs, La Haute-Côte-Nord est reconnue pour ses villages qui se sont développés le long du fleuve, à l'embouchure des rivières. La majorité de ceux-ci sont positionnés de façon linéaire le long de la route 138 et de la route 172 (pour la municipalité de Sacré-Cœur). En effet, c'est essentiellement grâce à la route 138 que les habitants de la MRC peuvent se déplacer sur le territoire, continuer plus à l'est sur la Côte-Nord, ou rejoindre la région de Charlevoix et le reste du Québec en empruntant le traversier sur la rivière Saguenay. De même, c'est par la route 172 qu'il est possible d'atteindre la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De plus, les traversiers œuvrant sur le fleuve Saint-Laurent facilitent l'accès au Bas-Saint-Laurent et à la Gaspésie. Ces traversiers sont cependant inactifs au plus fort de l'hiver.

Figure 1.1 : Territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord



1.1.3 Éléments géographiques significatifs

À l'échelle des paysages, la forêt couvre environ 90 % du territoire de la MRC ($\pm 11\,000\text{ km}^2$). La forêt publique s'étend sur tout le nord du corridor municipalisé longeant le fleuve ainsi que sur la majeure partie du territoire non organisé (TNO Lac-au-Brochet), correspondant à l'arrière-pays. Les propriétés privées, les aires agricoles, les agglomérations urbaines et la communauté innue d'Essipit se partagent le reste du territoire. Quant à la forêt privée, on la retrouve le long du fleuve Saint-Laurent, dans une bande de quelques kilomètres de profondeur à l'intérieur des terres. Elle est dispersée inégalement sur l'ensemble des municipalités et occupe environ 7 % du territoire (872 km^2) de la MRC. D'ailleurs, la prédominance du couvert forestier influence grandement le mode de vie des habitants de La Haute-Côte-Nord. En effet, la zone forestière, riche en lacs et rivières, permet et agrmente la réalisation d'activités récréotouristiques en période estivale et attire annuellement son lot de villégiateurs et d'adeptes des grands espaces. D'un autre côté, pour les adeptes de la nature et des mammifères marins, le fleuve et la rivière Saguenay génèrent une dynamique touristique impressionnante en période estivale.

1.2 Démographie

La Haute-Côte-Nord présente un caractère rural, puisque sept des huit municipalités la composant sont de petite taille (moins de 2 200 habitants) et que son économie est largement basée sur l'exploitation des ressources naturelles. Seule Forestville entre dans la catégorie des villes malgré sa population inférieure à 4 000 habitants (voir tableau 1.1). Les informations portant sur la population sont tirées des données des derniers recensements effectués par Statistique Canada.

1.2.1 Répartition de la population

La MRC de La Haute-Côte-Nord peut être perçue en deux (2) secteurs, soit les secteurs est et ouest, qui sont départagés par la rivière des Petits-Escoumins, à la frontière des municipalités des Escoumins et de Longue-Rive. Il s'agit, en quelque sorte, du centre géographique de la partie municipalisée de la MRC. Basé sur cette démarcation, 49,5 % de la population de la MRC se trouve dans le secteur ouest (de Sacré-Cœur aux Escoumins), comparativement à 50,5 % dans le secteur est (de Longue-Rive à Colombier). Les municipalités étant toutes éloignées les unes des autres, aucune ne forme d'agglomération urbaine importante.

La communauté innue d'Essipit couvre une superficie de $1,10\text{ km}^2$ et compte une population de 268 résidents. Quant au territoire non organisé (TNO), il constitue plus de 80 % de la superficie de la MRC, s'étendant de la limite nord des municipalités jusqu'au 50^e parallèle (TNO Lac-au-Brochet).

Par conséquent, la densité de la population est faible, soit de l'ordre d'environ 1 personne/ km^2 . En tenant compte uniquement de la portion municipalisée ($1\,933,01\text{ km}^2$), la densité s'élève à $5,82\text{ personnes}/\text{km}^2$, ce qui demeure relativement faible. Sur l'ensemble des municipalités locales, c'est au sein de la communauté innue d'Essipit qu'est observée la plus forte densité de population, soit $243,64\text{ personnes au km}^2$. Mais on peut affirmer qu'il s'agit d'un cas d'exception en raison de la petitesse atypique de son territoire. Parmi les autres municipalités, la densité la plus forte de population s'observe à Forestville et Tadoussac (respectivement $16,56$ et $15,63\text{ personne au km}^2$). Outre le territoire non organisé, où personne n'habite en permanence, la plus faible densité de population est observée à Colombier ($1,93\text{ personne}/\text{km}^2$).

Tableau 1.1 : Données territoriales et démographiques des municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord en 2015

Municipalité	Superficie (km ²)	Population	% de la population totale	Densité (pers./km ²)	Statut
Sacré-Cœur	301,05	1836	16,3	6,10	Municipalité
Tadoussac	51,32	802	7,1	15,63	Municipalité
Les Bergeronnes	268,25	688	6,1	2,56	Municipalité
Les Escoumins	267,75	1978	17,6	7,39	Municipalité
Essipit	1,1	268	2,4	243,64	Réserve
Longue-Rive	310,92	1049	9,3	3,37	Municipalité
Portneuf-sur-Mer	179,14	726	6,5	4,05	Municipalité
Forestville	193,41	3203	28,5	16,56	Ville
Colombier	360,07	696	6,2	1,93	Municipalité
TNO Lac-au-Brochet	9 328,27	-	-	-	TNO
Total MRC :	11 261,28	11 246	100	1,00	MRC

Sources : Gazette officielle du Québec, 23 décembre 2014, partie 2, n° 52

Statistique Canada. *Profil du recensement de 2011 (pour Essipit)*, [En ligne],[www12.statcan.ca/census-recensement/index-fra.cfm]

Répertoire des municipalités Du Québec, Gouvernement du Québec [En ligne],2010, [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>]

1.2.2 Projections démographiques

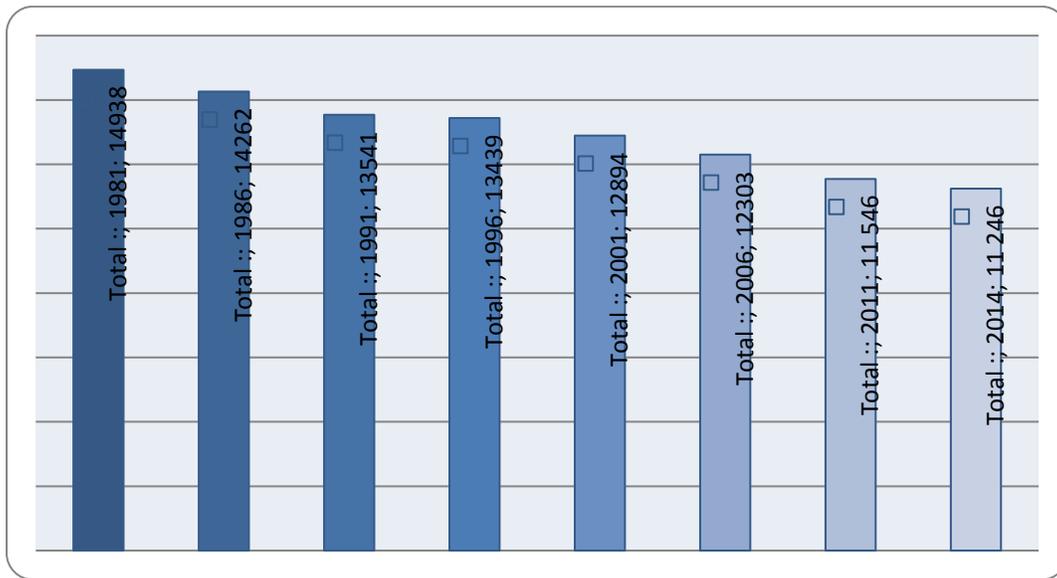
Les projections démographiques réalisées par l'Institut de la statistique du Québec (IST) sont présentées afin de constater l'évolution de la population au cours des dernières années et d'établir les prévisions pour les années futures.

D'après les renseignements provenant des recensements, la population de la MRC tend à diminuer depuis une trentaine d'années. C'est la période la plus récente, soit 2006-2011, qui a connu la plus forte diminution avec un taux de -6,2 %. Pourtant, entre 1991 et 1996, la population est presque demeurée stable (-0,8 %) avant de plonger à nouveau. Ainsi, sur une période d'un peu plus de 30 ans (1981 à 2014), la population de la MRC a diminué de 24,7 %, soit près d'un habitant sur quatre (voir tableau 1.2).

Si on regarde les fluctuations sur l'ensemble de la période 1981-2014, il n'y a que la communauté innue d'Essipit qui a un bilan positif de 82,3 % d'augmentation de sa population (données disponibles de 1986 à 2011). Par contre, le contexte entourant cette augmentation est particulier si on prend en compte les regroupements familiaux qui ont eu lieu durant cette période et la démographie très spécifique aux communautés autochtones. Les municipalités qui s'en tirent le mieux sont Tadoussac (-10,9 %) et Sacré-Cœur (-16 %), tandis que celles qui s'en tirent le moins bien sont les municipalités de Portneuf-sur-Mer (-42,2 %) et Colombier (-42,6 %).

Ces variations entre les municipalités peuvent être attribuables à diverses raisons. Citons, entre autres, le dynamisme économique des communautés, la présence ou l'absence d'employeurs importants ou le départ de grandes entreprises (Consolidated, Daishowa), ou encore l'éloignement d'un centre de services. Ainsi, la croissance ou décroissance d'une municipalité est un phénomène complexe que l'on doit analyser individuellement et sous plusieurs angles.

Figure 1.2 : Variation de la population entre 1981 et 2014



Sources : Statistique Canada. *Profil des communautés*
Gazette officielle du Québec, 23 décembre 2014, partie 2, n° 52

Tableau 1.2 : Démographie de la MRC – Variation de la population entre 1981 et 2014

Municipalité	Variation (%)							
	1981-1986	1986-1991	1991-1996	1996-2001	2001-2006	2006-2011	2011-2014	1981-2014
Sacré-Cœur	-3	-6,1	4,5	-1,3	-1,4	-7,1	-2,4	-16,0
Tadoussac	-6,9	-0,7	9,7	-4,7	-2,3	-4,4	-1,4	-10,9
Les Bergeronnes	-6,5	-12,7	-1,5	-14,5	-5,8	-5,8	-0,7	-31,9
Les Escoumins	-2,3	-5,5	-3,4	-1,4	-1,6	-3,5	-1,1	-17,4
Essipit	--	61,9	5,9	2,4	-4,3	8,5	0,0	82,3
Longue-Rive	-1,1	-11,7	-5,4	-4,1	-6,9	-11,6	-5,8	-38,5
Portneuf-sur-Mer	-11,2	-7,4	-4,1	-6,9	-9,4	-8,9	-4,6	-42,2
Forestville	-7,4	-0,2	-1,3	-3,7	-5,5	-7,7	-2,0	-25,0
Colombier	-8,2	-12,6	-2,7	-6	-8,2	-8,6	-6,8	-42,6
Total :	-4,5	-5,1	-0,8	-4,1	-4,6	-6,2	-2,6	-24,7

* Pour la communauté innue d'Essipit, l'étendue calculée est de 1986-2011.

Source : Statistique Canada. Profil des communautés.

Les projections démographiques établies par l'Institut de la statistique du Québec en 2007 prévoient que la variation négative de la population se poursuivra et même, s'amplifiera d'ici 2026.

Tableau 1.3 : Projections démographiques pour la MRC de La Haute-Côte-Nord

Année	2011	2016	2021	2026	2031	2036	2011-2036
Population	11 607	11 117	10 758	10 449	10 147	9 866	-1 741
Variation (%)	-	-4,2	-3,2	-2,9	-2,9	-2,8	-15,0

Source : Institut de la statistique du Québec. 2014. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*.

Note : Les chiffres pour la variation correspondent à la variation de population de l'année en cours par rapport à la population de l'année précédente dans le tableau.

Ainsi, les perspectives démographiques de la MRC, réalisées par l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une variation négative de 15 % entre 2001 et 2036, ce qui laisse donc entrevoir une perte importante de population. Fait inquiétant, le recensement de 2011 (11 546) a démontré un recul de la population supérieur aux prévisions de ce tableau (11 607). Selon ces mêmes prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la MRC de La Haute-Côte-Nord connaîtrait la plus forte diminution de sa population parmi toutes les autres MRC du Québec.

1.3 Caractéristiques socioéconomiques et structure économique

1.3.1 Caractéristiques socioéconomiques significatives

1.3.1.1 Nombre d'unités d'occupation – secteur résidentiel

Le nombre d'unités d'occupation par municipalité influence les analyses relatives aux modes et aux coûts de collecte.

Malgré une diminution anticipée de la population, l'Institut de la statistique du Québec prévoit que le nombre de ménages devrait augmenter avec les années, en raison du nombre moyen de personnes par ménage qui diminuera et passera de 2,6 en 2001 à 2,0 en 2026 (Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques, 2001-2051, 2003).

Cette augmentation du nombre de ménages s'explique en partie par la fragmentation de ceux-ci, causée par un nombre accru de divorces/séparations et une diminution de la natalité, soit moins de deux enfants par famille. Cette fragmentation entraîne inévitablement une hausse du nombre unités d'occupation.

Municipalité	Nombre d'unités d'occupation			
	Secteur résidentiel (permanentes)	Secteur résidentiel chalets (saisonniers)	Secteur résidentiel global (permanentes et saisonnières)	Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI – global)
Colombier	374	142	516	14
Forestville	1629	60	1689	98
Portneuf-sur-Mer	375	7	382	16
Longue-Rive	517	106	623	20
Les Escoumins	945	178	1123	62
Les Bergeronnes	329	65	394	29
Sacré-Coeur	804	155	959	63
Tadoussac	432	69	501	73
Essipit	125	40	165	10
TNO	2	1322	1324	1
Total sans TNO	5530	822	6352	385
Total avec TNO	5532	2144	7676	386

1.3.1.2 Catégories d'habitations – secteur résidentiel

Les catégories d'habitations présentes sur un territoire peuvent également influencer les coûts et modes de collecte des différents types de matières résiduelles.

Dans la MRC de La Haute-Côte-Nord, la structure de l'habitat est relativement homogène. En effet, en excluant les habitations du TNO ainsi que les chalets en zone municipalisée (c'est-à-dire les résidences généralement saisonnières et non desservies par les services de GMR), les maisons unifamiliales constituent 89 % des habitations du secteur résidentiel. On retrouve aussi des habitations comprenant de deux à neuf logements, lesquelles représentent 10,6 % de l'habitat des municipalités. Forestville se démarque à ce chapitre, où les habitations de deux logements ou plus comptent pour 14,6 % du milieu résidentiel bâti. Fait intéressant à noter : les habitations de plus de neuf logements sont au nombre de 18 et ne représentent que 0,4 % des habitations de La Haute-Côte-Nord.

Par ailleurs, la villégiature est omniprésente sur le territoire de La Haute-Côte-Nord. On dénombre en effet plusieurs chalets de pourvoirie et de villégiature, soit 2 144. Parmi ceux-ci, plus de la moitié (1 322 habitations) sont localisés sur le TNO Lac-au-Brochet et ont peu, ou pas du tout, accès aux services de gestion des matières résiduelles. Des solutions sont d'ailleurs proposées dans le présent PGMR afin d'améliorer cette situation.

1.3.1.3 Revenus

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le revenu personnel moyen par habitant sur La Haute-Côte-Nord était de 24 677 \$ en 2005, ce qui était 16,4 % plus faible que pour l'ensemble du Québec, qui obtenait une moyenne de 29 499 \$. Cela peut s'expliquer par le fait que le taux de chômage de la MRC est plus important que celui de la moyenne québécoise. Par exemple, selon le Recensement de 2006, le taux de chômage de la MRC était de 17,9 % comparativement à 7,0 % pour l'ensemble du Québec. Malgré tout, le revenu a augmenté de près de 16 % en seulement quatre ans. Les transferts ont suivi la même tendance, augmentant de 12 % entre 2002 et 2005.

Plusieurs ménages à faible revenu de La Haute-Côte-Nord ont recours aux transferts des administrations publiques. En effet, par rapport à l'ensemble du Québec, les ménages de la MRC dépendent davantage des transferts gouvernementaux comme sources de revenu. Ces transferts sont, entre autres, l'assurance emploi et la sécurité du revenu; ils peuvent servir d'indication de la précarité du marché du travail. La dépendance de la région est compréhensible, considérant l'importance des emplois saisonniers et le manque d'emplois durables en Haute-Côte-Nord. Il semble, par contre, que la propension à recevoir des transferts tend à diminuer, puisque l'on est passé de 776 ménages prestataires en 2002 à 674 en 2006.

1.3.1.4 Emploi

Il est important de présenter la situation particulière dans la MRC de La Haute-Côte-Nord en ce qui a trait à la population active. En voici les principaux éléments :

- On assiste à une baisse de la population active (surtout dans l'est);
- La main-d'œuvre est non spécialisée;
- Faible entrepreneuriat dans la population;
- Le secteur primaire, soit l'exploitation forestière, les pêcheries et l'agriculture, fournit environ 15 % des emplois de la population active de La Haute-Côte-Nord, comparativement à 2,8 % pour l'ensemble du Québec;
- Quant au secteur des services (secteur tertiaire), il occupe près de 65 % des emplois de la population active de La Haute-Côte-Nord, soit 3 700 travailleurs, comparativement à près de 77 % pour l'ensemble du Québec.

L'analyse des taux d'activité, d'emploi et de chômage est un bon indicateur de la vitalité économique d'un milieu.

Municipalité	Taux activité (%)		Taux emploi (%)		Taux chômage (%)	
	2006	2011	2006	2011	2006	2011
Sacré-Cœur	60,1	62,2	52,5	52,2	7,4	16
Tadoussac	57,1	64,3	49,3	47,9	8,6	24,4
Les Bergeronnes	46,4	60,7	36,6	48,2	9,8	20,6
Les Escoumins	61,4	63,5	51	56,7	10,4	10,3
Longue-Rive	52,2	36,3	38,9	30,8	13,3	15,1
Portneuf-sur-Mer	44,8	52,6	37,2	45,9	7,6	12,7
Forestville	58,9	57,4	49,1	49,4	10	14
Colombier	55,4	45,8	39,6	34,4	15,1	23,3
Ensemble de la MRC	57,5	56,5	47,1	47,8	10,3	15,5
Ensemble du Québec	64,9	65,2	60,4	60,1	4,5	7,8

Le tableau 1.6 démontre clairement que la MRC dispose d'un taux d'activité assez faible comparativement à celui de l'ensemble du Québec. D'un autre côté, le taux d'emploi moyen de la MRC est lui aussi nettement inférieur à celui de la province, ce qui peut s'expliquer par le taux de chômage élevé et les difficultés rencontrées ces dernières années dans l'industrie forestière. Le caractère saisonnier des emplois liés à l'exploitation des ressources naturelles (forêt, pêche) et au tourisme explique en partie ces résultats.

En somme, les projections démographiques négatives, la faible marge de manœuvre financière des citoyens de La Haute-Côte-Nord ainsi que la situation préoccupante au niveau de l'emploi guident les élus de la MRC dans leurs décisions relatives à la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Plus que jamais, les actions entreprises doivent non seulement maximiser les retombées environnementales, mais également respecter la capacité de payer limitée des contribuables, tout en visant la création d'emplois locaux.

1.3.2 Structure économique

1.3.2.1 Les secteurs d'activité

Le secteur primaire, soit l'exploitation forestière, les pêcheries et l'agriculture, contribuait à employer 7,5 % de la population active de La Haute-Côte-Nord en 2011, comparativement à 2,4 % pour l'ensemble du Québec.

Les emplois rattachés au secteur manufacturier (secteur secondaire, essentiellement relié à la transformation de la ressource forestière et à la construction dans la MRC), représentaient une part d'environ 27,9 %, comparativement à 21,7 % en moyenne au Québec².

Quant au secteur des services (secteur tertiaire), il occupait 64,6 % des emplois (plus de 2 900 travailleurs) de la population active de La Haute-Côte-Nord. Une bonne partie de ces emplois sont liés à l'industrie touristique (hébergement et restauration) et un bon nombre d'entre eux sont saisonniers. En contrepartie, les services gouvernementaux, comme l'éducation ou les soins de santé et services sociaux, qui représentaient 19,3 % des emplois du secteur tertiaire, offrent des emplois permanents.

Tableau 1.7 : Emplois en 2011, selon les secteurs de l'industrie en Haute-Côte-Nord

Secteur économique	2011	
	MRC La Haute-Côte-Nord %	Le Québec %
Primaire	7,5	2,4
Secondaire	27,9	21,7
Tertiaire	64,6	75,9

Source : Statistique Canada, Profil des communautés, 2011.

Le tableau suivant présente le nombre d'industries, commerces et institutions (ICI) présents en Haute-Côte-Nord. Ces données permettent également de constater que l'économie régionale s'appuie surtout sur l'exploitation de la ressource agricole et forestière et les autres services, particulièrement représentés par l'industrie touristique, l'hébergement et la restauration.

² **Recensement de 2011** : Secteur primaire = agriculture et autres industries relatives aux ressources. Secteur secondaire = construction et fabrication. Secteur tertiaire = autres catégories en services, finance, et gestion.

Tableau 1.8 : Industries, commerces et institutions (ICI) en Haute-Côte-Nord

Secteur	Spécialité	Municipalités									Total
		Sacré-Cœur	Tadoussac	Les Bergeronnes	Les Escoumins	Longue-Rive	Portneuf-sur-Mer	Forestville	Colombier	TNO	
Primaire	Industrie agricole et connexe	13	0	3	1	3	0	0	1	0	21
	Industrie de la pêche et du piégeage	0	1	0	2	0	1	0	0	0	4
	Industrie de l'exploitation et des services forestiers	2	0	1	2	1	0	7	0	0	13
Sous-total – Secteur primaire		15	1	4	5	4	1	7	1	0	38
Secondaire	Industrie manufacturière	4	0	0	1	0	1	0	0	1	7
	Aliments	1	1	0	0	0	0	1	0	0	3
	Cuir et tannerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Habillement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bois	2	0	1	2	0	1	2	0	1	9
	Meuble	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Imprimerie et édition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Machinerie	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
	Matériel de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Produits minéraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie de la construction	1	2	3	7	4	0	2	1	0	20	
Sous-total – Secteur secondaire		8	3	5	10	4	3	5	1	2	41
Tertiaire	Industrie du transport et de l'entreposage	7	2	3	4	0	5	8	2	0	31
	Industrie des communications	0	1	1	3	0	0	4	2	0	11
	Commerce de gros	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Commerce de détail	19	14	7	28	6	4	33	2	0	113
	Services financiers et assurances	8	1	3	3	1	1	4	1	0	22
	Services gouvernementaux	4	6	6	10	2	2	11	5	0	46
	Services de l'enseignement	1	3	3	1	1	1	6	1	0	17
	Services de santé	5	2	3	7	1	0	7	0	0	25
	Services hébergement et restauration	16	52	13	20	5	3	17	3	0	129
	Autres services	30	27	37	61	16	7	69	5	0	252
Sous-total – Secteur tertiaire		90	108	76	137	32	23	160	21	0	647
GRAND TOTAL :		113	112	85	152	40	27	172	23	2	726

Source : CLD de La Haute-Côte-Nord, Répertoire des entreprises de La Haute-Côte-Nord, 2012

1.3.2.2 L'exploitation forestière

L'exploitation de la ressource forestière s'avère être encore une activité importante sur le territoire de la MRC. En effet, en plus des emplois reliés à son prélèvement et sa régénération (secteur primaire), l'exploitation de la ressource forestière a aussi des répercussions sur le secteur secondaire (scieries et usines de transformation) et tertiaire (services forestiers, transport des chargements). Selon un

inventaire du CLD réalisé en 2002, portant sur les entreprises de La Haute-Côte-Nord, on dénombre au moins 70 entreprises reliées à l'industrie du bois dans les trois secteurs d'activité. Si on met en parallèle les données relatives à l'emploi du tableau 1.7 et les données concernant le nombre d'entreprises du tableau 1.8, on peut considérer, en étant conservateur, qu'un peu moins de la moitié des emplois du secteur primaire et du secteur secondaire sont reliés à la forêt. D'ailleurs, le Conseil de l'Industrie forestière du Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, évaluait, en date du 7 décembre 2006, à 1509 le nombre d'emplois reliés à l'industrie forestière en Haute-Côte-Nord. Cette donnée était par contre révisée en janvier 2008, par Emploi-Québec, à 1295 emplois. Cela démontre donc les graves problèmes rencontrés par cette industrie au cours des dernières années et les nombreuses mutations à travers laquelle elle devra encore passer pour retrouver une vitalité minimale.

1.3.2.3 Industrie touristique

Le secteur touristique a remplacé, pour certaines municipalités, l'exploitation des ressources naturelles au plan du moteur économique principal. Ainsi, le développement du secteur récréotouristique (plongée, activités nautiques, randonnée, pêche, chasse, etc.) permet à certaines municipalités de la MRC de profiter de retombées économiques importantes ainsi que de créer plusieurs emplois saisonniers.

Selon l'inventaire réalisé par le CLD de La Haute-Côte-Nord, ce sont environ 180 entreprises qui gravitent autour de l'industrie touristique, principalement au niveau de l'hébergement et de la restauration, sans compter les autres entreprises qui bénéficient des retombées du tourisme, comme les commerces de détail et autres services. D'après les données du Recensement de 2006, 1 400 des 5 760 emplois (24,3 %) de La Haute-Côte-Nord étaient liés au secteur de la vente et des services, dont plusieurs forcément associés à l'industrie touristique.

1.3.2.3.1 Les pourvoies, zecs et parcs nationaux et fédéraux

La Haute-Côte-Nord compte plusieurs pourvoies, zecs ainsi que parcs nationaux et fédéraux (voir tableaux 1.9 à 1.11). Ces attraits sont majoritairement fréquentés en période estivale et plusieurs posent de sérieux défis relativement à la GMR.

Zec	Localisation	Statut	Superficie (km ²)
Chauvin	Sacré-Cœur et TNO	Faune	195,37
Rivière Sainte-Marguerite	Sacré-Coeur et TNO	Saumon	9,29
Rivière Escoumins	Les Escoumins et TNO	Saumon	4,5
Nordique	TNO	Faune	408,99
Iberville	Longue-Rive et TNO	Faune	438,79
Rivière Laval	Forestville, Colombier, TNO	Saumon	8,70
Forestville	Forestville et TNO	Faune	1322,65
Labrieville	TNO	Faune	404,81
		TOTAL :	2793,09

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2015.

Tableau 1.10 : Pourvoiries avec droits exclusifs

Nom	Localisation	Activités	Superficie (km ²)
Club de chasse et pêche Tadoussac inc.	Sacré-Cœur, Les Bergeronnes	Pêche-Chasse-Piégeage	25,74
Club Claire	TNO	Pêche-Chasse	81,52
Club de Chasse & Pêche Ste-Anne-de-Portneuf inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	48,16
Club du Lac des Baies inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	45,79
Club du Lac des Perches inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	43,69
Club Lacs des Sables et Paradis	Les Bergeronnes, TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	100,36
Club Paradis Sauvage inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	35,48
Domaine du Canyon (1998) inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	76,18
Domaine du Lac Bernier inc.	TNO	Pêche-Chasse	32,75
Domaine du Lac des Coeurs inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	121,64
Domaine Sportif du Lac Loup inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	55,91
Le Domaine du Shamrock	Les Escoumins	Pêche-Chasse-Piégeage	78,02
Le Domaine Orégnac inc.	TNO	Pêche-Chasse	101,65
Chez Pelchat	TNO	Pêche-Chasse	7,89
Club Kergus	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	43,52
De la Truite Rouge	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	69,66
Des Grands Ducs enr.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	45,62
Des Lacs à Jimmy	Sacré-Cœur, Tadoussac	Pêche-Chasse-Piégeage	20,42
Grand Lac du Nord	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	23,94
La Rocheuse	TNO	Pêche-Chasse	56,31
Le Chenail du Nord inc.	TNO	Pêche-Chasse-Piégeage	94,25
TOTAL :			1 208,49

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2007.

Tableau 1.11 : Pourvoiries sans droits exclusifs

Pourvoirie	Localisation	Superficie (km ²)
Club Fontaine	TNO (lac Fontaine)	---
Domaine du Bois rond	Forestville	---
Domaine de la Rivière aux lacs	Colombier (lac Girouard)	---
Auberge de la Rouge	TNO (lac Crevet)	---
Des Bouleaux blancs	Portneuf et TNO	---

Source : MRC La Haute-Côte-Nord, 2015.

En 2007, les pourvoiries avec droits exclusifs couvraient un territoire de 1208,49 km² et les zecs, une superficie de 2793,09 km², pour un total de 4 001,58 m². Cette superficie équivalait à 35,5 % du territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord (11 261,28 km²).

Il existe aussi plusieurs parcs et territoires de juridiction provinciale et fédérale, situés majoritairement sur les territoires municipaux de la MRC (voir tableau 1.12).

Tableau 1.12 : Parcs et territoires		
Parc/territoire	Juridictions	Localisation
Projet de réserve écologique de la rivière Escoumins	Provinciale	Les Bergeronnes et Les Escoumins
Projet de réserve écologique des Ilets-Jérémie	Provinciale	Colombier
Centre d'interprétation et d'observation du Cap-de-Bon-Désir	Fédérale	Les Bergeronnes
Parc Saguenay	Provinciale	Sacré-Cœur et Les Escoumins
Parc marin Saguenay–Saint-Laurent (fleuve et rivière Saguenay)	Fédérale et provinciale	Sacré-Cœur, Tadoussac, Les Bergeronnes et Les Escoumins (milieu marin seulement)

Source : MRC La Haute-Côte-Nord

En somme, le caractère saisonnier et la fragilité de la structure économique de La Haute-Côte-Nord sont des éléments majeurs à considérer dans les analyses relatives à la GMR. Ainsi, en période estivale, la production de matières résiduelles peut jusqu'à doubler dans les municipalités les plus touristiques de la région, comme Tadoussac et Les Bergeronnes; cet aspect est d'ailleurs traité à la section 4.18. Parallèlement, on peut anticiper une diminution globale de la production de matières résiduelles au cours des prochaines années si la situation économique continue de se détériorer.

Table des matières

Chapitre 2 – Répartition des responsabilités

2.	RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	2-1
2.1	LISTE DES MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN	2-1
2.1.1	Liste des municipalités visées et des municipalités environnantes	2-1
2.1.2	Générateurs de matières résiduelles et types de matières produites	2-1
2.2	DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS ET ENTENTES	2-3
2.2.1	Distribution des compétences entre les municipalités locales et la MRC	2-3
2.2.1.1	Compétence de la MRC quant à la gestion des matières résiduelles	2-3
2.2.1.2	Entente entre la MRC et la communauté innue d'Essipit	2-3
2.2.2	Ententes avec les municipalités	2-3
2.2.2.1	Gestion des dépôts municipaux	2-3
2.2.2.2	Gestion et propriété de l'écocentre de Sacré-Cœur	2-4
2.2.3	Ententes et contrats avec des organismes et des entreprises privées	2-4
2.3	RÈGLEMENTS MUNICIPAUX QUI ENCADRENT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2-8

Liste des tableaux

Tableau 2.1 :	Générateurs de matières résiduelles en Haute-Côte-Nord.....	2-2
Tableau 2.2 :	Industries génératrices de matières résiduelles en Haute-Côte-Nord.....	2-2
Tableau 2.3 :	Distribution des responsabilités (règlements, ententes et contrats).....	2-5

2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan

2.1.1 Liste des municipalités visées et des municipalités environnantes

Toutes les municipalités de La Haute-Côte-Nord sont incluses dans le présent PGMR, en plus de la communauté innue d'Essipit, laquelle est enclavée sur le territoire de la MRC.

Les MRC environnantes, qui ne sont pas visées dans le PGMR mais qui peuvent influencer certaines orientations, sont les suivantes, comme mentionné à la section 1.1.2 (voir également Figure 1.1) :

- MRC de Manicouagan, à l'est et au nord;
- MRC de Charlevoix-Est, au sud-ouest;
- MRC du Fjord-du-Saguenay, vers l'ouest.

2.1.2 Générateurs de matières résiduelles et types de matières produites

La Haute-Côte-Nord compte différents générateurs de matières résiduelles qui peuvent produire les types de matières suivantes :

Résidus ultimes :	Résidus ne pouvant être réutilisés, recyclés ou valorisés.
Matières recyclables :	Matières acceptées dans le cadre de la collecte sélective, soit papier, carton, contenants de verre, de métal et d'aluminium, contenants de plastique portant les numéros 1 à 7 (à l'exception du numéro 6), sacs et pellicules plastique.
Matières organiques :	Résidus de table et résidus verts (résidus de jardin, rognures de gazon et branches).
Encombrants :	Matières résiduelles qui ne peuvent être déposées dans le bac vert (360 l) en raison de leur grosseur, notamment les meubles, appareils électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, etc.
Résidus de CRD :	Bois de construction, bardeaux d'asphalte, métal, plastique, agrégats, gypse, etc.
Résidus domestiques dangereux :	Produits organiques (essence ou diesel, huile (moteur, frein, transmission, hydraulique, à chauffage, etc.), propane, kérosène, antigel, etc.), produits inorganiques (acide, base, comburant ou oxydant, toxique), peinture (incluant teinture, protecteur, vernis), pile domestique, batterie d'automobile, ampoule (fluocompacte, mercure, néon, UV, DHI), encre (cartouche), liquide réfrigérant, bonbonne de propane.
Produits électroniques :	Produits électroniques reconnus par l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE), en vertu de l'entente intervenue entre la MRC et l'ARPE, incluant notamment ordinateur, périphérique, dispositif d'affichage, téléphone, imprimante, système audio, etc.
Résidus dangereux de nature industrielle :	Produits dangereux identifiés SIMDUT ou provenant de procédés ou de transformation industriels.
Résidus du secteur primaire :	Principalement des écorces et autre résidus provenant de la transformation du bois, ainsi que des résidus de transformation de produits marins.

En Haute-Côte-Nord, les générateurs peuvent être classifiés en cinq grandes catégories, comme indiqué au tableau suivant :

Tableau 2.1 : Générateurs de matières résiduelles en Haute-Côte-Nord	
Type de générateurs	Matières résiduelles générées
Résidentiel	Résidus ultimes, matières recyclables, matières organiques (résidus de table et résidus verts), encombrants, résidus de CRD, résidus domestiques dangereux, produits électroniques
Commerce et institution	Résidus ultimes, matières recyclables, matières organiques, encombrants, résidus de CRD, résidus dangereux, produits électroniques
Industrie forestière	Résidus du secteur primaire, résidus ultimes, matières recyclables, matières organiques, résidus de CRD
Industrie de transformation de produits marins	Résidus du secteur primaire
Entreprise en construction	Résidus de CRD

Tableau 2.2 : Industries génératrices de matières résiduelles en Haute-Côte-Nord	
Industries	Matières résiduelles générées
Ultramar et McDonald (Complexe halte routière) 49 Route 138, Forestville	Divers, résidus alimentaires et emballages carton et plastique
Boisaco 648, chemin du Moulin Sacré-Coeur	Résidus de bois
Ripco 648, chemin du Moulin Sacré-Coeur	Résidus de bois
Sacopan 652, chemin du Moulin Sacré-Coeur	Résidus de bois
Provigo 25, route 138, C.P. 100 Forestville	Résidus alimentaires, emballages carton et plastique
Eau berge 158, rue du Bateau-Passeur Tadoussac	Divers, résidus alimentaires
Centre de santé 4, rue de l'Hôpital Les Escoumins	Divers et résidus biomédicaux
Poissonnerie PSM 428, rue Principale Portneuf-sur-Mer	Résidus alimentaires, principalement produits de la mer
Éconolodge 5, route 138 Est Forestville	Divers, résidus alimentaires
ZEC Nordique 268, route Forestière Les Escoumins	Divers et résidus de chasse et pêche

2.2 Distribution des responsabilités et ententes

Plusieurs règlements et ententes encadrent la distribution des responsabilités et la réalisation des activités relatives à la gestion des matières résiduelles. La présente section les décrit en détail et le tableau 2.2 en résume les principaux aspects.

2.2.1 Distribution des compétences entre les municipalités locales et la MRC

2.2.1.1 Compétence de la MRC quant à la gestion des matières résiduelles

En 2005, avec l'adoption du *Règlement n° 102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles*, les huit municipalités du territoire ont délégué leur compétence à la MRC pour l'ensemble des activités en lien avec la gestion des matières résiduelles, exception faite de la gestion des boues de fosses septiques ainsi que de la collecte des ordures sur le territoire de la ville de Forestville. Ce règlement a été abrogé en 2012 et remplacé par le règlement n° 121-2012, principalement pour inclure la collecte des ordures à Forestville et pour modifier le mode de répartition des dépenses et quotes-parts. De plus, la collecte des résidus verts est passée sous la responsabilité des municipalités. Le règlement n°121-2012, lequel était toujours en vigueur lors de la publication du présent PGMR, est présenté à l'annexe I. Le règlement ne prévoit aucun droit de retrait de la part d'une municipalité; aucune échéance n'est donc prévue.

2.2.1.2 Entente entre la MRC et la communauté innue d'Essipit

La MRC et la communauté innue d'Essipit ont signé une « *Entente sur l'utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par Essipit (période débutant le 1^{er} janvier 2013)* », présentée à l'annexe II, dont la nature est similaire au règlement n° 121-2012. En effet, la MRC est responsable d'offrir aux membres de la communauté les mêmes services qu'aux citoyens de La Haute-Côte-Nord. En contrepartie, Essipit débourse un montant annuel, basé sur les prévisions budgétaires de la MRC, selon le même mode de répartition que les quotes-parts des municipalités. De 2006 à 2012, une entente de service était en vigueur entre les deux parties; l'entente actuelle inclut désormais la collecte des ordures et des matières recyclables, laquelle était auparavant réalisée directement par Essipit.

2.2.2 Ententes avec les municipalités

2.2.2.1 Gestion des dépôts municipaux

La MRC assume donc la quasi-totalité des responsabilités relatives à la gestion des matières résiduelles, mais requiert les services des municipalités pour la gestion des résidus domestiques dangereux ainsi que des produits électroniques recueillis dans les dépôts municipaux.

Ainsi, chaque municipalité possède un dépôt où les citoyens sont invités à apporter leurs résidus domestiques dangereux ainsi que leurs produits électroniques. Ces dépôts sont opérés au quotidien par des employés de chacune des municipalités. La MRC, de concert avec l'organisme Laurentide Re/Sources, s'assure que les employés reçoivent la formation et les renseignements nécessaires au bon fonctionnement des dépôts municipaux. Un employé de la MRC est également responsable de la vérification périodique de la conformité des dépôts ainsi que des demandes de collecte. Les frais relatifs à la gestion des dépôts (ex. : recyclage des RDD, aménagement des infrastructures, etc.) sont assumés par la MRC, à l'exception des opérations quotidiennes effectuées par les employés municipaux.

Bien que certains de ces services soient offerts depuis 2005, aucune entente entre la MRC et les municipalités n'a été conclue. Lors de la publication du PGMR, la MRC était en cours de rédaction d'un tel projet d'entente.

2.2.2.2 Gestion et propriété de l'écocentre de Sacré-Cœur

La MRC opère trois écocentres, dont deux situés sur des terrains lui appartenant, soit à Portneuf-sur-Mer et aux Bergeronnes. Celui de Sacré-Cœur a été aménagé sur un terrain appartenant à la municipalité, ce qui posait certains questionnements et problématiques quant à sa gestion et sa propriété. En 2015, une entente a été conclue entre la MRC et la municipalité pour clarifier ces aspects (annexe III). Cette entente est d'une durée de cinq ans, renouvelable automatiquement par période de cinq (5) ans, pour couvrir une période maximale de 20 ans. L'entente prévoit que la MRC demeure l'unique gestionnaire de l'écocentre, mais que la municipalité demeure propriétaire des infrastructures.

2.2.3 Ententes et contrats avec des organismes et des entreprises privées

Afin d'offrir l'ensemble des services de gestion des matières résiduelles, la MRC procède régulièrement à des appels d'offres afin de conclure des contrats ou ententes avec des organismes à but non lucratif, ou encore avec des entreprises privées. Le tableau suivant résume les principaux contrats et ententes actuellement en vigueur, de même que les règlements et ententes mentionnés aux sections 2.2.1 et 2.2.2.

Tableau 2.3 : Distribution des responsabilités (règlements, ententes et contrats)

Titre du règlement, entente ou contrat	Conclu entre la MRC et :	Objet de l'entente	Matière(s) visée(s)	Durée	Échéance ou renouvellement
Règlement n° 102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles	Toutes les municipalités du territoire	La GMR est sous la responsabilité de la MRC. Mode de répartition des quotes-parts.	Toutes les matières, sauf les boues de fosses septiques	Permanent; aucun droit de retrait.	N/A
Entente sur l'utilisation du système de gestion des matières résiduelles de la MRC par Essipit	Essipit	La GMR est sous la responsabilité de la MRC. Mode de calcul de la contribution d'Essipit.	Toutes les matières, sauf les boues de fosses septiques	3 ans (débutant le 1 ^{er} janvier 2013)	31 décembre 2015 (renouvelable automatiquement pour la même durée que celle du nouveau contrat de collecte alors conclu entre la MRC et l'entrepreneur, cette durée n'excédant pas 5 ans)
Gestion des dépôts municipaux	Toutes les municipalités du territoire et Essipit	Responsabilités de chacun pour assurer le service aux dépôts municipaux.	RDD et PE	(En cours de rédaction)	(En cours de rédaction)
Gestion et propriété de l'écocentre de Sacré-Cœur	Municipalité de Sacré-Cœur	Gestion sous la responsabilité de la MRC; la municipalité est propriétaire des infrastructures.	CRD	5 ans (2015-2019)	Renouvelable automatiquement 3 fois par périodes de 5 ans (sauf si préavis de l'une ou l'autre des parties), pour couvrir une période maximale de 20 ans.
Entente de partenariat – gestion des matières résiduelles sur le TNO	Zecs Labrieville, Forestville, Iberville et Nordique (zec Chauvin en cours de négociation)	Soutenir les zecs dont les postes d'accueil constituent des dépôts de matières provenant du TNO.	Ordures Matières recyclables Encombrants	5 ans (2015-2019)	Renouvelable automatiquement par périodes de 5 ans (sauf si préavis de l'une ou l'autre des parties)
Collecte et transport des matières résiduelles	Groupe Bouffard inc.	Collecte et transport des ordures et matières recyclables, sur l'ensemble du territoire.	Ordures Matières recyclables	3 ans et 2 mois (débutant le 1 ^{er} février 2014)	31 mars 2017

Titre du règlement, entente ou contrat	Conclu entre la MRC et :	Objet de l'entente	Matière(s) visée(s)	Durée	Échéance ou renouvellement
Exploitation de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer	Récupération Brisson inc.	Opération de l'écocentre, incluant le centre de transbordement des matières recyclables.	CRD Matières recyclables	3 ans et 2 mois (débutant le 1 ^{er} mai 2013)	30 juin 2016 (a déjà été prolongé deux fois)
Recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer	Récupération Brisson inc. (bois) et Constructions SRV inc. (matériaux divers)	Chargement, transport et recyclage de CRD (bois et matériaux divers).	CRD	8 mois	31 décembre 2015
Transport des matières recyclables	Transport Y.N. Gonthier	Transport des matières recyclables en semi-remorques, du centre de transbordement jusqu'au centre de tri.	Matières recyclables	1 an (débutant le 22 juin 2015)	Au choix de la MRC : (1) le 1 ^{er} juillet 2016; (2) lorsque le nombre de voyages complétés et les surcharges pour le carburant atteindront globalement la somme maximale de 99 999,99 \$ taxes incluses.
Tri des matières recyclables	Société VIA inc.	Tri et conditionnement des matières recyclables.	Matières recyclables	3 ans (débutant le 1 ^{er} avril 2015)	31 mars 2018 (possibilité de prolongation jusqu'au 31 mars 2020)
Récupération de la peinture et des huiles usagées	Laurentide Re/Sources	Transport et recyclage de la peinture et des huiles usagées récupérées aux dépôts municipaux et écocentres.	RDD	Aucune échéance (débutant en 2004 pour la peinture et en 2005 pour les huiles)	N/A
Récupération des résidus domestiques dangereux organiques et inorganiques	Laurentide Re/Sources	Transport et recyclage des RDD organiques et inorganiques récupérés aux dépôts municipaux et écocentres.	RDD	Aucune échéance (débutant en 2007)	N/A

Titre du règlement, entente ou contrat	Conclu entre la MRC et :	Objet de l'entente	Matière(s) visée(s)	Durée	Échéance ou renouvellement
Collecte des lampes fluocompactes et des tubes fluorescents	Laurentide Re/Sources	Transport et recyclage des lampes fluocompactes et des tubes fluorescents récupérés aux dépôts municipaux et écocentres	RDD	Aucune échéance (débutant en 2008)	N/A
Récupération de l'huile usée	Véolia	Transport et recyclage de l'huile à moteur	RDD	2 ans et demi (débutant le 4 juin 2015)	31 décembre 2017
Récupération de l'huile végétale	Sanimax	Transport et recyclage de l'huile végétale	RDD	Aucune échéance (débutant le 16 octobre 2013)	N/A
Récupération des bonbonnes de propane	Vomar Industries Inc.	Transport et recyclage des bonbonnes de propane provenant de camping	RDD	Aucune échéance	N/A

2.3 Règlements municipaux qui encadrent la gestion des matières résiduelles

En plus du *Règlement n°102-2005 déclarant la compétence de la MRC de La Haute-Côte-Nord quant à la gestion des matières résiduelles*, la MRC a adopté, en juin 2015, un règlement qui encadre la gestion des matières résiduelles au quotidien. Il s'agit du *Règlement n°131-2015 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord* (reproduit à l'annexe IV), lequel abroge le *Règlement n° 105-2006 relatif à la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord* ainsi que le *Règlement n° 108-2008 ayant pour objet de modifier le Règlement n° 105-2006 relatif à la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord*.

Par l'adoption et l'application de ce règlement, la MRC vise l'atteinte des objectifs de récupération fixés par le MDDELCC, notamment en ce qui concerne la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en regard des modalités liées aux matières recyclables, aux ordures, aux matériaux de construction, rénovation et démolition, aux résidus domestiques dangereux et aux produits électroniques. La MRC souhaitait également apporter des modifications concernant le service de collecte et de récupération de ces matières ainsi que les dispositions pénales, entre autres.

Ainsi, en vertu de ce règlement, « tout usager doit obligatoirement trier à la source les matières résiduelles [et] les mettre dans les contenants prévus à cet effet ». De plus, « toutes les matières triées à la source faisant l'objet d'une collecte spécifique (matières recyclables, encombrants, résidus verts) ou d'un service spécifique (écocentres, dépôts municipaux, dépôts pour vêtements) sont exclues de la collecte des ordures ».

En d'autres termes, tous les usagers, autant ceux du secteur résidentiel que du secteur ICI, doivent obligatoirement participer à la collecte des matières recyclables et s'assurer que leurs encombrants, matériaux de CRD, résidus verts et vêtements soient récupérés en les apportant aux endroits prévus à cette fin. De plus, la MRC a mis en place la *Procédure relative à la fourniture et au remplacement des bacs pour les matières recyclables*, selon laquelle la MRC est responsable de défrayer 50 % des coûts de réparation et de remplacement des bacs roulants bleus destinés aux matières recyclables du secteur résidentiel. En somme, la MRC envoie un message clair à ses citoyens : l'époque où n'importe quelle matière pouvait prendre le chemin de l'élimination est révolue! Plusieurs services de récupération sont en place et nous devons collectivement nous responsabiliser et les utiliser.

Des amendes plus sévères que celles du règlement précédent, sont prévues pour les contrevenants, mais la MRC continue de miser en premier lieu sur la sensibilisation (voir section 6.1). Ainsi, l'intention de la MRC est de réserver les amendes uniquement aux usagers qui ont été sensibilisés mais refusent de se conformer.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 3 – Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles ainsi que des installations présentes sur le territoire et description des services offerts

3.	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS	3-1
3.1.	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE	3-1
3.1.1.	Centre d'action bénévole Le Nordeste.....	3-1
3.1.2.	Centre de dépannage des Nord-Côtiers.....	3-1
3.1.3.	9288-3354 Québec Inc. (anciennement Coopérative de travail Unitek)	3-2
3.1.4.	Récupération Brisson	3-2
3.2.	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS GÉRÉES PAR LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS.....	3-3
3.2.1.	Écocentres	3-3
3.2.2.	Centre de transbordement des matières recyclables	3-5
3.2.3.	Dépôts municipaux.....	3-6
3.2.4.	Cloches à textile.....	3-6
3.2.5.	Lieux d'enfouissement sanitaire fermés	3-7
3.3.	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS UTILISÉES PAR LA MRC, SITUÉES À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE	3-7
3.3.1.	Lieu d'enfouissement technique de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	3-7
3.3.2.	Centre de tri des matières recyclables	3-8
3.3.3.	Centre de tri de résidus de CRD	3-8
3.4.	GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (USAGERS DES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET ICI)	3-9
3.4.1.	Résidus ultimes et matières recyclables	3-9
3.4.1.1.	Collecte	3-9
3.4.1.2.	Transbordement	3-11
3.4.1.3.	Traitement (tri des matières recyclables et élimination des résidus ultimes)	3-11
3.4.1.4.	Droit de regard	3-11
3.4.2.	Résidus de CRD.....	3-11
3.4.2.1.	Réception aux écocentres	3-11
3.4.2.2.	Transbordement.....	3-11
3.4.2.3.	Tri.....	3-12
3.4.3.	Encombrants	3-12
3.4.3.1.	Collecte	3-12
3.4.3.2.	Transbordement et recyclage.....	3-12
3.4.4.	Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits électroniques (PE)	3-12
3.4.5.	Textiles.....	3-13

3.4.6. Matières organiques	3-13
3.4.6.1. Collecte	3-13
3.4.6.2. Recyclage	3-13
3.4.6.3. Récupération des matières organiques végétales par apport volontaire dans la municipalité des Bergeronnes	3-13
3.4.7. Pneus	3-14
3.4.8. Boues de fosses septiques et municipales	3-14
3.4.9. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	3-16
3.5. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PRÉCISION CONCERNANT LES USAGERS DU SECTEUR ICI	3-18
3.6. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PRÉCISION CONCERNANT LES MATIÈRES ISSUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION	3-18
3.7. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO)	3-18
3.8. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS EN GESTION DES MATIÈRES	3-19

Liste des tableaux

Tableau 3.1 : Période et heures d'ouverture des écocentres	3-3
Tableau 3.2 : Procédures et tarification applicables aux écocentres	3-4
Tableau 3.3 : Tarification pour la récupération des CRD provenant des ICI (écocentre de Portneuf-sur-Mer seulement)	3-5
Tableau 3.4 : Centres de tri de résidus de CRD	3-8
Tableau 3.5 : Fréquence des collectes des résidus ultimes et des matières recyclables	3-9
Tableau 3.6 : Bacs et conteneurs acceptés lors de la collecte des résidus ultimes et des matières recyclables	3-10
Tableau 3.7 : Quantité de boue de fosses septiques produites annuellement (t mh)	3-14
Tableau 3.8 : Inventaire des fosses septiques non résidentielles	3-15
Tableau 3.9 : Principales activités d'ISÉ réalisées en Haute-Côte-Nord depuis 2006	3-16
Tableau 3.10 : Services offerts et organismes, entreprises et installations présents sur le territoire (en 2015)	3-19

Table des illustrations

Figure 3.1 : Localisation des services offerts sur le territoire (en 2015)	3-21
Figure 3.2 : Localisation des services offerts sur le territoire (en 2015)	3-22

3. RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AINSI QUE DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS

3.1. Recensement des organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles présents sur le territoire

La Haute-Côte-Nord compte une poignée d'organismes et d'entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles, ce qui n'a rien de surprenant pour une région si peu densément peuplée. C'est pourquoi la MRC doit parfois suppléer à l'absence d'entreprises privées en aménageant et opérant elle-même certains services en gestion des matières résiduelles. Néanmoins, la région a la chance de compter sur deux organismes qui récupèrent les vêtements (et les meubles, dans le cas du Centre d'action bénévole Le Nordest), ainsi que de deux entreprises privées œuvrant respectivement dans la récupération des résidus marins et du métal.

3.1.1. Centre d'action bénévole Le Nordest

Cette ressourcerie, située au 9, 11^e Rue, à Forestville, est un organisme à but non lucratif qui offre un service de récupération et de revente de vêtements, de meubles, électroménagers et divers articles usagés, en plus de d'autres services non reliés à la gestion des matières résiduelles (ex. : popote roulante, centre de jour pour personnes âgées, etc.). Le Nordest a ouvert de nouveaux locaux en 2014 pour réaménager sa friperie et offrir un service de revente de meubles et d'électroménagers. Ouvert du lundi au vendredi, de 13 h à 15 h 45 (à partir de 10 h, du mercredi au vendredi, durant la saison estivale), le Nordest dessert principalement les usagers du secteur est, soit des municipalités de Colombier, Forestville, Portneuf-sur-Mer et Longue-Rive, tant du secteur résidentiel que du secteur ICI. L'organisme possède un dépôt pour la récupération des vêtements (« cloche à textile »). Fait à noter : la MRC achemine au Nordest les vêtements récupérés dans les cloches à textile des municipalités de Colombier, Longue-Rive ainsi que de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer. De plus, l'organisme achemine ses surplus de textile à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, où ils sont entreposés avant d'être expédiés par la MRC chez des récupérateurs situés à l'extérieur du territoire.

Par ailleurs, depuis 2014, la MRC conclut des ententes de service avec Le Nordest dans le cadre de la collecte des encombrants pour la récupération de meubles, électroménagers et autres matières pouvant être réemployées. L'entente inclut les services d'un préposé et la location du camion cube de l'organisme.

3.1.2. Centre de dépannage des Nord-Côtiers

Localisé au 9, rue Roussel, aux Escoumins, le Centre de dépannage des Nord-Côtiers offre uniquement un service de récupération et de revente des vêtements usagés (friperie), tant aux usagers du secteur résidentiel que du secteur ICI. Cet organisme possède une cloche à textile et récupère également les vêtements provenant des autres municipalités du secteur ouest (Sacré-Cœur, Tadoussac et Les Bergeronnes), qui sont transportés par la MRC. Le Centre de dépannage est ouvert le lundi, de 13 h à 16 h 30, le mardi et le mercredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi que le jeudi, de 10 h à 16 h (toujours fermé de midi à 13 h). Malheureusement, l'horaire est beaucoup plus restreint durant l'été.

La MRC récupère également les surplus de vêtements provenant du Centre de dépannage en les apportant à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer.

3.1.3. 9288-3354 Québec Inc. (anciennement Coopérative de travail Unitek)

D'abord lancée sous le nom de Coopérative de travail Unitek en 2004, l'entreprise privée 9288-3354 Québec Inc. produit des engrais certifiés biologiques à partir des résidus des pêcheries situées non seulement en Haute-Côte-Nord, comme Coquillages Nordiques (Forestville) et Les Crabiers du Nord (Portneuf-sur-Mer), mais aussi plus à l'est sur la Côte-Nord, comme Poissonnerie Laprise (Chute-aux-Outardes), Crustacés Baie-Trinité (Baie-Trinité) et éventuellement Umek (Sept-Îles), d'ici une année ou deux.

L'entreprise composte les résidus de crabe et mollusques, tout en récupérant des résidus d'écorce provenant de scieries de la région, pour l'apport en carbone. Le compost produit est distribué partout au Québec sous la marque Bio-Nord ainsi que par des regroupements comme Cinagro, Coop Fédérée et Éco-X.

L'usine de transformation des produits reçus est située sur la route Maritime, à Forestville, alors que le compostage s'effectue sur un terrain situé entre Portneuf-sur-Mer et Forestville, à proximité de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer.

Annuellement, l'entreprise recevrait approximativement 2 500 T.M. de résidus marins ainsi que 1 800 T.M. de résidus d'écorce provenant, entre autres, de l'entreprise forestière Boisaco, basée à Sacré-Cœur. Environ 120 tonnes de compost (mature) ont été acheminées à Montréal en 2015 et environ 30 tonnes de compost ont été vendues localement. Un certificat d'autorisation temporaire a permis le début de travaux permettant d'augmenter la capacité annuelle du site à 7500 m³. Le certificat officiel devrait être émis en septembre 2016.

Cette entreprise offre un service de récupération incontournable pour les deux industries de produits marins de la région, soit Coquillages Nordiques à Forestville et Les Crabiers du Nord à Portneuf-sur-Mer. Les locaux sont situés au 26, route Maritime, Forestville.

3.1.4. Récupération Brisson

La Haute-Côte-Nord compte un seul récupérateur de métal légal sur son territoire, soit Récupération Brisson, dont le siège social est au 378 rue Principale, Portneuf-sur-Mer, voisin de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer. La MRC y achemine la majorité des métaux récupérés aux écocentres et reçoit entre 45 % et 55 % du prix du marché, selon le type de métaux récupérés (non ferreux uniquement ou non triés) et la provenance. Par exemple, en 2015, la MRC recevait une redevance de 45 % pour les métaux non triés récupérés aux écocentres satellites, puisque Récupération Brisson est en charge de la collecte, comparativement à 55 % pour les métaux non triés provenant de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, localisé à proximité de l'entreprise. D'ailleurs, l'entreprise fournit un conteneur transroulier pour la récupération des métaux à l'écocentre de Sacré-Cœur. De plus, Récupération Brisson récupère les objets métalliques déposés dans le cadre de la collecte des encombrants, en vertu d'une entente conclue avec la MRC. Malheureusement, plusieurs ferrailleurs n'ayant pas de certificat d'autorisation dérobent les métaux avant que Récupération Brisson ne puisse les récupérer.

3.2. Recensement des installations gérées par la MRC et les municipalités

3.2.1. Écocentres

La MRC de La Haute-Côte-Nord gère un réseau de trois écocentres répartis sur son territoire, dans les municipalités de Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur. L'écocentre principal où transite actuellement l'ensemble des CRDest situé à Portneuf-sur-Mer. Deux écocentres satellites sont situés aux Bergeronnes et à Sacré-Cœur. La communauté innue Essipit offre également un service de récupération des CRD à ses citoyens par le biais d'un dépôt similaire à un écocentre (32, rue de la Réserve, Essipit (Québec) GOT 1K0).

La MRC est propriétaire des écocentres de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes. Elle est aussi locataire du terrain et des infrastructures de l'écocentre de Sacré-Cœur (réf. : 2.2.2.2).

L'exploitation (surveillance et opération) de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer est actuellement effectuée par un entrepreneur privé, Récupération Brisson, dont le contrat se termine le 30 juin 2016. Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016, l'équipe de la MRC prendra le relais jusqu'à l'adoption d'une nouvelle entente. Les écocentres des Bergeronnes et de Sacré-Cœur sont opérés directement par des employés de la MRC, ce qui en facilite la gestion.

Le tableau suivant résume les périodes et heures d'ouverture de chacun des écocentres :

Écocentre	Période	Jours	Heures d'ouverture
Portneuf-sur-Mer 4 QC-138, Portneuf-sur-Mer	Du 15 avril au 31 octobre	Mardi	FERMÉ
		Du mercredi au lundi	11h à 16 h
	Du 1 ^{er} novembre au 14 avril	Dimanche et mardi	FERMÉ
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi et lundi		11 h à 16 h	
Sacré-Cœur rue Gagné (±1 km de l'intersection rue Principale) Sacré-Coeur	De la mi-avril à la mi-novembre (fermé l'hiver, voir Note 1)	Vendredi et samedi	9 h à 12 h 13 h à 16 h
Les Bergeronnes rang St-Joseph à 3,5 km de l'intersection route 138	De la mi-avril à la mi-novembre (fermé l'hiver)	Samedi, mardi et mercredi	11 h à 16 h

Note 1 : Un projet pilote a eu lieu à l'écocentre de Sacré-Cœur à l'hiver 2015-2016 pour y permettre l'accès aux usagers en période hivernale, à raison d'une journée (vendredi) par deux semaines, de décembre à avril. Étant donné la réussite du projet, la MRC de La Haute-Côte-Nord évalue la possibilité de faire de même avec l'écocentre des Bergeronnes.

Les procédures et la tarification applicables aux écocentres sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 3.2 : Procédures et tarification applicables aux écocentres		
	Écocentres satellites Les Bergeronnes et Sacré-Cœur	Écocentre Portneuf-sur-Mer
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuit : jusqu'à 10 m³/an par adresse. - Gratuit : si plus de 10 m³/an par adresse, sur présentation d'un permis de construction. - 40 \$/m³ : si plus de 10 m³ sans permis de construction ou si le chargement est considéré commercial. 	Identique aux écocentres satellites
Activités commerciales, industrielles, institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuit : pour les 10 premiers m³ par an. - 40 \$/m³ : si plus de 10 m³. 	Voir grille tarifaire (tableau 3.3) selon la pesée et le type de matières (\$/TM)
Entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> - 40 \$/m³ 	Voir grille tarifaire (tableau 3.3) selon la pesée et le type de matières (\$/TM)
Particularités pour écocentres satellites :	Limite max. de 4 m³ par chargement. Permis de construction : doit être en lien avec les matériaux apportés.	
Types de véhicules acceptés :	Automobiles, camionnettes et remorques, sous réserve de la limite maximale de 4 m ³ par chargement.	Tous types de véhicules pouvant être déchargés manuellement ou mécaniquement par l'utilisateur.
Précisions pour tous les écocentres :	<p>Adresse : résidence principale de l'utilisateur.</p> <p>Responsabilités de l'utilisateur : Tous les usagers doivent décharger eux-mêmes leurs matières. Le tri est obligatoire pour tous les usagers, à l'exception des chargements provenant d'activités commerciales, industrielles et institutionnelles acquittant le tarif pour les « matériaux divers non triés ».</p> <p>Preuve de résidence exigée : compte de taxes de la résidence principale, certificat d'immatriculation, permis de conduire (si résidentiel), comptes mensuels (Hydro-Québec, Bell) avec autre preuve d'identité.</p> <p>Matières non comptabilisées (acceptées gratuitement en tout temps) : encombrants domestiques (meubles, électroménagers), matières recyclables pouvant être déposées dans le bac bleu, métaux, résidus verts, pneus déjantés (à l'exception de pneus surdimensionnés), résidus domestiques dangereux (à l'exception de produits commerciaux/SIMDUT), produits électroniques, matières acceptées pour le réemploi.</p> <p>Mode de paiement : Comptant (ou sur facturation après entente avec la MRC).</p>	

Les entrepreneurs et usagers du secteur ICI ayant des chargements de plus de 4 m³ doivent donc défrayer le tarif prévu au tableau suivant. Il est à noter que ce tarif varie d'une année à l'autre, en fonction des résultats des appels d'offres lancés annuellement afin d'octroyer des contrats visant le chargement, le transport et le recyclage des matériaux de CRD apportés aux écocentres.

Tableau 3.3 : Tarification pour la récupération des CRD provenant des ICI (écocentre de Portneuf-sur-Mer seulement)

TYPES DE MATIÈRES	TARIFICATION (incluant les taxes) Activités commerciales, institutionnelles et industrielles (acceptés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer seulement)
Matériaux divers non triés (IMPORTANT : les bardeaux d'asphalte sont refusés dans les chargements de matériaux divers)	175 \$ /T.M
Bardeaux d'asphalte seulement	95 \$/T.M
Bois « classe 2 » seulement : peint, teint, vernis, etc.	95 \$/T.M
Bois « classe 1 » seulement : naturel	35 \$/T.M
Métal seulement	0 \$/T.M
Plastique seulement	0 \$/T.M
Matières recyclables seulement	0 \$/T.M
Pneus seulement (déjantés)	0 \$/T.M
Agrégats (béton, asphalte, brique, etc.), sans armature	Prix sur demande
Tout matériau provenant de travaux d'excavation (terre, sable, etc.)	Refusé (risque de contamination)

Anciennement, les matériaux récupérés aux écocentres satellites étaient transportés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer par conteneur de 40 v³. Toutefois, la MRC a aménagé un poste de transbordement à l'écocentre des Bergeronnes en 2016 afin d'éviter les frais de transport des conteneurs et d'optimiser le tri. Les travaux furent complétés au printemps 2016.

De l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, les matériaux sont chargés à l'aide de pelles mécaniques dans des camions de type « plancher mobile », puis sont transportés dans des entreprises spécialisées en recyclage et valorisation, habituellement situées dans la région de Québec.

Chacun des écocentres offre un abri dédié au réemploi; les usagers sont encouragés à y déposer leurs matériaux, meubles, électroménagers et autres objets encore utilisables. Ces matières sont revendues à prix très modiques. Sur demande d'organismes à but non lucratif, la MRC offre également certaines matières gratuitement à des gens dans le besoin (ex. : famille ayant tout perdu lors d'un incendie).

Par ailleurs, il est à noter que la MRC compile les données de chacun des usagers, incluant le nom, la provenance, le type de véhicule, le numéro d'immatriculation, le type de matières ainsi que les quantités (en T.M., pour les usagers du secteur ICI de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, et en m³ pour les usagers des écocentres de Bergeronnes et Sacré-Cœur, ainsi que pour les usagers résidentiels à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer). Ces données sont compilées mensuellement.

La section 4.3 présente l'inventaire des matériaux de CRD qui transitent aux écocentres.

3.2.2. Centre de transbordement des matières recyclables

Aménagé en 2006, lors de l'implantation de la collecte des matières recyclables, le centre de transbordement extérieur destiné exclusivement aux matières recyclables appartient à la MRC et est situé sur le terrain de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer (4 QC-138, Portneuf-sur-Mer). Constitué d'une rampe, d'une plateforme et d'un quai de chargement pouvant accueillir deux semi-remorques, ce centre permet de transférer les matières recyclables récupérées sur l'ensemble du territoire (secteurs

résidentiel et ICI confondus), ainsi que les surplus de matières recyclables apportés directement par les usagers.

Les camions de collecte se déchargent sur la plateforme, puis les matières recyclables sont poussées, à l'aide d'un mini-chargeur, dans des semi-remorques fermées d'une longueur de 53 pieds et d'une capacité de 96 m³ chacune. Le transport en semi-remorque fait l'objet d'un contrat distinct, actuellement conclu avec Transport Y.N. Gonthier jusqu'en juin 2016. Les semi-remorques sont dirigées vers le centre de tri de Société VIA inc. au 1621 rue Provinciale, Québec, avec lequel la MRC a conclu un contrat jusqu'au 30 juin 2018, avec une possibilité de prolongation jusqu'en 2020.

Comme indiqué à la section 3.2.1, la MRC est propriétaire de l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et depuis le 30 juin 2016, elle gère l'exploitation (surveillance et opération) de l'écocentre, anciennement effectuée par un entrepreneur privé, soit Récupération Brisson inc.

3.2.3. Dépôts municipaux

Des dépôts pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits électroniques (PE) sont disponibles dans chacune des municipalités du territoire ainsi que pour la communauté innue d'Essipit. Ces dépôts sont opérés quotidiennement par des employés municipaux et sont gérés par la MRC (voir section 2.2.2.1).

Tous les citoyens sont invités à apporter leur RDD et PE gratuitement aux dépôts municipaux, sans aucune limite de volume, quantité ou nombre de visites. Les ICI qui souhaitent y déposer des RDD et PE qui s'apparentent à des produits domestiques et qui sont couverts par la REP (responsabilité élargie des producteurs), seront également acceptés gratuitement à compter de 2016. Un compartiment pour la réception des matières est disponible (en tout temps pour plusieurs municipalités et selon un horaire fixe pour d'autres) et des abris cadenassés ont été conçus pour recevoir les PE ainsi que certains RDD (barils de produits toxiques, acides, bases et oxydants/comburants). Des conteneurs fermés, appartenant à Laurentide Re/Sources, sont installés à proximité pour recevoir principalement les produits pétroliers (huileux), la peinture ainsi que les piles.

La liste des RDD acceptés est présentée à l'annexe V alors que les produits électroniques acceptés sont énumérés à l'annexe VI. Il s'agit en fait des matières acceptées respectivement par Laurentide Re/Sources et l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE). Les PE, les piles et les batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants ainsi que les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables sont visés par la REP et font donc l'objet de programmes de récupération et de valorisation par les entreprises visées qui les mettent sur le marché. Les frais de récupération et de valorisation de ces produits sont donc assumés par les producteurs. Fait à noter, la MRC a également installé un contenant pour la récupération de produits métalliques non couverts par la REP mais qui sont régulièrement apportés aux dépôts municipaux par les usagers, tels que des fours à micro-ondes, des grille-pains, etc.

3.2.4. Cloches à textile

En plus des cloches à textile qui appartiennent au Centre d'action bénévole Le Nordeste, à Forestville, (voir section 3.1.1) et au Centre de dépannage des Nord-Côtiers, aux Escoumins (voir section 3.1.2), la MRC a aménagé des dépôts pour la récupération des vêtements dans chacune des municipalités du territoire. Ainsi, les municipalités de Colombier, Longue-Rive, Les Bergeronnes et Tadoussac possèdent des cloches à textile à proximité de leur dépôt municipal. L'écocentre de Portneuf-sur-Mer offre

également un dépôt pour la récupération des vêtements alors que l'Alliance des Femmes, un organisme à but non lucratif, propose ce service aux citoyens de Sacré-Cœur.

3.2.5. Lieux d'enfouissement sanitaire fermés

La MRC est également propriétaire de deux lieux d'enfouissement sanitaire (LES) qui ont été exploités conformément au *Règlement sur les déchets solides*. Le LES de Portneuf-sur-Mer n'est plus en exploitation depuis juillet 2010, alors que celui des Bergeronnes est fermé depuis le 1^{er} juillet 2006.

Même si les deux LES sont fermés, la MRC poursuit le suivi post fermeture en procédant à l'analyse des eaux de lixiviation à tous les deux ou trois ans. En effet, la MRC est responsable du respect de l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* concernant le rejet de contaminants dans l'environnement et de l'article 30 du *Règlement sur les déchets solides* concernant les normes et modalités relatives au rejet des eaux de lixiviation dans le réseau hydrographique. À cette fin, une campagne d'échantillonnage pour analyser les eaux de lixiviation (piézomètres et résurgences) est recommandée aux deux ans dans le rapport de fermeture des deux LES réalisé par le Groupe-Conseil TDA, sans toutefois que cette analyse soit une obligation réglementaire. Toutes les analyses réalisées jusqu'à présent démontrent le respect des normes. Le dernier échantillonnage a été effectué le 29 juin 2016 par la firme de génie *Assaini-Conseil*. Nous sommes présentement en attente des résultats d'analyse.

Depuis juillet 2010, la MRC transporte donc ses ordures à l'extérieur du territoire, celles-ci étant disposées au lieu d'enfouissement technique de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan (voir section 3.3.1).

3.3. Recensement des installations utilisées par la MRC, situées à l'extérieur du territoire

3.3.1. Lieu d'enfouissement technique de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

Depuis la fermeture de son dernier lieu d'enfouissement sanitaire, en 2010, la MRC achemine ses quelques 4500 TM/an de résidus ultimes (secteurs résidentiel et ICI confondus) au lieu d'enfouissement technique (LET) appartenant à la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, situé au 5101, Chemin de la Scierie Ragueneau.

Selon les renseignements fournis par la Régie, ce LET reçoit des matières en provenance des municipalités de son propre territoire, de la communauté innue de Pessamit, ainsi que d'usagers des secteurs ICI et CRD des régions environnantes. La capacité totale autorisée selon le certificat d'autorisation est 1 499 800 m³. En date du 1^{er} janvier 2014, la durée de vie du LET était estimée à 38 ans, soit un volume disponible de 1 162 662 m³. Le recouvrement journalier est effectué en partie avec des CRD récupérés, conditionnés par l'entreprise Récupération des métaux du Nord, située à proximité du LET. Aucun captage de biogaz n'est effectué sur le site. Approximativement 25 000 TM de matières y sont éliminées chaque année et 5000 TM de matériaux de recouvrement sont utilisés annuellement.

La MRC, en tant que cliente de la Régie, acquitte un tarif de 90 \$/TM, plus les redevances à l'élimination, en vertu d'une entente de service qui se terminera le 31 décembre 2015. Une nouvelle entente a été négociée pour 2016-2017, au tarif de 97,75\$/TM. La MRC explorera d'autres options pour l'élimination à compter de 2018 (voir chapitre 6).

3.3.2. Centre de tri des matières recyclables

Comme mentionné à la section 3.2.2, les matières recyclables collectées de porte en porte chez tous les usagers du territoire (résidentiel et ICI) sont d’abord acheminées au centre de transbordement situé à Portneuf-sur-Mer, pour être ensuite transportées jusqu’au centre de tri de Société V.I.A. Inc., situé à Lévis.

Société V.I.A. Inc. opère trois centres de tri situés à Rivière-du-Loup, Lévis et Québec. Le centre de tri de Lévis reçoit annuellement 47 000 TM de matières recyclables sur une capacité de 75 000 TM. Le taux de rejet oscille autour de 8 %.

Cette entreprise effectue le tri et le conditionnement des matières recyclables de La Haute-Côte-Nord depuis le tout début de la collecte sélective, en avril 2006. La MRC a récemment octroyé un contrat à Société V.I.A. Inc. suite à un appel d’offres public, pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de prolongation jusqu’à cinq (5) ans, soit jusqu’au 30 juin 2018. Le tarif pour traiter les quelque 1 350 TM/an provenant de la MRC est de 27,70 \$/TM, incluant le traitement des rejets.

3.3.3. Centre de tri de résidus de CRD

La MRC achemine la presque totalité des résidus de CRD à des centres de tri situés à l’extérieur du territoire, principalement dans la région de Québec et Trois-Rivières. En effet, seuls les résidus métalliques, les agrégats (béton, brique, asphalte) ainsi que le bois de qualité supérieure (communément appelé « bois n° 1 ») sont récupérés régionalement.

La MRC procède donc chaque année à un appel d’offres pour la gestion des autres CRD reçus aux écocentres. Elle n’impose pas un centre de tri de CRD en particulier dans le cadre de ses appels d’offres; seules des preuves de recyclage sont exigées. En 2015, les contrats pour le chargement, le transport ainsi que le recyclage des matériaux divers (ex. : laine isolante, gypse, tapis, meubles rembourrés, etc.) et du bois de construction de moindre qualité (« bois n° 2 », soit le bois teint, peint, vernis, contreplaqué, mélamine, etc.) ont été octroyés à deux entreprises régionales ne possédant pas de centre de tri, soit Les Constructions SRV inc. pour les matériaux divers et Récupération Brisson inc. pour le bois n° 2. Quant aux bardeaux d’asphalte, ils sont chargés directement par Récupération Brisson à l’écocentre de Portneuf-sur-Mer et un contrat a été octroyé à l’entreprise Transports M. Charrette inc. pour leur transport et recyclage.

Pour 2015, les tarifs pour le chargement, le transport et le recyclage sont respectivement de 94 \$/TM pour les matériaux divers et de 72 \$/TM pour le bois n°2, plus les taxes applicables. Le tarif pour le transport et le recyclage des bardeaux d’asphalte est de 68 \$/TM et chaque chargement coûte 200 \$, ce qui revient à approximativement 74,25 \$/TM pour l’ensemble des opérations requises pour valoriser les bardeaux d’asphalte.

Les centres de tri présentement utilisés par les entrepreneurs ayant obtenu les contrats sont présentés dans le tableau suivant.

Centre de tri	Type d’entre-prise	Matières reçues de La HCN en 2015	Capacité de traitement	Quantité annuelle reçue	Taux de rejet
---------------	--------------------	-----------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------

AIM Écocentre 220, rue De Rotterdam St-Augustin-de-Desmaures QC G3A 1T4	Privé	Matériaux divers Bois n° 2	50 TM/h	80 000 TM	15 % (divers) < 5 % (bois)
Eddy Fugère inc. 315, rue Jackson Québec QC G1N 4C4	Privé	Matériaux divers Bois n° 2	N/D	N/D	N/D
Centre de valorisation M. Charrette 89, route 158 Saint-Thomas QC J0K 3L0	Privé	Bardeaux d'asphalte	N/D	15 000 TM (bardeaux)et 40 à 50 000 TM (autres produits)	0 %
Transformation des métaux du Nord inc. 1800, 2 ^e Rang Ragueneau QC G0H 1S0	Privé	Gypse	N/D	N/D	N/D

L'entreprise *Forage Dynamitage Girard*, située au 542, route 138 à Longue-Rive, possède son lieu de stockage et de conditionnement des résidus de CRD. Ce site accueille gravier, sable, ciment et asphalte. Ces matériaux sont transformés afin d'être réutilisés sous forme d'asphalte recyclée. Celle-ci est utilisée par l'entreprise Terrassement et Pavage S.L., située dans la municipalité des Bergeronnes.

Il est à noter que *Les Entreprises Jacques Dufour* ont déposé deux demandes d'autorisation pour des lieux de stockage et de conditionnement de résidus d'asphalte dans la municipalité de Tadoussac, mais que celles-ci n'ont pas été accordées pour l'instant.

3.4. Gestion actuelle des matières résiduelles (usagers des secteurs résidentiel et ICI)

3.4.1. Résidus ultimes et matières recyclables

3.4.1.1. Collecte

La collecte des résidus ultimes et des matières recyclables est effectuée par une entreprise privée. Un seul contrat couvre l'ensemble des usagers des secteurs résidentiel (incluant les multilogements) et ICI des huit municipalités ainsi que de la communauté innue d'Essipit. Le TNO couvrant une immense superficie, les contenants à matières résiduelles sont disposés sur les chemins municipaux donnant accès au territoire.

L'entreprise détenant actuellement le contrat est Groupe Bouffard Inc., dont le siège social se situe à Matane. Le contrat, qui a débuté le 1^{er} février 2014, est d'une durée de trois ans et deux mois; il se terminera donc le 30 juin 2017.

Le tableau suivant présente la fréquence des collectes, selon le type d'usagers.

Usager pour chaque type de collectes	Fréquence Collecte des ordures ménagères	Fréquence Collecte des matières recyclables	Fréquence Collecte des encombrants
Résidentiel à l'exception des usagers résidentiels utilisant des conteneurs ou bacs communs	1 fois par 2 semaines (toute l'année)	1 fois par 2 semaines (toute l'année)	2 fois par année (printemps et automne)

Résidentiel utilisant des conteneurs communs	1 fois par semaine (toute l'année)	1 fois par semaine (toute l'année)	2 fois par année (printemps et automne)
ICI	1 fois par semaine (toute l'année)	1 fois par semaine (toute l'année)	N/A
ICI requérant des collectes supplémentaires à Tadoussac¹	Plus d'une fois semaine en saison estivale	N/A	N/A
ICI requérant des collectes supplémentaires à Forestville²	Plus d'une fois semaine, périodes variables	N/A	N/A

¹ Pour la municipalité de Tadoussac, 24 établissements ICI requièrent une collecte supplémentaire pour les ordures, de la mi-juin à la fin août/début septembre, pour un total de 12 semaines.

² Pour la ville de Forestville, 28 ICI requièrent une ou deux collectes supplémentaires par semaine pour les ordures, et ce, pour une période variable selon les commerces.

Il est à noter que 24 usagers commerciaux situés à Tadoussac bénéficient d'une collecte hebdomadaire supplémentaire de résidus ultimes, pour un total de deux collectes d'ordures par semaine pendant une période de douze semaines durant la saison estivale. De plus, 28 usagers ICI situés à Forestville bénéficient d'une ou deux collectes d'ordures supplémentaires par semaine (pour un total de 2 à 3 collectes d'ordures par semaine), pour des périodes variables, soit pour l'année entière (17 établissements), soit de septembre à juin (2 établissements), soit d'octobre à mai (1 établissement) ou encore de mai à octobre (8 établissements).

Le tableau suivant présente les bacs et conteneurs acceptés lors de la collecte. Les bacs roulants (240 ou 360 l) sont obligatoires depuis 2004 pour les municipalités du secteur est (Longue-Rive à Colombier) et depuis 2006 pour les municipalités du secteur ouest (Sacré-Cœur à Les Escoumins).

Tableau 3.6 : Bacs et conteneurs acceptés lors de la collecte des résidus ultimes et des matières recyclables

Type de contenants autorisés	Matières	Municipalités où ils se retrouvent
Bac roulant de 240 ou 360 litres, prise européenne et parfois américaine	✓ Matières recyclables ✓ Ordures ménagères	Toutes les municipalités, incluant Essipit
Bac de 1100 litres en plastique à couvercle pivotant et à couvercle plat	✓ Matières recyclables ✓ Ordures ménagères	Toutes les municipalités, incluant Essipit
Conteneur à chargement arrière	✓ Matières recyclables ✓ Ordures ménagères	Toutes les municipalités, sauf Essipit et Colombier

La collecte est actuellement réalisée en partie avec des camions à chargement arrière (qui peuvent récupérer tous les types de bacs et conteneurs, mais nécessitent deux employés) et des camions à chargement latéral avec un bras mécanisé, qui peuvent récupérer uniquement les bacs de 240, 360 ou 1 100 l et ne nécessitent qu'un employé.

Fait intéressant à noter, les aires publiques de la région sont très bien desservies pour la collecte sélective, la majorité des municipalités ayant bénéficié du programme de la Table pour la Récupération Hors Foyer. En effet, trois subventions totalisant 65 343 \$ ont été reçues depuis 2009.

3.4.1.2. Transbordement

Seules les matières recyclables sont actuellement transbordées au centre situé à Portneuf-sur-Mer, comme décrit à la section 3.2.2. Elles sont ensuite transportées jusqu'au centre de tri appartenant à Société VIA, situé à Lévis (voir section 3.3.2).

Les ordures sont transportées directement par camion de collecte jusqu'au LET situé à Ragueneau. De Sacré-Cœur, la municipalité la plus éloignée du LET, cela représente 190 km de route (aller simple). De Longue-Rive, la municipalité la plus centrale de la MRC, la distance est de 120 km (aller simple).

3.4.1.3. Traitement (tri des matières recyclables et élimination des résidus ultimes)

Une fois chargées dans une semi-remorque fermée, les matières recyclables sont transportées jusqu'au centre de tri appartenant à Société VIA, située à Lévis, pour y être triées et conditionnées (voir section 3.3.2).

Après avoir été pesés, les résidus ultimes sont enfouis directement au LET de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. Actuellement, les matières organiques, outre celles récupérées lors des collectes de résidus verts ou par le biais du compostage domestique, sont enfouies avec les résidus ultimes.

3.4.1.4. Droit de regard

Le droit de regard vise à limiter (à une certaine quantité de tonnes par année) ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. La MRC de La Haute-Côte-Nord ne possède aucune installation d'élimination des matières résiduelles, elle n'est donc pas actuellement concernée par cet aspect. Néanmoins, la MRC désire se prévaloir de son droit de regard afin de limiter les quantités d'ordures provenant de l'extérieur de son territoire à 2 000 TM/an si elle devient propriétaire d'installations de gestion des ordures. Toutefois, cette limite pourrait être augmentée, au gré de la MRC, suivant l'analyse d'éventuelles demandes.

3.4.2. Résidus de CRD

3.4.2.1. Réception aux écocentres

Comme décrit à la section 3.2.1, les résidus de CRD transitent par les trois écocentres de la MRC, situés à Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur. Un tri est effectué sur place par les usagers qui séparent leurs matériaux par catégorie en les déposant dans les conteneurs ou enclos prévus à cet effet. Des abris sont également installés pour favoriser le réemploi des meubles, électroménagers et autres objets encore fonctionnels, ainsi que des matériaux de construction pouvant être réutilisés.

3.4.2.2. Transbordement

La presque totalité des matériaux récupérés aux écocentres satellites (Les Bergeronnes et Sacré-Cœur) est actuellement transportée par conteneurs transrouliers jusqu'à l'écocentre principal situé à Portneuf-sur-Mer. À noter que le métal est recueilli directement par Récupération Brisson et que les résidus verts sont compostés ou déchiquetés sur place à chacun des écocentres. Les agrégats sont utilisés pour la réfection des chemins aux écocentres.

Les matériaux sont donc entreposés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, avant d'être chargés à l'aide de pelles mécaniques et de chargeuses sur roues. Des camions à plancher mobile d'une capacité approximative de 3 800 m³ sont utilisés pour transporter les matières vers les centres de tri.

3.4.2.3. Tri

Le tri des CRD est effectué à différents centres autorisés, lesquels sont tous situés à l'extérieur du territoire comme décrit à la section 3.3.3.

3.4.3. Encombrants

3.4.3.1. Collecte

Tous les usagers peuvent apporter leurs encombrants (meubles, électroménagers, tapis, etc.) aux écocentres. Une collecte des encombrants est également offerte sur l'ensemble du territoire, deux fois par année, soit au printemps et à l'automne, pour les usagers du secteur résidentiel et depuis 2016 pour les ICI. La liste des encombrants acceptés et refusés dans le cadre de cette collecte est présentée à l'annexe VII.

La collecte est effectuée par trois équipes :

1. L'équipe du réemploi, qui utilise un camion cube ou une remorque pour récupérer les objets ayant un potentiel de réutilisation. Cette équipe est constituée d'un employé de la MRC et d'un employé du Nordest (voir section 3.1.1);
2. L'équipe de l'entreprise en charge de la collecte, qui récupère successivement le bois (bois de construction, meubles en bois non réutilisables, etc.) puis les matériaux divers. Cette activité est incluse dans le contrat de collecte de la MRC; le coût pour les encombrants est déterminé selon le tarif horaire présenté dans la soumission retenue. Ce tarif est de 125 \$/h pour le contrat actuel avec Groupe Bouffard. Deux employés de l'entreprise privée et un employé de la MRC forment cette équipe;
3. L'équipe du ferrailleur en charge de récupérer tous les objets métalliques (ferreux et non ferreux), et ce, sans frais (ni ristourne) pour la MRC.

Cette méthode de travail, en place et bonifiée depuis 2013, permet d'obtenir un meilleur taux de récupération que la méthode précédente, où tous les encombrants étaient ramassés par un camion de collecte à chargement arrière, ce qui ne permettait aucun réemploi ni tri des matières.

3.4.3.2. Transbordement et recyclage

Les matières récupérées par l'équipe du réemploi sont acheminées à l'écocentre le plus près ou encore à la ressourcerie Le Nordest, pour y être revendues à prix modique.

Le bois et les matériaux divers sont apportés jusqu'à l'écocentre principal situé à Portneuf-sur-Mer. Ces derniers sont donc chargés, transportés et valorisés avec les autres CRD, comme décrit à la section 3.4.2.2.

Les résidus métalliques sont triés et valorisés par Récupération Brisson.

3.4.4. Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits électroniques (PE)

Comme décrit aux sections 2.2.3 et 3.2.3, les RDD et PE sont recueillis à chacun des dépôts municipaux et des écocentres pour être ensuite transportés et valorisés, en vertu des ententes conclues entre la MRC et Laurentide Re/Sources ainsi que l'ARPE.

3.4.5. Textiles

Les cloches à textile et ressourceries présentes sur l'ensemble du territoire permettent aux citoyens de participer à la récupération des vêtements, comme décrit aux sections 3.1.1 et 3.1.2.

La MRC gère la collecte des vêtements déposés dans les points de dépôt, en les apportant au Centre d'action bénévole Le Nordest à Forestville et au Centre de dépannage des Nord-Côtiers aux Escoumins, où ils seront revendus à prix modique.

Depuis 2012, les surplus de vêtements qui n'ont pas trouvé preneur aux ressourceries sont acheminés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, où ils sont entreposés jusqu'à ce qu'une semi-remorque puisse être remplie et acheminée à l'extérieur du territoire pour l'exportation.

3.4.6. Matières organiques

3.4.6.1. Collecte

Seuls les résidus verts (feuilles, branches, résidus de jardinage et sapins de Noël) font l'objet d'une collecte spécifique, réalisée par la plupart des municipalités à l'aide d'une camionnette et de deux employés municipaux. La majorité des municipalités annonce une date fixe pour la collecte alors que certaines envoient des employés dès que des résidus verts sont placés en bordure de rue.

Les feuilles et les résidus de jardin doivent être emballés dans des sacs de plastique transparents ou déposés dans des boîtes en carton. Les branches doivent être coupées en longueur maximale de deux (2) pieds et doivent être attachées. Quant aux sapins de Noël, ils doivent être exempts de décoration.

3.4.6.2. Recyclage

Les résidus verts ainsi collectés sont acheminés soit à l'un des écocentres, soit dans une entreprise privée située à Bergeronnes, ou encore chez un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de la permaculture, situé à Forestville. Dans tous les cas, les résidus verts sont acceptés gratuitement et sont compostés sur place ou transformés en paillis.

3.4.6.3. Récupération des matières organiques végétales par apport volontaire dans la municipalité des Bergeronnes

En 2011, la municipalité des Bergeronnes, de concert avec la MRC, a mis sur pied un projet de récupération de matières organiques par apport volontaire (résidus végétaux seulement). Des contenants ont été installés dans cinq points de dépôt, dont l'épicerie et l'école secondaire. Durant la première année du projet, des conteneurs semi-enterrés ont été utilisés et les matières organiques étaient transportées par camion 10 roues jusqu'au site de compostage de l'entreprise 9288-3354 Québec inc. (anciennement la Coopérative Unitek), situé à Portneuf-sur-Mer. Cette méthode de fonctionnement a été revue puisque les conteneurs étaient inadéquats (fuites, odeurs) et que le transport des résidus était coûteux et peu écologique, étant donné que le site de compostage était situé trop loin de la municipalité et que le camion était seulement rempli au quart lorsque les conteneurs devaient être vidés.

Ainsi, depuis 2012, des bacs roulants de 240 litres ont remplacé les conteneurs semi-enterrés et les matières organiques sont compostées directement aux Bergeronnes par un entrepreneur local. La municipalité a repris entièrement en charge le projet et assure désormais la collecte, qui s'effectue

manuellement à l'aide d'une camionnette. Approximativement 10 TM de matières organiques sont ainsi récupérées annuellement.

3.4.6.4. Compostage domestique

De 2005 à 2013, la MRC a offert des séances gratuites d'information sur le compostage domestique et a fait la vente de composteurs domestiques (au prix coûtant). Ces séances ont connu un franc succès les premières années, pour n'attirer que quelques personnes au cours des dernières années. La MRC offre depuis des séances d'information sur demande, lorsque des citoyens en manifestent l'intérêt.

Néanmoins, certaines municipalités ont poursuivi des initiatives locales, comme la municipalité de Sacré-Cœur, qui a subventionné des composteurs domestiques, ainsi que les élèves de l'école primaire de Tadoussac, qui font la promotion du compostage domestique.

3.4.7. Pneus

Conformément au programme québécois de récupération des pneus hors d'usage, 24 garagistes et détaillants de pneus de la région font office de point de dépôt pour la récupération des pneus usagés. Les municipalités de Colombier et Longue-Rive, de même que la MRC, par l'entremise de ses écocentres de Portneuf-sur-Mer et des Bergeronnes, offrent également ce service

En 2015, la MRC a fait une tournée des garages et détaillants pour leur rappeler le mode de fonctionnement lors d'une demande de collecte, puisque plusieurs d'entre eux se plaignaient de délais importants de service, sans toutefois avoir fait une demande de collecte au transporteur accrédité.

3.4.8. Boues de fosses septiques et municipales

La gestion des boues de fosses septiques et municipales est exclue de la délégation de compétence de la MRC et aucune entreprise n'offre le traitement de celles-ci sur le territoire de la MRC, ce qui explique en partie qu'il y ait davantage de données manquantes et moins de suivi à ce niveau. Le plan d'action du présent PGMR prévoit des mesures d'acquisition de connaissances afin de mieux cerner les enjeux et solutions pour une meilleure gestion de ces matières.

L'outil de calcul Excel de Recyc-Québec permet tout de même d'évaluer les quantités de boues produites pour les résidences permanentes et de villégiature. Voici les données obtenues grâce à cet outil d'inventaire.

Tableau 3.7 : Quantité de boue de fosses septiques produites annuellement (t mh)		
MUNICIPALITÉS	RÉSIDENCES PERMANENTES	RÉSIDENCES TEMPORAIRES
Sacré-Cœur	39	20
Tadoussac	14	5
Bergeronnes	19	10
Escoumins	55	31
Longue-Rive	119	28
Portneuf-sur-Mer	51	4
Forestville	34	9
Colombier	64	27
TNO	0	139
Total :	395	273

Les boues de fosses septiques produites par les entreprises de transport, de communications et de services publics, les commerces, l'agriculture et autres installations non résidentielles ne peuvent être quantifiées en raison de la variabilité de format des fosses. Toutefois, le nombre de fosses septiques est compilé au tableau 3.8.

Tableau 3.8 : Inventaire des fosses septiques non résidentielles						
MUNICIPALITÉS	TRANSPORT, COMM. ET SERV. PUBLICS	COMMER- CIALE	SERVICES	CULTURE ET LOISIRS	AGRICUL- TURE	IMMEUBLE NON EXPLOITÉ
Sacré-Cœur	1	2	1	8	19	2
Tadoussac	0	2	0	2	1	1
Bergeronnes	1	5	1	1	12	0
Escoumins	1	5	3	2	0	5
Longue-Rive	0	4	4	3	2	2
Portneuf-sur-Mer	1	1	3	2	0	1
Forestville	2	0	0	1	3	1
Colombier	1	2	1	0	3	1
TNO	0	0	0	1	1	2
Total :	7	21	13	20	41	15

3.4.8.1. Boues municipales des usines de traitement des eaux usées

Au moment de l'adoption du présent PGMR, seulement trois municipalités de La Haute-Côte-Nord possédaient des usines de traitement des eaux usées, soit Portneuf-sur-Mer, Forestville et Sacré-Cœur. Quant aux autres municipalités, celles-ci rejettent leurs eaux usées dans les cours d'eau (ultimement vers le fleuve Saint-Laurent) sans traitement, sauf pour les municipalités de Tadoussac et des Escoumins qui utilisent un « dégrilleur » afin de retenir les matières solides. Il faut savoir que cette mise aux normes est extrêmement coûteuse et difficile à supporter pour les municipalités de petite taille, dont plusieurs possèdent un indice de développement négatif et le triste statut « à revitaliser ». Néanmoins, les municipalités de Longue-Rive et des Bergeronnes projettent l'implantation d'usines de traitement des eaux usées d'ici les 2 ou 3 prochaines années.

Forestville et Sacré-Cœur, avec leurs étangs aérés, effectuent la vidange de leurs boues. Portneuf-sur-Mer, qui vient tout juste de mettre en opération son usine de traitement des eaux usées, l'effectuera également en temps opportun. Forestville n'a effectué aucune vidange depuis l'installation de son étang aéré. À titre informatif, la dernière vidange des étangs aérés de la municipalité de Sacré-Cœur a été effectuée en 1975, il y a 40 ans! Il faut savoir que les installations, tant pour Sacré-Cœur que Forestville, ont été prévues pour une population plus nombreuse à l'époque. Les boues sont traitées par des entreprises spécialisées, situées à l'extérieur du territoire, puisqu'aucune entreprise n'offre ce service en Haute-Côte-Nord. *Sanidro*, de Chicoutimi, possède un centre de traitement à La Baie. Les résidus du centre de traitement sont valorisés localement en agriculture. Quant à *Sani-Manic*, située à Baie-Comeau, le traitement se fait par lagunage et produit un terreau qui sert à l'ensemencement et la revitalisation (ex : ancien site de Kruger). Nous n'avons pu avoir accès à d'avantage d'information de la part des entreprises.

3.4.8.2. Boues de fosses septiques

De nombreuses résidences ne sont pas reliées à un système de captage des eaux usées en territoire municipalisé et en forêt, sur le territoire non organisé (TNO). Ainsi, on dénombrait 3971 fosses septiques lors du dernier inventaire qui a eu lieu en 2011. On peut estimer que la mise aux normes de la gestion des eaux usées dans la municipalité de Portneuf-sur-Mer a permis de diminuer ce nombre à 3771 en 2015. Au moment d'écrire ces lignes, aucune municipalité n'offrait un programme municipal de vidange des fosses septiques et aucune n'encadrait la gestion des boues par règlement. Les municipalités appliquent donc le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2, r.22), mais plusieurs mentionnent le manque de ressources humaines pour effectuer un suivi adéquat.

La responsabilité de la vidange repose donc sur le propriétaire privé. Les citoyens font appel à des entreprises spécialisées provenant de Charlevoix, du Saguenay, ou encore de Baie-Comeau (voir Sanidro et Sani-Manic, précédent paragraphe).

3.4.8.3. Boues issues des ICI

Selon les renseignements obtenus des municipalités, la grande majorité des ICI rejette leurs eaux usées dans le système d'égout. On ne dénote aucun usager particulier; par exemple, aucune industrie ou commerce ne rejette des eaux usées en quantité importante ou de nature plus polluante.

Seulement 22 commerces et industries ont été identifiées comme possédant une installation septique, la plupart utilisant des fosses traditionnelles et une possédant un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet. Il est de la responsabilité de chacun des usagers de s'assurer du respect de la loi en vigueur quant à la fréquence de vidange des installations.

3.4.9. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

La MRC réalise de nombreuses activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ), et ce, depuis la mise en place de la collecte des matières recyclables en 2006. Depuis 2014, les activités ont pu être bonifiées grâce à l'embauche d'un agent de sensibilisation à temps plein. Le tableau suivant résume les principales activités d'ISÉ réalisées depuis 2006.

Activité	Période de réalisation	Description
Campagne avec enviroconseillers	Tous les étés, depuis 2006	Embauche d'étudiants/stagiaires qui effectuent du porte-à-porte (ou Loto-Écolo, à compter de 2014) pour sensibiliser la population à l'importance de gérer sainement les matières résiduelles.
Calendrier des collectes	Chaque année, depuis 2006	Production et distribution d'un calendrier avec les dates de collecte et la liste des matières acceptées au recyclage.
Publications dans l'hebdomadaire régional	Chaque année, depuis 2006	Diffusion de chroniques d'ISÉ concernant la gestion des matières résiduelles; format variant entre un quart et une page entière.
Entrevues à la télévision et la radio régionales	Chaque année, depuis 2006	Entrevues en direct à la radio régionale (CHME), d'une durée d'environ 5 minutes. Capsules d'information (parfois produites suite aux entrevues), diffusées pendant quelques jours. Entrevues à la télévision régionale de TVR7, habituellement dans le cadre du bulletin de nouvelles.
Lettres et billets de courtoisie	Chaque année, depuis 2006	Envoi de lettres aux citoyens et ICI présentant des problématiques particulières (ex. : déchets dans le bac de

		recyclage). Formation aux préposés à la collecte et production de billets de courtoisie en 2015.
Tournée des commerces de Forestville	Hiver-printemps 2015	Visite terrain avec le responsable de la collecte (Groupe Bouffard) pour informer les commerçants sur la façon de disposer des matières et des bacs.
Atelier sur le recyclage	Printemps 2005	Tournée de toutes les écoles primaires pour annoncer l'implantation de la collecte sélective. Concours de dessin pour orner l'Éco-Calendar.
Atelier sur le recyclage et publication d'un conte écologique	Automne 2007	Atelier dans les classes de secondaire III de la Polyvalente des Berges, suivi d'un concours de rédaction d'un conte en lien avec le recyclage. Tournée des écoles primaires pour la lecture du conte et concours de dessin pour illustrer le conte. Publication du conte écologique, distribué à tous les foyers avec le calendrier des collectes.
Atelier dans les écoles sur les déchets électroniques	2015	Préparation et présentation d'un atelier d'une heure dans plusieurs classes d'écoles primaires de La Haute-Côte-Nord.
Éco-capsules	2015	Création et tournage de 5 capsules d'information et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles présentées sur la page Web de la télé régionale et sur la page Facebook du Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC.
Table pour la récupération hors foyer (TRHF) – Volet aires publiques	2009 à 2015	Promotion des programmes de la TRHF auprès des bars, restaurants et hôtels (2011) et des municipalités, pour les aires publiques (2009, 2013 et 2015); demandes de subventions déposées et gérées par la MRC.
Loto-écologie	2014 et 2015	Inspection des bacs bleus (901 bacs en 2014, dont 77 % conformes et 2019 bacs en 2015, dont 59 % conformes). Recherche de commandites. Prix remis aux citoyens dont les bacs de recyclage sont conformes.
Événements écoresponsables	2015	Présence terrain d'une équipe écoresponsable à 5 événements. Bilan des matières résiduelles partiel ou complet pour chaque événement.
Page Facebook	2015	Création d'une page Facebook dédiée au Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC Mise à jour de la page avec les nouvelles du service et autres pages Internet en lien avec la GMR.
Plan de communication	2015	Élaboration d'un plan de communication visant à produire les bonnes communications au bon moment et avec les bons outils pour transmettre l'information à la population.
Ligne info-collecte	2014-2015	Ligné dédiée à toutes les demandes citoyennes par rapport à la GMR en Haute-Côte-Nord, gérée par l'agent de sensibilisation. Auparavant, ce service était offert mais par le chargé de projet (délais plus importants).
Outils et activités de sensibilisation pour les postes d'accueil des zecs	2013 à 2015	Voir section 3.7

3.5. Gestion actuelle des matières résiduelles – précision concernant les usagers du secteur ICI

Tel que discuté dans les sections précédentes, la MRC offre la grande majorité des services aux usagers du secteur ICI, comme la collecte des résidus ultimes et des matières recyclables, l'accès aux écocentres (jusqu'à 10m³/an gratuit et moyennant certains frais selon le type de chargement et les quantités) ainsi que la récupération des RDD et des PE, pour les matières apparentées à celles du secteur résidentiel. Depuis 2016, la collecte des encombrants est offerte au secteur ICI.

Le nombre d'ICI desservis dans chaque municipalité est présenté au tableau 1.8. Les matières provenant de chacun des secteurs (résidentiel et ICI) sont inventoriées à la section 4.

3.6. Gestion actuelle des matières résiduelles – précision concernant les matières issues du secteur de la construction, rénovation et démolition

La gestion des CRD est décrite aux sections 3.3.3 et 3.4.2 qui traitent des écocentres. En effet, l'ensemble des matériaux de CRD transitent par les écocentres de La Haute-Côte-Nord, à l'exception des matériaux apportés directement par les entrepreneurs aux centres de tri situés à l'extérieur de la région. Il est également à noter que certains CRD se retrouvent dans les bacs et conteneurs d'ordures, malgré l'interdiction d'en disposer ainsi, ce qui sera discuté aux sections 4 et 5.

3.7. Gestion actuelle des matières résiduelles – territoire non organisé (TNO)

Les matières résiduelles générées sur le TNO transitent en majorité par les postes d'accueil des zecs Chauvin, Forestville, Iberville et Nordique. Ces quatre zecs, dont le poste d'accueil est situé en territoire municipalisé, utilisent des conteneurs à chargement arrière et/ou des contenants de 1100 litres pour recueillir les ordures et les matières recyclables. En collaboration avec la MRC, elles offrent également un service de récupération des encombrants, lesquels sont déposés dans un abri (permanent ou en toile). Ces services sont offerts à proximité des postes d'accueil, sauf pour la Zec de Forestville, où les abris destinés aux encombrants sont situés à quelques kilomètres, sur les chemins d'accès à la zec.

La Zec Labrieville, située à 84 km de la route 138, offre un service de gestion des matières résiduelles plus limité, soit la récupération des matières recyclables et des encombrants, en collaboration avec la MRC.

Les zecs gèrent non seulement les ordures de leurs utilisateurs, mais également celles des villégiateurs du TNO (hors zec), et parfois des membres de zecs voisines et des pourvoiries.

En 2013, 2014 et 2015, la MRC a réalisé des actions et a effectué des activités de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles (GMR) destinées spécifiquement aux usagers du TNO, en collaboration avec les zecs du territoire, dont :

- visite terrain de sensibilisation dans les zones de concentration de villégiateurs et aux postes d'accueil des zecs;
- installation d'abris pour la récupération des encombrants;
- nettoyage de dépotoirs clandestins;
- réalisation de la campagne « Loto-Écolo », production de matériel de sensibilisation et envoi d'un dépliant avec les comptes de taxes TNO;
- sacs de recyclage remis directement aux préposés des postes d'accueil des zecs en leur expliquant quelles actions ils doivent poser et quelles sont leurs responsabilités dans le cadre de la campagne.

Somme toute, les postes d'accueil des zecs constituent des dépôts de matières provenant du TNO. Sans la collaboration de celles-ci, il est évident qu'il y aurait davantage de dépotoirs clandestins à nettoyer en forêt. À l'automne 2015, la MRC a d'ailleurs conclu des ententes avec quatre de ces zecs (Forestville, Iberville, Labrieville et Nordique) pour officialiser et baliser ce partenariat. Sommairement, par ces ententes, la MRC s'engage à :

- rembourser les taxes de service GMR imposées aux zecs en 2015, le cas échéant, et établir des modalités équivalentes et équitables pour les prochaines années;
- réaliser des activités de sensibilisation afin de rejoindre les villégiateurs et de maximiser la récupération des matières recyclables et encombrantes, incluant la fourniture et l'installation d'affiches, la tenue de concours ou d'autres activités similaires;
- fournir un abri permanent ou temporaire, selon les besoins, destiné à la récupération des matières encombrantes et en assurer la gestion (transport et valorisation des matières);
- fournir des bacs et conteneurs nécessaires à une collecte adéquate des ordures et des matières recyclables;
- fournir d'autres matériaux et infrastructures nécessaires à la saine gestion des matières résiduelles, après approbation des deux parties.

De leur côté, les zecs s'engagent à :

- demeurer responsables de la gestion de leurs bacs et conteneurs situés à proximité de leur poste d'accueil, ce qui permet d'assurer une certaine surveillance et propreté du site de même que le bon état de l'équipement;
- rendre disponibles, entretenir et réparer des bacs et conteneurs destinés aux matières recyclables, en quantité suffisante;
- permettre l'installation d'abris pour la récupération des matières encombrantes, si ce n'est pas déjà fait;
- selon leur capacité, collaborer activement avec la MRC pour la réalisation d'activités de sensibilisation visant l'importance de rapporter les matières résiduelles aux bons endroits et d'éviter les dépotoirs en forêt (ex. : remettre des sacs pour le recyclage à tous les usagers, permettre aux représentants de la MRC de rencontrer les villégiateurs lors de réunions, etc.);
- communiquer rapidement avec la MRC pour signaler toute problématique relative à la gestion des matières résiduelles et collaborer avec la MRC pour trouver et mettre en œuvre des solutions.

Des discussions sont actuellement en cours avec la Zec Chauvin concernant une éventuelle signature de l'entente.

3.8. Résumé des activités en gestion des matières

Le tableau 3.10 résume les services offerts et les figure 3.1 et 3.2 permettent de les localiser, lorsqu'ils sont situés sur le territoire de La Haute-Côte-Nord.

Tableau 3.10 : Services offerts et organismes, entreprises et installations présents sur le territoire (en 2015)

Service	Responsable	Usagers	Matières	Service situé
---------	-------------	---------	----------	---------------

				en HCN (Oui/Non)
Collecte des résidus ultimes et des matières recyclables	Entreprise privée (Groupe Bouffard)	Tous (*)	Résidus ultimes et matières recyclables	Oui
Transbordement des matières recyclables	Entreprise privée (Récupération Brisson)	N/A	Matières recyclables	Oui
Transport des matières recyclables	Entreprise privée (Transport Y.N. Gonthier)	N/A	Matières recyclables	Oui (départ) et non (arrivée)
Tri des matières recyclables	OBNL (Société VIA)	N/A	Matières recyclables	Non
Élimination	Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan	N/A	Résidus ultimes	Non
Écocentres (réception)	MRC et entreprise privée (Récupération Brisson)	Tous, mais ICI avec frais	CRD	Oui
Écocentres (transbordement et transport)	Entreprises privées (Récupération Brisson et Les Constructions SRV)	N/A	CRD et encombrants	Oui
Écocentres (tri)	Entreprises privées (voir 3.3.3)	N/A	CRD	Non
Réemploi (encombrants)	MRC (écocentres) et OBNL (Le Nordest)	Tous	Encombrants	Oui
Collecte des encombrants	MRC et entreprises privées (Récupération Brisson et Groupe Bouffard)	Résidentiel, ensemble du territoire	Encombrants	Oui
Dépôts municipaux	MRC (aux écocentres), municipalités et Essipit	Tous, mais ICI seulement pour matières apparentées au résidentiel	RDD et PE	Oui
Collecte des textiles (apport volontaire)	OBNL et MRC	Tous	Textiles	Oui
Transport et transbordement des surplus de textiles, pour exportation	OBNL (Le Nordest), MRC et entreprise privée	N/A	Textiles	Oui (départ) et non (arrivée)
Collecte des résidus verts et des sapins de Noël	Municipalités	Tous, sauf pour municipalités non participantes (**)	Matières organiques (résidus verts et sapins)	Oui

Recyclage des résidus verts et des sapins de Noël	MRC, municipalités, OBNL et entreprise privée (voir 3.4.6.2)	N/A	Matières organiques (résidus verts et sapins)	Oui
Récupération des pneus usagés	MRC, municipalités de Colombier et Longue-Rive, détaillants et garages	Tous	Pneus	Oui
Récupération des matières résiduelles provenant du TNO	MRC, en collaboration avec les zecs	Zecs participantes (voir 3.7)	Résidus ultimes, matières recyclables et encombrants	Oui
Information, sensibilisation et éducation	MRC et certaines municipalités	Tous	Toutes	Oui

(*) Comprend les usagers des secteurs résidentiel et ICI, pour l'ensemble des municipalités du territoire.

(**) En 2015, toutes les municipalités ont offert des collectes de résidus verts et de sapins de Noël, à l'exception de Colombier et Essipit.

Figure 3.1 : Localisation des services offerts sur le territoire (en 2015)

**Installations et organismes oeuvrant en gestion
des matières résiduelles présents
en Haute-Côte-Nord
Secteur Ouest**

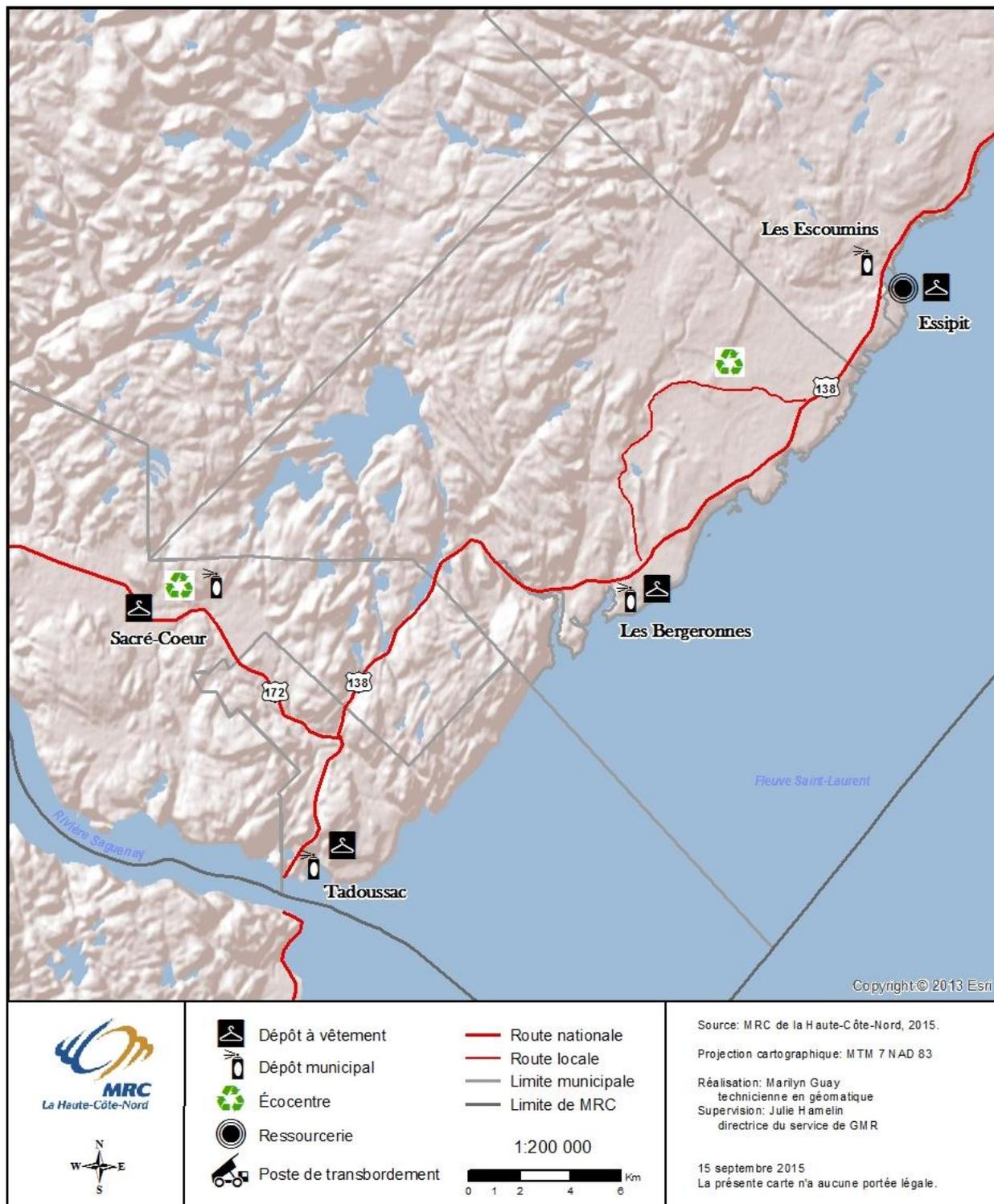
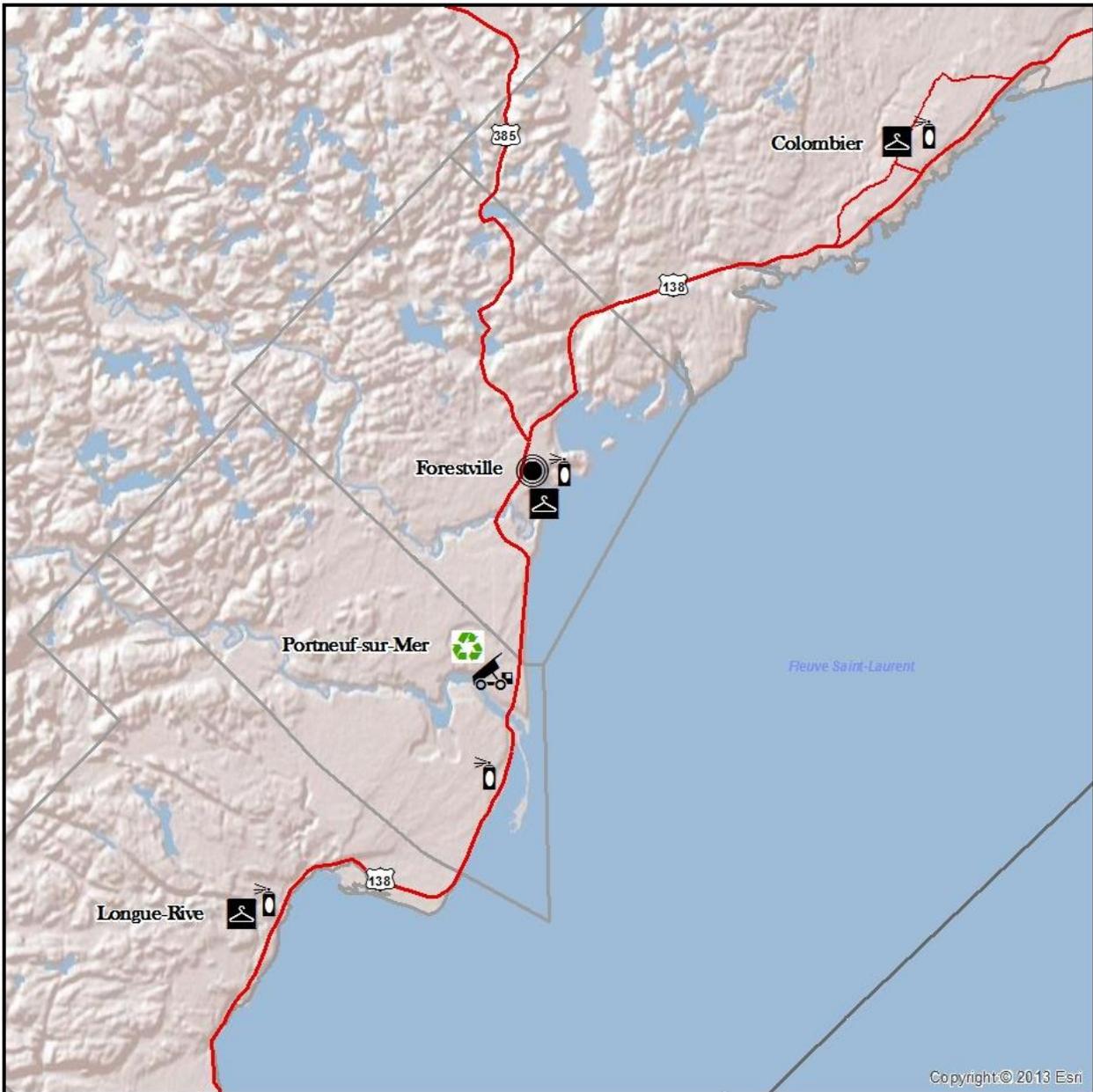


Figure 3.2 : Localisation des services offerts sur le territoire (en 2015)

**Installations et organismes oeuvrant en gestion
des matières résiduelles présents
en Haute-Côte-Nord
Secteur Est**



Copyright © 2013 Esri

 <p>MRC La Haute-Côte-Nord</p> 	<ul style="list-style-type: none">  Dépôt à vêtement  Dépôt municipal  Écocentre  Ressourcerie  Poste de transbordement 	<ul style="list-style-type: none">  Limite de MRC  Route nationale  Route locale  Limite municipale <p align="center">1:250 000</p> 	<p>Source: MRC de la Haute-Côte-Nord, 2015. Projection cartographique: MTM 7 NAD 83 Réalisation: Marilyn Guay technicienne en géomatique Supervision: Julie Hamelin directrice du service de GMR</p> <p>15 septembre 2015 La présente carte n'a aucune portée légale.</p>
--	---	--	---

Table des matières

Chapitre 4 – Inventaire des matières résiduelles générées en Haute-Côte-Nord

4.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN HAUTE-CÔTE-NORD	4-1
4.1	RÉSIDUS ULTIMES	4-1
4.1.1	Répartition et provenance – résidus ultimes	4-1
4.1.2	Composition – résidus ultimes	4-2
4.1.3	Performance – résidus ultimes	4-4
4.2	MATIÈRES RECYCLABLES	4-5
4.2.1	Répartition et provenance – matières recyclables	4-5
4.2.2	Composition – matières recyclables	4-6
4.2.3	Performance – matières recyclables	4-7
4.3	RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)	4-8
4.3.1	Provenance – résidus de CRD	4-8
4.3.2	Composition – résidus de CRD	4-8
4.3.2.1	Composition – résidus de CRD récupérés	4-8
4.3.2.2	Composition – résidus de CRD enfouis et générés	4-9
4.3.3	Performance – résidus de CRD	4-10
4.4	ENCOMBRANTS	4-11
4.4.1	Composition – encombrants récupérés	4-11
4.4.2	Performance – encombrants	4-11
4.5	MATIÈRES ORGANIQUES	4-11
4.5.1	Composition – matières organiques	4-12
4.5.1.1	Matières organiques récupérées	4-12
4.5.1.2	Matières organiques éliminées et générées	4-12
4.5.2	Performance – matières organiques	4-14
4.6	BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET BOUES MUNICIPALES	4-14
4.7	RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE, INCLUANT LES RÉSIDUS DU SECTEUR PRIMAIRE	4-15
4.7.1	Résidus marins	4-15
4.7.2	Résidus issus de la transformation du bois	4-15
4.8	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	4-15
4.8.1	Composition – résidus domestiques dangereux récupérés	4-16
4.8.2	Performance – résidus domestiques dangereux	4-17
4.9	PRODUITS ÉLECTRONIQUES	4-17
4.9.1	Composition – produits électroniques récupérés	4-17
4.9.2	Performance – produits électroniques	4-17
4.10	TEXTILES	4-18
4.10.1	Composition – textiles récupérés	4-18
4.10.2	Performance – textiles	4-18

4.11 PNEUS	4-19
4.11.1 Composition – pneus récupérés	4-19
4.11.2 Performance – pneus	4-19
4.12 VÉHICULES HORS D’USAGE (VHU)	4-19
4.13 CONTENANTS CONSIGNÉS	4-20
4.14 RÉSIDUS D’ACTIVITÉS MUNICIPALES.....	4-20
4.15 RÉSIDUS ET SOUS-PRODUITS DES ACTIVITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	4-21
4.16 REJETS DES CENTRES DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATÉRIAUX DE CRD	4-21
4.17 TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) LAC-AU-BROCHET – PRÉCISIONS ET SYNTHÈSE	4-21
4.18 SAISONNALITÉ	4-22

Liste des tableaux

Tableau 4.1 :	Répartition des ordures – secteur résidentiel et ICI, par municipalité (2014)	4-1
Tableau 4.2 :	Composition des ordures, en % et en TM (2014)	4-3
Tableau 4.3 :	Résidus ultimes – performance par municipalité (2014)	4-4
Tableau 4.4 :	Répartition des matières recyclables récupérées par la collecte porte-à-porte, en TM (de mai 2014 à avril 2015).....	4-5
Tableau 4.5 :	Composition des matières recyclables (en % et TM, 2014)	4-6
Tableau 4.6 :	Taux de récupération – matières recyclables.....	4-7
Tableau 4.7 :	Provenance des résidus de CRD	4-8
Tableau 4.8 :	Composition des résidus de CRD récupérés de 2012 à 2014 (en % et en TM)	4-9
Tableau 4.9 :	Composition des résidus de CRD récupérés, enfouis et générés en 2014 (en % et en TM)	4-9
Tableau 4.10 :	Taux de récupération – résidus de CRD (2014)	4-10
Tableau 4.11 :	Taux de récupération – bois de construction (2014)	4-11
Tableau 4.12 :	Encombrants récupérés en 2013 et 2014 (en TM).....	4-11
Tableau 4.13 :	Taux de récupération – encombrants (2014).....	4-11
Tableau 4.14 :	Matières organiques récupérées, en TM (2014)	4-12
Tableau 4.15 :	Matières organiques éliminées (2014).....	4-13
Tableau 4.16 :	Quantités de matières organiques récupérées, enfouies et générées en 2014 (en % et en TM)	4-13
Tableau 4.17 :	Taux de récupération – matières organiques (2014)	4-14
Tableau 4.18 :	Inventaire des installations non conformes	4-14
Tableau 4.19 :	Récupération des résidus marins par l’entreprise 9288-3354 Québec Inc.	4-15
Tableau 4.20 :	Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés en 2013 et 2014 (en kg)	4-16
Tableau 4.21 :	RDD récupérés, éliminés et générés & taux de récupération (2014).....	4-17
Tableau 4.22 :	Produits électroniques (PE) récupérés en 2013 et 2014 (en kg)	4-17
Tableau 4.23 :	PE récupérés, éliminés et générés & taux de récupération, en TM et % (2014).....	4-17
Tableau 4.24 :	Textiles récupérés en 2013 et 2014 (en kg) – comparatif des résultats obtenus avec l’outil de RECYC-QUÉBEC et les données de la MRC.....	4-18
Tableau 4.25 :	Textiles récupérés, éliminés et générés & taux de récupération (2014), en TM et %.....	4-18

Tableau 4.26 :	Pneus récupérés entre 2012 et 2014 (en nb, en TM et en %)	4-19
Tableau 4.27 :	Véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés & taux de récupération entre 2012 et 2014 (en TM et %)	4-19
Tableau 4.28 :	Contenants consignés récupérés, éliminés et générés & taux de récupération entre 2012 et 2014 (en TM et %)	4-20
Tableau 4.29 :	Contenants consignés en aluminium – comparatif des résultats obtenus avec l'outil de RECYC-QUÉBEC et les données de la MRC en 2014 (en TM et %)	4-20
Tableau 4.30 :	Rejets provenant des centres de tri des matières recyclables et des CRD	4-21
Tableau 4.31 :	TNO – matières récupérées, éliminées et générées & taux de récupération, en TM et % (2014)	4-22
Tableau 4.32 :	Saisonnalité – Ordures générées par mois, en TM et % (2014-2015)	4-23

Table des illustrations

Figure 4.1 :	Provenance des ordures (par municipalité, 2014)	4-2
Figure 4.2 :	Composition des ordures (2014)	4-3
Figure 4.3 :	Provenance des matières recyclables (par municipalité, 2014)	4-6
Figure 4.4 :	Composition des matières recyclables générées	4-7
Figure 4.5 :	Composition des résidus de CRD générés (2014)	4-10
Figure 4.6 :	Composition des matières organiques générées (2014)	4-13
Figure 4.7 :	Composition des RDD récupérés par catégorie (en 2014)	4-16

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES EN HAUTE-CÔTE-NORD

Ce chapitre présente l'inventaire des matières résiduelles générées, valorisées et enfouies par filière, c'est-à-dire par catégorie de matières (ex. : matières recyclables, matières organiques, etc.) et par secteur (municipal, ICI, CRD).

Afin de déterminer la quantité de résidus ultimes par habitant (kg/pers.), la population des huit municipalités de La Haute-Côte-Nord, d'Essipit et du TNO Lac-au-Brochet a été utilisée. Ces données proviennent du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que des autorités du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

Lorsque les données étaient disponibles, l'évolution des quantités de 2012 à 2014 est présentée. L'année 2014 est toutefois la plus fiable, puisque les caractérisations y ont été réalisées et que la répartition a été comptabilisée de façon plus précise au cours de cette période.

4.1 Résidus ultimes

La catégorie « résidus ultimes » comprend toutes les matières acheminées à l'élimination, incluant non seulement celles provenant de la collecte offerte à tous les usagers du territoire (secteurs résidentiel et ICI), mais aussi celles acheminées directement à l'élimination par des entreprises œuvrant en Haute-Côte-Nord.

4.1.1 Répartition et provenance – résidus ultimes

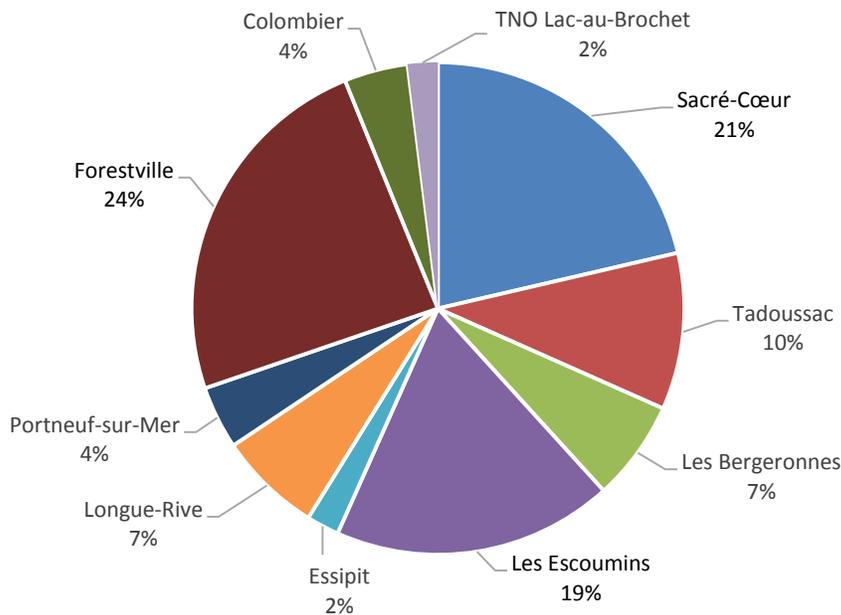
La répartition des résidus ultimes entre le secteur résidentiel et le secteur ICI est basée sur les statistiques compilées lors des collectes porte-à-porte effectuées simultanément pour le secteur résidentiel et ICI. La répartition est calculée avec les bons de pesées fournis par les chauffeurs qui doivent faire imprimer un bon après avoir effectué la tournée d'un secteur. La répartition peut donc comporter des erreurs liées à cette intervention humaine. La quantité totale éliminée est extrêmement fiable; elle provient des pesées compilées aux lieux d'élimination.

Municipalité	Résidentiel	% Résidentiel	ICI	% ICI	TOTAL	% de la MRC
Sacré-Cœur	453,95	44,43 %	567,79	55,57 %	1021,74	21,37 %
Tadoussac	177,84	36,14 %	314,21	63,86 %	492,05	10,29 %
Les Bergeronnes	125,21	39,64 %	190,64	60,36 %	315,85	6,60 %
Les Escoumins	456,06	51,78 %	424,75	48,22 %	880,81	18,42 %
Essipit	54,92	53,48 %	47,78	46,52 %	102,70	2,15 %
Longue-Rive	234,36	72,27 %	89,92	27,73 %	324,28	6,78 %
Portneuf-sur-Mer	152,68	77,11 %	45,32	22,89 %	198,00	4,14 %
Forestville	661,17	57,37 %	491,21	42,63 %	1152,38	24,10 %
Colombier	163,50	81,84 %	36,29	18,16 %	199,79	4,18 %
TNO Lac-au-Brochet	94,53	100,00 %	0,00	0,00 %	94,53	1,98 %
TOTAL MRC :	2574,22	53,83 %	2207,91	46,17 %	4782,13	100,00 %

Somme toute, approximativement 54 % des ordures proviennent du secteur résidentiel comparativement à 46 % pour le secteur ICI. Toutefois, il est à noter qu'une quantité non déterminée d'ordures collectées avec le secteur ICI provient en fait du secteur résidentiel, principalement pour les édifices à logements ayant des conteneurs à chargement arrière ainsi que les zones de villégiature desservies avec des conteneurs communs. La répartition réelle pourrait donc varier légèrement.

La figure suivante illustre la provenance des résidus ultimes, par municipalité.

Figure 4.1: Provenance des ordures (par municipalité, 2014)



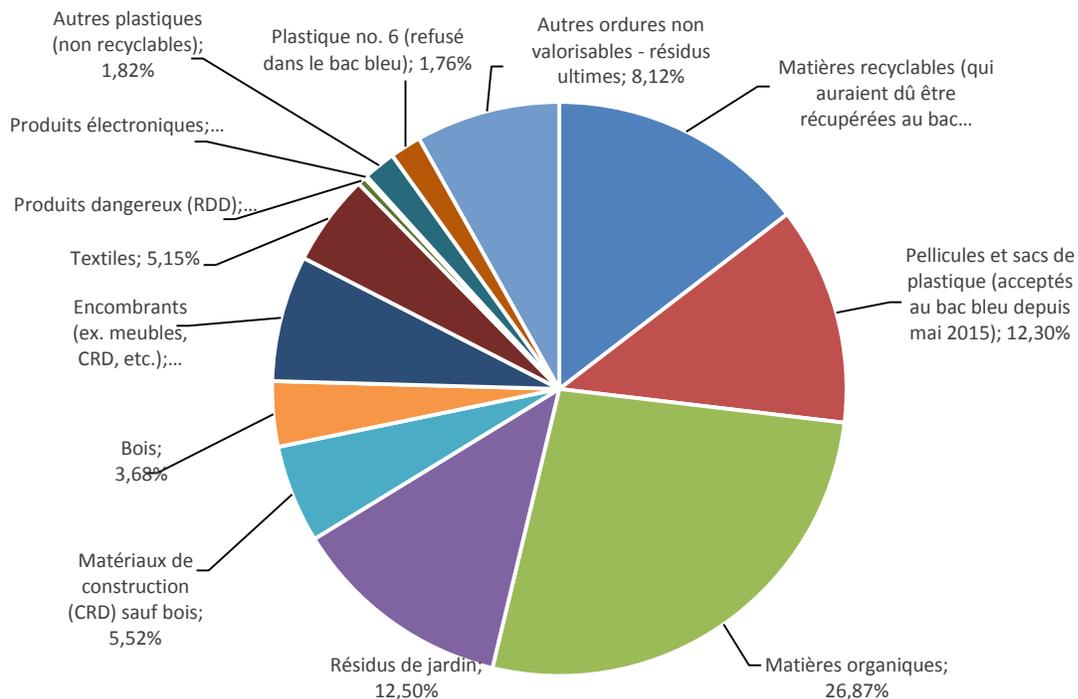
4.1.2 Composition – résidus ultimes

En 2014, 4 782 TM de résidus ont été acheminées à l'élimination. Malheureusement, la majorité de ces résidus « ultimes » auraient dû trouver une autre destination, la plupart étant recyclables ou compostables. Afin de préciser quelles matières se retrouvent dans les ordures de La Haute-Côte-Nord, la MRC a mandaté le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), en juin 2014, pour la réalisation d'une étude de caractérisation d'ordures provenant de 207 résidences et de 22 conteneurs d'ICI de la municipalité de Tadoussac. Cette étude se voulait une première étape avant la réalisation d'essais pilotes de tri granulométrique des ordures ménagères, dont il sera davantage question au chapitre 6. En novembre 2014, la MRC a de nouveau mandaté le CRIQ, cette fois pour la réalisation d'un tel essai terrain, qui incluait la caractérisation des ordures avant leur tri granulométrique. Il est à noter qu'un deuxième essai terrain a été réalisé en août 2015, assorti d'une étude technicoéconomique, mais que les résultats seront disponibles en janvier 2016.

Les données présentées au tableau et au graphique suivant sont donc issues des deux caractérisations réalisées avec le CRIQ en 2014; les quantités estimées dans les ordures correspondent à la moyenne des résultats de ces études.

Tableau 4.2 : Composition des ordures, en % et en TM (2014)		
Matières	Proportion moyenne – Matières dans les ordures	Quantité estimée dans les ordures, en TM (2014)
Matières recyclables (qui auraient dû être récupérées dans le bac bleu)	14,58 %	697,3
Pellicules et sacs de plastique (acceptés dans le bac bleu depuis mai 2015)	12,30 %	588,1
Matières organiques (autres que résidus de jardin)	26,87 %	1284,9
Résidus de jardin	12,50 %	597,7
Matériaux de construction (CRD) sauf bois	5,52 %	263,8
Bois	3,68 %	175,9
Encombrants (ex. : meubles, CRD, etc.)	7,10 %	339,5
Textiles	5,15 %	246,2
Produits dangereux (RDD)	0,47 %	22,3
Produits électroniques	0,14 %	6,9
Autres plastiques (non recyclables)	1,82 %	87,2
Plastique n° 6 (refusé dans le bac bleu)	1,76 %	84,2
Autres ordures non valorisables	8,12 %	388,4
Total – Matières acheminées aux ordures :	100,00 %	4 782,3

Figure 4.2 : Composition des ordures (2014)



On dénote que des services sont actuellement disponibles en Haute-Côte-Nord pour récupérer toutes les matières retrouvées aux ordures, à l'exception des trois dernières catégories listées au tableau 4.2 (autres plastiques, plastique n° 6 et autres résidus non valorisables), qui représentent seulement 11,70 % des matières (536,9 TM/an), ainsi que des matières organiques autres que les résidus de jardin, qui représentent 26,87 % des matières (1 232,3 TM/an).

Soulignons également qu'un service de collecte des résidus de jardin est disponible mais insuffisant, puisque 12,5 % des ordures sont composées de ces résidus, soit 573,2 TM par année. Certaines municipalités n'offrent pas le service et la fréquence ne semble pas adéquate pour tous les usagers.

En d'autres termes, si tous les Haute-nord-côtiers triaient leurs matières selon les bonnes filières (bac bleu, écocentres, dépôts municipaux, collectes de résidus verts) et si un service permettant la récupération des matières organiques était offert, seulement 11,70 % des matières (536,9 TM/an) seraient réellement des résidus ultimes. Toutefois, certaines matières dites « recyclables » (26,88 % des ordures) pourraient ne pas l'être (ex. : pellicules souillées), mais cet aspect n'a jamais été quantifié.

Il est à noter que les quantités estimées de matières qui se retrouvent dans les ordures (dernière colonne du tableau précédent) ont été utilisées pour déterminer les taux de recyclage de plusieurs catégories de matières, présentés aux sections suivantes.

4.1.3 Performance – résidus ultimes

Avec ses quelque 11 622 habitants et ses 4 782,13 TM d'ordures enfouies en 2014, ce qui équivaut à 411,47 kg par habitant (468,95 kg par habitant en incluant les 668 TM de boues de fosses septiques), la MRC de La Haute-Côte-Nord surpasse déjà largement l'objectif fixé dans le *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) en lien avec les résidus ultimes, c'est-à-dire de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. Les efforts de récupération des matières recyclables et tout particulièrement des résidus de CRD au cours des dernières années, combinés sans doute au faible taux d'industrialisation de la région, expliquent vraisemblablement cette réussite.

Le tableau suivant présente la performance de chacune des municipalités en termes de kg de matières enfouies par habitant. Sans surprise, la plupart des municipalités plus industrialisées et plus touristiques produisent proportionnellement plus d'ordures que les autres. À noter que même la municipalité qui produit le plus d'ordures par habitant (Tadoussac, avec 597,87 kg/hab.) surpasse l'objectif gouvernemental fixé dans le *Plan d'action 2011-2015*. Par ailleurs, bien que le TNO génère près de 2 % des ordures, personne n'y habite de façon permanente, c'est pourquoi la quantité éliminée par habitant n'est pas calculée.

Municipalité	TOTAL ordures générées	% ordures de la MRC	Population	% pop. de la MRC	Quantité ordures éliminées par habitant (kg/hab.)
Sacré-Cœur	1 021,74	21,37 %	1 900	16,35 %	537,76
Tadoussac	492,05	10,29 %	823	7,08 %	597,87
Les Bergeronnes	315,85	6,60 %	714	6,14 %	442,37
Les Escoumins	880,81	18,42 %	2 022	17,40 %	435,61
Essipit	102,70	2,15 %	271	2,33 %	378,97
Longue-Rive	324,28	6,78 %	1 107	9,53 %	292,93
Portneuf-sur-Mer	198,00	4,14 %	749	6,44 %	264,35
Forestville	1 152,38	24,10 %	3 316	28,53 %	347,52
Colombier	199,79	4,18 %	720	6,20 %	277,49
TNO Lac-au-Brochet	94,53	1,98 %	0	–	N/A
TOTAL MRC :	4 782,13	100,00 %	11 622	100,00 %	411,47

4.2 Matières recyclables

La catégorie « matières recyclables » comprend les matières acceptées dans le bac bleu, dont la liste est présentée à l'annexe VIII.

4.2.1 Répartition et provenance – matières recyclables

Tout comme pour la répartition des résidus ultimes (voir section 4.1.1), l'inventaire des matières recyclables récupérées est basé sur les statistiques compilées lors des collectes porte-à-porte effectuées simultanément pour le secteur résidentiel et ICI. La répartition entre le secteur résidentiel et le secteur ICI est calculée avec les bons de pesées fournis par les chauffeurs, qui doivent faire imprimer un bon après avoir effectué la tournée d'un secteur, puis de l'autre. La répartition peut donc comporter des erreurs liées à cette intervention humaine. De plus, des moyennes ont dû être appliquées pour déterminer la répartition pour certains mois, pour lesquels les données avaient été mal saisies en raison d'une mauvaise compréhension et de nombreux oublis de la part des chauffeurs en début de contrat. Néanmoins, la répartition donne un portrait assez juste de l'ampleur du secteur ICI par rapport au secteur résidentiel, particulièrement pour les municipalités du secteur ouest, plus touristiques. Les données les plus fiables et les plus récentes, soit celles de mai 2014 à avril 2015, ont été utilisées pour établir la répartition (% par municipalité) sur une année complète.

La quantité totale de matières récupérées est extrêmement fiable; elle provient des pesées effectuées au centre de tri, lesquelles sont contrevérifiées par les pesées des semi-remorques qui quittent le poste de transbordement à Portneuf-sur-Mer, ainsi que par les pesées des camions de collecte.

Municipalité	Résidentiel	% Résidentiel	ICI	% ICI	TOTAL	% de la MRC
Sacré-Cœur	131,67	65,76 %	68,55	34,24 %	200,22	14,61 %
Tadoussac	95,05	66,53 %	47,82	33,47 %	142,87	10,42 %
Les Bergeronnes	50,77	56,72 %	38,74	43,28 %	89,51	6,53 %
Les Escoumins	121,55	45,01 %	148,49	54,99 %	270,05	19,70 %
Essipit	26,65	60,61 %	17,32	39,39 %	43,97	3,21 %
Longue-Rive	71,92	69,79 %	31,13	30,21 %	103,05	7,52 %
Portneuf-sur-Mer	48,83	72,76 %	18,29	27,24 %	67,12	4,90 %
Forestville	229,28	63,66 %	130,91	36,34 %	360,19	26,28 %
Colombier	42,92	73,96 %	15,11	26,04 %	58,52	4,23 %
TNO Lac-au-Brochet	35,70	100,00 %	0	0,00 %	35,70	2,60 %
TOTAL MRC :	854,34	62,33 %	516,36	37,67 %	1370,69	100,00 %

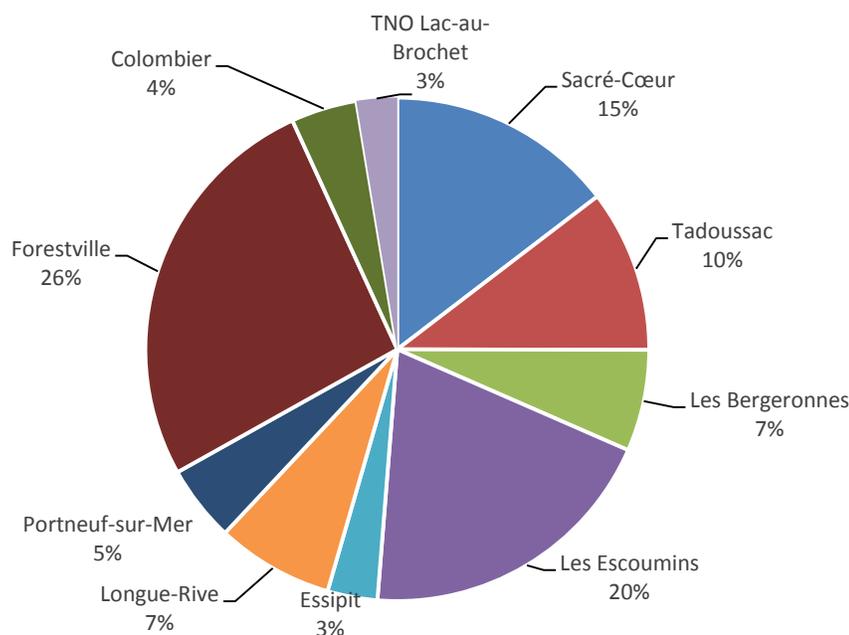
Il est intéressant de constater que le secteur ICI génère 46,17 % des ordures (voir tableau 4.1), mais seulement 37,67 % des matières recyclables, soit un écart de 8,5 %. On peut donc supposer que le secteur ICI devra fournir des efforts supplémentaires afin de récupérer davantage de matières recyclables.

Par ailleurs, les données pour le TNO Lac-au-Brochet, qui sont basées sur les quantités de matières collectées directement par la MRC, sont probablement sous-estimées. Des villégiateurs du TNO disposent de leurs matières à leur résidence permanente ou encore, dans des conteneurs communs; ces

matières sont alors comptabilisées à même les bilans municipaux et il est impossible de distinguer davantage leur provenance.

La figure suivante illustre la provenance des matières recyclables, par municipalité.

Figure 4.3: Provenance des matières recyclables (par municipalité, 2014)



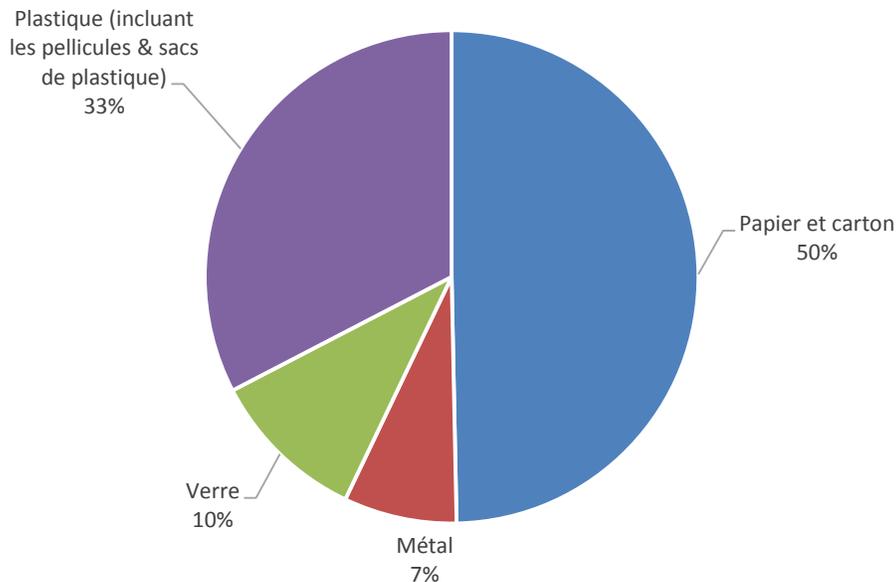
4.2.2 Composition – matières recyclables

Afin de déterminer la quantité de matières recyclables récupérée par catégorie, la ventilation proposée dans le *Guide d'utilisation et d'accompagnement pour l'outil d'inventaire pour les MR pour les PGMR*, développé par Chamard et Associés, a été utilisée. De plus, les résultats des deux caractérisations réalisées par le CRIQ en 2014 ont servi pour déterminer la composition des matières recyclables acheminées aux ordures.

Matières	% des ordures	Quantité estimée acheminée aux ordures	% des matières récupérées (bac bleu)	Quantité estimée récupérée (bac bleu)	Quantité estimée générée	Proportion sur l'ensemble des matières recyclables générées
Papier et carton	7,97 %	381,26	67,50 %	957,47	1 339	49,68 %
Métal	2,93 %	140,19	4,20 %	59,58	200	7,41 %
Verre	0,55 %	26,28	17,70 %	251,07	277	10,29 %
Plastique (incluant les pellicules & sacs de plastique)	15,24 %	728,63	10,60 %	150,36	879	32,62 %
TOTAL :	26,69 %	1 276,35	100,00 %	1 418,47	2 695	100,00 %

La figure suivante illustre la composition des matières recyclables générées, estimée en 2014.

Figure 4.4 : Composition des matières recyclables générées



4.2.3 Performance – matières recyclables

Afin de dresser un portrait quantitatif des matières recyclables générées en Haute-Côte-Nord, les données concernant les matières recyclables acheminées aux ordures (voir section 4.1.2) ont été combinées à celles des matières recyclables récupérées, donc acheminées au centre de tri de Société VIA.

Tableau 4.6 : Taux de récupération – matières recyclables

	2014 (incluant sacs et pellicules plastique)	2014 (excluant sacs et pellicules plastique)
Matières recyclables récupérées (bac bleu) ¹	1418,5	1418,5
Matières recyclables éliminées, incluant les sacs et pellicules plastique ²	1285,4	N/A
Matières recyclables éliminées, excluant les sacs et pellicules plastique ²	N/A	697,3
Total matières générées	2703,9	2115,8
Taux de récupération – matières recyclables ³	52,5 %	67,0 %

¹ En considérant un taux de rejet moyen de 8 % au centre de tri, 1 305 TM de matières recyclables seraient effectivement valorisées, ce qui porte le taux de recyclage à 48,4 %.

² Ces matières sont acceptées dans la collecte des matières recyclables depuis mai 2015 seulement.

³ Le taux de récupération (%) est déterminé selon la formule suivante : Quantité de matières recyclables récupérées (TM/an) / Quantité de matières recyclables générées (ou potentiellement disponibles).

Ainsi, lorsque l'on considère les sacs et pellicules de plastique comme étant recyclables, la MRC de La Haute-Côte-Nord n'atteint actuellement pas l'objectif de recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels, fixé dans le *Plan d'action 2011-2015* de la PQGMR. Pour ce faire, il faudrait récupérer 1 886,36 TM de matières recyclables par année (ou 2037,3 TM en considérant un taux de rejet moyen de 8 % au centre de tri). Le chapitre 5 présente des mesures pour augmenter la quantité de

matières recyclables récupérées et combler l'écart de 16,5 % entre le taux de récupération actuel (52,7 %) et l'objectif du Plan d'action.

Il faut par contre mentionner que les sacs et pellicules de plastique sont acceptés depuis mai 2015 seulement dans la collecte sélective, ce qui contribue à abaisser le taux de récupération. En effet, en excluant ces matières des quantités disponibles (générées), on obtient un taux de récupération de 67 %, ce qui est très près de l'objectif gouvernemental. Cette habitude n'étant pas encore ancrée chez nos citoyens, une progression devrait être constatée à compter de 2016. Par ailleurs, certains sacs et pellicules plastique ne pourraient pas être recyclés, comme c'est le cas pour les sacs qui servent à emballer les ordures; ils sont tout de même inclus dans la quantité de matières générées, ce qui influence négativement le taux de récupération.

4.3 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

La catégorie « résidus de CRD » comprend les matières généralement acceptées aux écocentres, qui sont ensuite acheminées vers des centres de tri de matériaux de construction ou valorisés sur place (ex. : bois, bardeau d'asphalte, gypse, plastique, métal, agrégats, laine isolante, fenêtre, etc.).

4.3.1 Provenance – résidus de CRD

La provenance des résidus de CRD a été déterminée selon la réception des résidus aux écocentres, les données par municipalité n'étant pas disponibles.

Matériaux secs (CRD)	Provenance (en %)	Quantité (en TM)
Écocentre Portneuf-sur-Mer	51,1 %	1 131,2
Écocentre PSM commercial ¹	19,2 %	425,1
Écocentre Sacré-Cœur	12,7 %	281,5
Écocentre Bergeronnes	14,1 %	311,7
Écocentre Essipit	2,9 %	63,3
Total :	100,0 %	2 212,8

¹ Il s'agit des CRD apportés par des entrepreneurs ayant des chargements de plus de 4 m³.

À la lecture du tableau précédent, on constate que l'écocentre de Portneuf-sur-Mer reçoit environ la moitié des résidus de CRD provenant des citoyens et petits entrepreneurs. Près de 20 % des CRD proviennent d'entrepreneurs qui utilisent le seul écocentre offrant un accès commercial, soit celui de Portneuf-sur-Mer. En supposant qu'environ la moitié des entrepreneurs proviennent du secteur ouest, on peut estimer qu'environ 60 % des CRD proviennent du secteur est et 40 % du secteur ouest. Toutefois, puisque l'écocentre de Portneuf-sur-Mer est le seul à être ouvert à l'année et à proposer des heures d'ouverture étendues, il est probable que des quantités équivalentes soient produites dans chacun des secteurs.

4.3.2 Composition – résidus de CRD

4.3.2.1 Composition – résidus de CRD récupérés

La composition des résidus de CRD récupérés est basée sur les quantités acheminées aux centres de tri de CRD et valorisées sur place. À noter que les catégories « divers » et « autres » contiennent en partie des matières assimilées aux encombrants, mais les données disponibles ne permettent pas d'en préciser la proportion.

Matières	Composition en 2014 (%)	Quantité 2014 (TM)	Quantité 2013 (TM)	Quantité 2012 (TM)
Bois n° 1 (naturel)	0,73 %	16,2	11,2	0
Bois n° 2 (peint ou teint)	33,51 %	741,6	565,0	575,0
Divers (laine isolante, tapis, verre, meubles rembourrés non réemployables, etc.)	33,33 %	737,6	678,5	750,0
Bardeau d'asphalte	11,82 %	261,5	200,0	180,0
Métal	7,67 %	169,7	173,6	175,0
Plastique non recyclable au bac bleu	2,54 %	56,2	42,3	40,0
Gypse	0,90 %	20,0	1,0	0,0
Agrégats (béton, brique)	6,78 %	150,0	120,0	100,0
Autres (ex. : matelas, céramique)	2,71 %	60,0		
TOTAL :	100,00 %	2 212,8	1 791,6	1 820,0

Ainsi, la quantité de CRD récupérée a connu une nette progression en 2014, probablement en raison d'une meilleure accessibilité aux écocentres pour les entrepreneurs et usagers du secteur ICI.

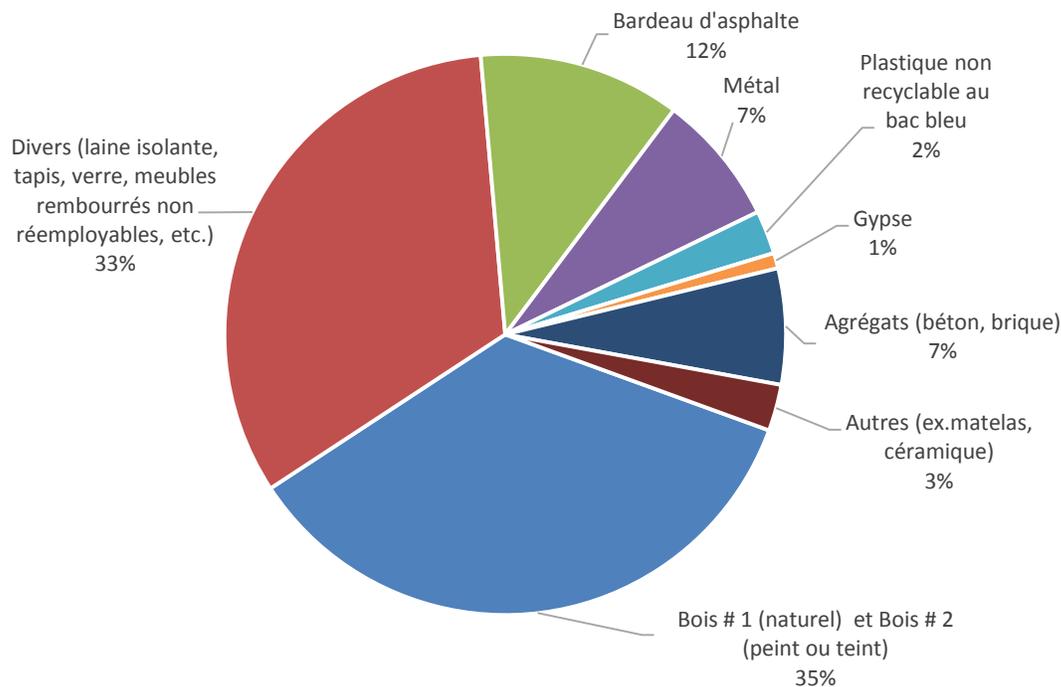
4.3.2.2 Composition – résidus de CRD enfouis et générés

La composition des CRD générés a été déterminée en combinant les données des CRD récupérés aux données des CRD acheminés aux ordures. Puisque les catégories utilisées dans les caractérisations étaient seulement « bois » et « matériaux de construction, sauf bois », les CRD retrouvés dans les ordures ont été répartis selon ces deux catégories, qui ont été précisées en utilisant la même répartition que pour les CRD récupérés. Les catégories « bois n° 1 » et « bois n° 2 » ont été combinées pour plus de justesse, puisque selon nos observations, le taux de récupération du bois n° 1 est loin d'être représentatif par rapport aux quantités potentiellement disponibles. Par ailleurs, le gypse est également sous-représenté, puisqu'une quantité importante de gypse n'a pas été récupérée en 2014; cette donnée est donc moins fiable que pour les autres catégories de matières.

Matières	Quantité CRD récupérés	Quantité CRD enfouis	Total CRD générés	Proportion sur l'ensemble des CRD générés
Bois n° 1 (naturel) et bois n° 2 (peint ou teint)	757,8	175,9	934	35,20 %
Divers (laine isolante, tapis, verre, meubles rembourrés non réemployables, etc.)	737,6	133,7	871	32,85 %
Bardeau d'asphalte	261,5	47,4	309	11,65 %
Métal	169,7	30,8	200	7,56 %
Plastique non recyclable au bac bleu	56,2	10,2	66	2,50 %
Gypse	20,0	3,6	24	0,89 %
Agrégats (béton, brique)	150,0	27,2	177	6,68 %
Autres (ex. : matelas, céramique)	60,0	10,9	71	2,67 %
TOTAL :	2 212,8	439,7	2 652,5	100,00 %

La figure suivante illustre la composition des CRD générés, estimée en 2014.

Figure 4.5 : Composition des résidus de CRD générés (2014)



4.3.3 Performance – résidus de CRD

Puisque la MRC récupère la totalité des matériaux apportés aux écocentres en les acheminant aux centres de tri ou en les valorisant sur place, le taux de récupération est excellent, avoisinant 83 %. Il est à noter que les résidus valorisés régionalement sont les agrégats (brique, béton, asphalte) ainsi que le bois n° 1 (naturel). Spécifiquement pour les agrégats, le taux de récupération est estimé à 84,8 %. Ainsi, la MRC atteint déjà les objectifs de récupération fixés dans le *Plan d'action 2011-2015* de la PQGMR en lien avec les CRD, c'est-à-dire de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte et de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Tableau 4.10 : Taux de récupération – résidus de CRD (2014)

	2014
Résidus de CRD récupérés (TM)	2 212,8
Résidus de CRD éliminés (TM) ¹	439,7
Total CRD générés (TM)	2 652,5
Taux de récupération - résidus de CRD ²	83,42 %

¹ Comprend le bois (175,9 TM/an) et les autres CRD (263,8 TM/an).

² Le taux de récupération (%) est déterminé selon la formule suivante : Quantité de CRD récupérés (TM/an) / Quantité de CRD générés (ou potentiellement disponibles).

La MRC est également sur la bonne voie pour respecter le bannissement du bois de construction des lieux d'élimination. En effet, 81,1 % du bois de construction est actuellement récupéré. Des efforts supplémentaires, décrits au chapitre 5, seront consentis pour bonifier ce taux de récupération.

Tableau 4.11 : Taux de récupération – bois de construction (2014)

Matière	Récupérés	Enfouis	Total (générés)	Taux de récupération
Bois n° 1 (naturel) et bois n° 2 (peint ou teint)	757,8	175,9	934	81,1 %

4.4 Encombrants

La catégorie « encombrants » comprend les meubles, électroménagers, tapis, etc. (réf. : section 3.4.3 et annexe VII).

4.4.1 Composition – encombrants récupérés

Comme mentionné précédemment, la MRC offre une collecte des encombrants deux fois par année ainsi qu'un réseau de trois écocentres. La composition précise des encombrants (ex. : meubles, électroménagers, etc.) n'est pas connue mais les quantités valorisées en 2013 et 2014 sont présentées au tableau suivant.

Tableau 4.12 : Encombrants récupérés en 2013 et 2014 (en TM)

	Quantité valorisée en 2014 (TM)	Quantité valorisée en 2013 (TM)	Variation (%)
Encombrants	207,93	225,0	-7,59 %

Ces données proviennent des pesées réalisées lors des collectes, qui sont extrêmement fiables, ainsi que de pesées et d'estimations au volume pour les encombrants acheminés aux écocentres satellites où il n'y a pas de balance, ce qui comporte une certaine marge d'erreur. Rappelons également que des matières assimilées aux encombrants se retrouvent dans les catégories « divers » et « autres », récupérées par le biais des écocentres (réf. : 4.3.2), mais les données disponibles ne permettent pas d'en préciser la proportion. Ces encombrants ont donc été inclus dans le bilan des CRD.

4.4.2 Performance – encombrants

La quantité d'encombrants actuellement enfouie a été évaluée à partir des deux caractérisations réalisées par le CRIQ. Les encombrants récupérés ont été ajoutés à ces données afin de déterminer la quantité d'encombrants générés en Haute-Côte-Nord et d'établir le taux de récupération.

Tableau 4.13 : Taux de récupération – encombrants (2014)

Matière	Récupérés (TM)	Enfouis (TM)	Générés (total) (TM)	Taux de récupération
Encombrants	207,9	339,5	547,5	61,24 %

Le *Plan d'action 2011-2015* de laPQGMR ne fixe aucun objectif spécifiquement en lien avec les encombrants. Néanmoins, la MRC vise un taux de récupération supérieur au taux enviable de 61 % actuel.

4.5 Matières organiques

La catégorie « matières organiques » comprend les résidus de table et de jardin, y compris le gazon et les feuilles mortes. Les boues de fosses septiques et les boues municipales sont considérées séparément, à la section suivante, tout comme les résidus marins (voir section 4.7.1).

4.5.1 Composition – matières organiques

4.5.1.1 Matières organiques récupérées

Comme discuté précédemment, les services de récupération des matières organiques sont actuellement très limités dans la région et les statistiques sont peu fiables, puisque la presque totalité des matières organiques récupérées n'ont pas été pesées et que certaines sont même impossibles à comptabiliser. Néanmoins, le tableau suivant présente une estimation des quantités de matières organiques récupérées en 2014.

Type de matières organiques	Quantité (TM)	Quantité (TM)
Résidus alimentaires –compostage par apport volontaire (Les Bergeronnes)	10	50 (résidus alimentaires)
Résidus alimentaires –compostage domestique	40	
Résidus verts –herbicyclage	42	182 (résidus verts)
Résidus verts récupérés aux écocentres	100	
Résidus verts provenant des collectes effectuées par les municipalités	40	
TOTAL :	232	

Les quantités indiquées pour le compostage par apport volontaire dans la municipalité des Bergeronnes, ainsi que pour les résidus verts récupérés aux écocentres et lors des collectes effectuées par les municipalités, proviennent d'estimations selon le volume recueilli, jumelées à quelques pesées.

Les quantités estimées pour le compostage domestique sont basées sur le nombre de composteurs vendus par l'entremise de la MRC depuis 2005, ainsi qu'un estimé du nombre de composteurs vendus par les municipalités et directement par les marchands, soit un total de 400 unités. La quantité de matières récupérées est évaluée à 100 kg par composteur (Source : *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, développé par Chamard et Associés, Janvier 2015).

Lerecyclage des rognures de gazon par l'herbicyclage a été estimé, selon cette même source, à 7 % de la valeur des résidus verts générés, puisque la MRC a réalisé des activités de sensibilisation (2 %) et possède une réglementation interdisant le gazon dans la collecte des ordures ménagères (5 %). Puisque 597,7 TM de résidus de jardin se retrouveraient dans les ordures annuellement, on estime donc que 42 TM de résidus verts seraient herbicyclées.

4.5.1.2 Matières organiques éliminées et générées

La composition des matières organiques actuellement enfouies a été évaluée à partir des deux caractérisations réalisées par le CRIQ. Les matières organiques récupérées ont été ajoutées à ces données afin de déterminer la quantité de matières organiques générées en Haute-Côte-Nord.

Matières	Quantité estimée dans les ordures (en TM)	Proportion sur l'ensemble des matières organiques générées
Résidus alimentaires	1 026,17	49,81 %
Autres organiques acceptés ¹	258,76	12,56 %
Résidus verts ²	597,72	29,01 %
Autres organiques non acceptés ³	177,44	8,61 %
TOTAL :	2 060,09	100,00 %

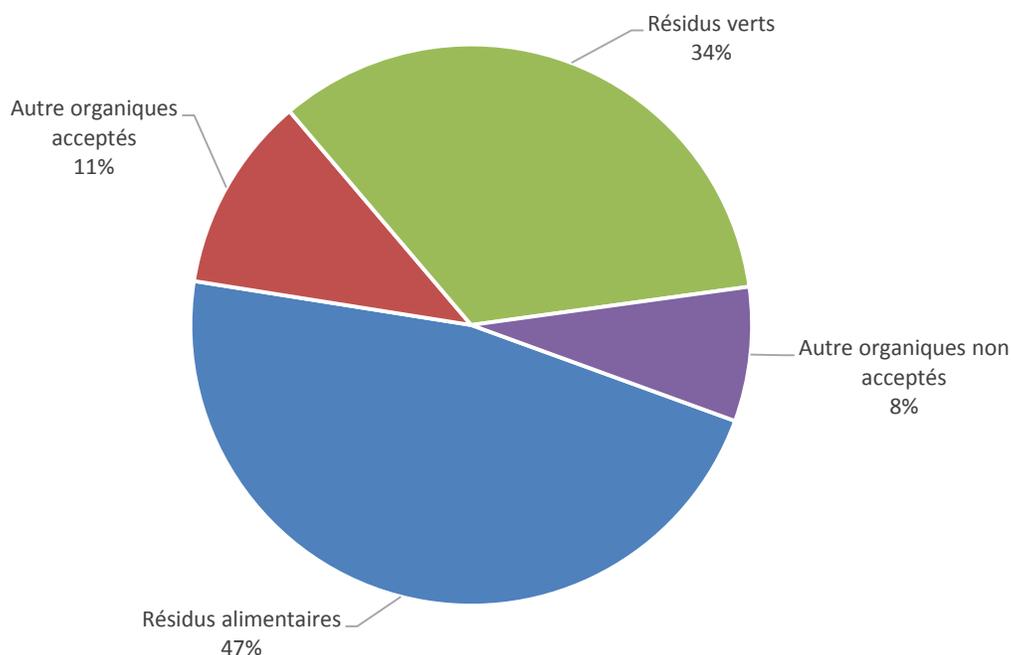
¹ Résidus couramment acceptés pour être compostés (ex. : mouchoir, papier à main, cendres).

² Aussi appelés résidus de jardin, comprend les feuilles, l'herbe et les résidus de jardin.

³ Le CRIQ estime que 50 % des matières de cette catégorie peuvent être compostées, parce qu'elles contiennent de la matière organique mais également des plastiques et d'autres matières indésirables (ex. : fibres sanitaires souillées, comme des couches et serviettes sanitaires, litières et excréments d'animaux).

Catégorie de matières organiques	Récupérées	Enfouies	Générées (total)	Proportion sur l'ensemble des matières organiques générées
Résidus alimentaires	50,0	1026,2	1076,2	46,95 %
Autres organiques acceptés	0,0	258,8	258,8	11,29 %
Résidus verts	182,0	597,7	779,7	34,02 %
Autres organiques non acceptés	0,0	177,4	177,4	7,74 %
TOTAL :	232,0	2060,1	2292,1	100,00 %

Figure 4.6 : Composition des matières organiques générées (2014)



4.5.2 Performance – matières organiques

À la lecture du tableau suivant, qui présente le taux de récupération des matières organiques, il est évident que la MRC doit entreprendre des démarches afin d'établir un service de récupération de ces matières. Avec un taux de récupération de 10 %, la région est bien loin de l'objectif de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. Le chapitre 6 présente une mesure centrale du PGMR qui permettra d'atteindre cet objectif, soit l'implantation d'un centre de tri granulométrique des ordures.

	2014
Matières organiques récupérées (TM)	232,0
Matières organiques éliminées (TM)	2060,1
Total - matières organiques générées (TM)	2292,1
Taux de récupération- matières organiques (1)	10,12 %

¹ Le taux de récupération (%) est déterminé selon la formule suivante : Quantité de matières organiques récupérées (TM/an) / Quantité de matières organiques générées (ou potentiellement disponibles).

4.6 Boues de fosses septiques et boues municipales

La section 3.4.8 présente la quantité de boues des fosses septiques produites dans le secteur résidentiel permanent et provisoire, ainsi que le nombre de fosses septiques opérationnelles dans les secteurs commerciaux, agricole et autres. Les boues contenues dans ces différentes fosses sont recueillies, traitées et valorisées par des entreprises (voir section 3.4.8.2). Malheureusement, il existe encore sur le territoire de la MRC HCN des installations non conformes aux normes environnementales actuelles.

Bien que la MRC ne soit pas en charge de la gestion des boues de fosses septiques, la municipalité de Tadoussac a pour sa part mis en place un programme de conformité pour 2020. Une douzaine de résidents intéressés se sont manifestés lors d'une consultation publique (une quarantaine de citoyens étaient présents). Environ 20 installations seraient à modifier. La municipalité offrira un soutien financier qui permettra de répartir sur plusieurs années les coûts élevés engendrés par la mise aux normes de ce type d'installations.

MUNICIPALITÉ	PUISARD	ABSENCE DE SYSTÈME*
Sacré-Cœur	142	1
Tadoussac	23	1
Bergeronnes	46	2
Escoumins	88	1
Longue-Rive	202	0
Portneuf-sur-Mer	109	0
Forestville	30	0
Colombier	190	0
TNO	484	0
Total :	1314	5

* Impossibilité de construire une fosse

En ce qui a trait aux boues municipales, seules les municipalités de Sacré-Cœur et Forestville possèdent des étangs de boues de traitement des eaux usées. Aucune vidange n'a été effectuée depuis 1975. Celles-ci ont été conçues pour une population croissante alors qu'elle est malheureusement en déclin.

Les services d'aqueduc sont, pour la majorité des municipalités de La Haute-Côte-Nord, désuets. La plupart des eaux usées ne sont pas traitées et les conduits doivent être remplacés. Compte tenu des coûts élevés de ces interventions, rien n'est prévu pour les cinq prochaines années à l'exception de traitement au chlore pour certaines municipalités.

4.7 Résidus de transformation industrielle, incluant les résidus du secteur primaire

Les résidus de transformation industrielle générés en Haute-Côte-Nord sont principalement des résidus marins (carcasses de crustacés et mollusques) ainsi que des résidus issus de la transformation du bois.

4.7.1 Résidus marins

Comme discuté à la section 3.1.3, les entreprises de transformation des produits marins ont la chance de compter sur l'entreprise privée 9288-3354 Québec Inc. (anciennement Coopérative de travail Unitek) qui a développé un procédé de compostage leur permettant de produire des engrais certifiés biologiques. Le tableau suivant résume les données fournies par cette entreprise. Il est toutefois à noter que l'entreprise reçoit également des produits marins provenant de l'extérieur de La Haute-Côte-Nord et qu'il est donc hasardeux de se fier à ces données pour établir un portrait régional. Par ailleurs, des entreprises forestières approvisionnent l'entreprise en écorce, fournissant ainsi l'apport en carbone nécessaire au processus de compostage.

Type de résidus	Quantité annuelle estimée (en TM)
Résidus marins (carcasses de crabe et mollusques) provenant de l'ensemble de la Côte-Nord	2 500
Résidus d'écorce (apport en carbone)	1 800
TOTAL :	4 300

4.7.2 Résidus issus de la transformation du bois

La Haute-Côte-Nord est reconnue pour ses coopératives forestières qui transforment le bois en de nombreux produits et sous-produits. Le groupe Boisaco a particulièrement démontré un leadership exemplaire pour la mise en place d'entreprises qui transforment les sous-produits d'autres usines (ex. : Granulco, produisant des granules énergétiques, et Ripco, produisant de la litière pour animaux). Ainsi, la majorité des résidus est valorisée. Néanmoins, il a été constaté que certains résidus, plus difficilement valorisables (ex. : résidus fins contenant diverses matières), se retrouvaient aux ordures. Cette portion de résidus est comptabilisée dans le bilan ICI des ordures, mais mériterait d'être étudiée davantage. Une mesure est prévue au chapitre 6 afin de caractériser et quantifier ces résidus, pour ensuite être apte à évaluer les options de récupération envisageables. Fait à noter : des sciures provenant d'ébénisteries sont également envoyées à l'élimination. Ces petites entreprises devraient également être ciblées lors d'activités de sensibilisation et de recyclage du bois.

4.8 Résidus domestiques dangereux

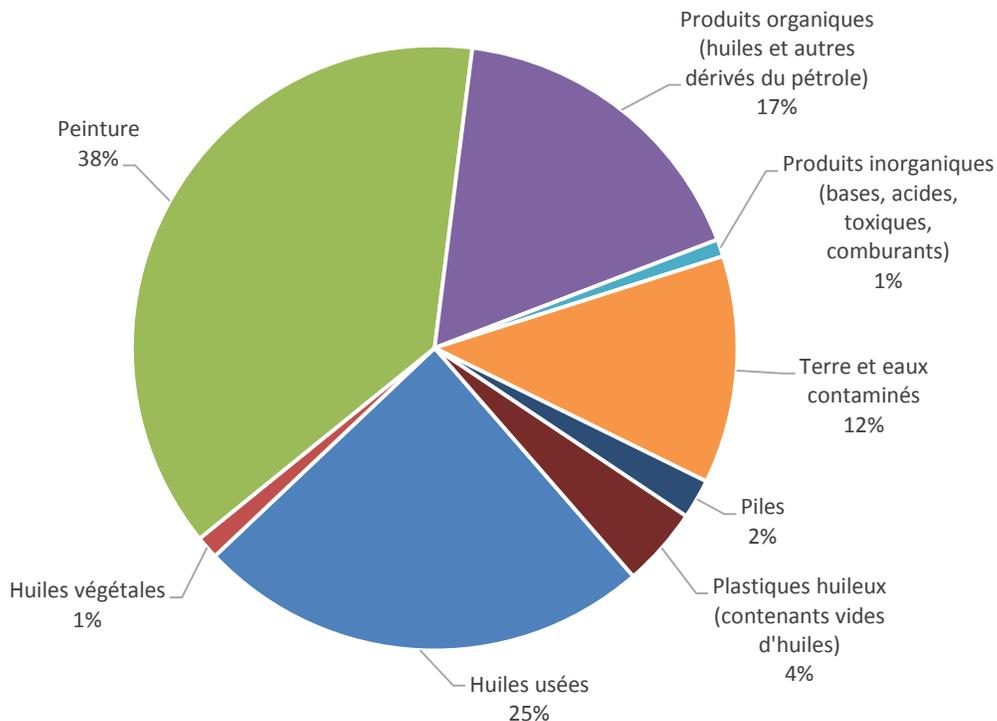
La catégorie « résidus domestiques dangereux » comprend, entre autres, l'huile, la peinture, les piles, tubes fluorescents, pesticides et bonbonnes de propane (réf. : section 3.2.3 et annexe V).

4.8.1 Composition – résidus domestiques dangereux récupérés

Comme discuté précédemment, la MRC a mis sur pied un réseau étendu et accessible pour la récupération des produits dangereux, avec des dépôts dans chacune des municipalités ainsi qu'aux écocentres. Le tableau suivant démontre l'impressionnante progression des quantités récupérées entre 2013 et 2014.

Tableau 4.20 : Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés en 2013 et 2014 (en kg)			
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Quantité valorisée en 2014 (kg)	Quantité valorisée en 2013 (kg)	Variation (%)
Huiles usées	7440,0	1224,2	507,74%
Huiles végétales	374,4	250,0	49,76%
Peinture	11579,0	2147,5	439,19%
Produits organiques (huiles et autres dérivés du pétrole)	5257,0	861,3	510,35%
Produits inorganiques (bases, acides, toxiques, comburants)	282,9	28,1	906,58%
Terre et eau contaminés	3725,0	3220,0	15,68%
Piles	647,6	73,1	785,91%
Plastiques huileux (contenants vides d'huile)	1292,5	1559,0	-17,09%
Néons et fluocompactes	N/D	N/D	N/D
Total :	30598,3	9363,2	226,79 %

Figure 4.7 : Composition des RDD récupérés par catégorie (en 2014)



Ces données proviennent de bons de pesées et factures émises par les entreprises et organismes en charge de la récupération (ex. : Laurentide Re/Source, Véolia) et sont donc extrêmement fiables.

4.8.2 Performance – résidus domestiques dangereux

La quantité de RDD actuellement enfouie a été estimée à partir des deux caractérisations réalisées par le CRIQ. Les RDD récupérés ont été ajoutés à ces données afin de déterminer la quantité de RDD générés en Haute-Côte-Nord et d'établir le taux de récupération.

Matière	Récupérés	Éliminés	Générés (total)	Taux de récupération
RDD	30,6	22,3	52,9	57,89 %

Le *Plan d'action 2011-2015* de laPQGMR ne fixe aucun objectif spécifiquement en lien avec les RDD. Néanmoins, puisque ce sont des matières à haut risque de contamination de l'environnement et, le cas échéant, afin de faciliter les opérations au centre de tri granulométrique des ordures qui sera décrit au chapitre suivant, la MRC vise un taux de récupération supérieur au 58 % actuel.

4.9 Produits électroniques

La catégorie « produits électroniques » comprend les ordinateurs, périphériques, dispositifs d'affichage, téléphones, imprimantes, systèmes audio et vidéo, etc. (réf. : section 3.2.3 et annexe VI).

4.9.1 Composition – produits électroniques récupérés

Comme discuté précédemment, la MRC a mis sur pied un réseau étendu et accessible pour la récupération des produits électroniques, avec des dépôts dans chacune des municipalités ainsi qu'aux éco-centres. Le tableau suivant démontre l'impressionnante progression des quantités récupérées entre 2013 et 2014.

Matière	Quantité valorisée en 2014 (Kg)	Quantité valorisée en 2013 (Kg)	Variation (%)
Produits électroniques	41 425	16 305	154,06 %

Ces données proviennent de bons de pesées et factures émises par l'entremise de l'ARPE et sont donc extrêmement fiables. La composition détaillée par catégorie de produits n'était toutefois pas disponible.

4.9.2 Performance – produits électroniques

La quantité de PE actuellement enfouie a été estimée à partir des deux caractérisations réalisées par le CRIQ. Les PE récupérés ont été ajoutés à ces données afin de déterminer la quantité de PE générées en Haute-Côte-Nord et d'établir le taux de récupération.

Matière	Récupérés	Enfouis	Générés (total)	Taux de récupération
Produits électroniques	41,4	22,3	64	65,05 %

Le *Plan d'action 2011-2015* de laPQGMR ne fixe aucun objectif spécifiquement en lien avec les PE. Néanmoins, puisque ce sont des matières à haut risque de contamination de l'environnement et pour faciliter les opérations au centre de tri granulométrique des ordures qui sera décrit au chapitre 6, la MRC vise un taux de récupération supérieur au taux enviable de 65 % actuel.

4.10 Textiles

La catégorie « textiles » comprend les vêtements et autres matières apparentées qui sont récupérées par le biais de deux organismes à but non lucratif (réf. : sections 3.1.1 et 3.1.2) et des dépôts (« cloches à textiles ») présents sur l'ensemble du territoire (réf. : section 3.2.4).

4.10.1 Composition – textiles récupérés

La MRC connaît précisément les quantités de textiles acheminées à l'exportation (12,0 TM en 2013 et 23,3 TM en 2014), mais les quantités réemployées grâce aux friperies demeurent inconnues. Puisque les données concernant les quantités de textiles récupérées étaient partielles, l'outil de calcul proposé par RECYC-QUÉBEC a été utilisé à des fins de comparaison.

	Quantité valorisée en 2014 (kg)	Quantité valorisée en 2013 (kg)	Variation (%)
Textiles (données MRC, pour les textiles acheminés à l'exportation uniquement)	23 300	12 000	94,17 %
Textiles (outil RECYC-QUÉBEC)	38 353	38 257	0,25 %

Les données provenant de la MRC sont extrêmement fiables, puisqu'elles proviennent de bons de pesées émis par le transporteur, mais ne concernent que l'exportation des textiles, ce qui exclut donc le réemploi. D'un autre côté, les données de RECYC-QUÉBEC ne peuvent tenir compte des efforts poursuivis par la MRC au cours des dernières années pour bonifier le réseau de récupération des textiles et maximiser l'exportation des textiles qui ne peuvent trouver preneur sur le territoire. Les données de RECYC-QUÉBEC seront tout de même utilisées, tout en gardant en tête que les quantités valorisées devraient être supérieures, quoique difficiles à évaluer.

Il est à noter que la MRC prévoit une autre hausse de la récupération pour 2015, puisqu'environ 27,8 TM de textiles devraient être récupérées, selon les dernières données disponibles.

4.10.2 Performance – textiles

La quantité de textiles actuellement enfouie a été évaluée à partir des deux caractérisations réalisées par le CRIQ. Les textiles récupérés ont été ajoutés à ces données afin de déterminer la quantité de textiles générés en Haute-Côte-Nord et d'établir le taux de récupération. L'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC a également été utilisé à des fins de comparaison.

	Récupérés	Enfouis	Générés (total)	Taux de récupération
Textiles (données MRC)	23,3	246,2	270	9,46 %
Textiles (outil RECYC-QUÉBEC)	38,353	126,3637	165	30,35 %

En utilisant les données de la MRC, la région affiche un piètre taux de récupération (9,46 %) comparativement au taux déterminé avec l’outil de calcul de RECYC-QUÉBEC (30,35 %). Cette différence s’explique par les quantités réemployées, qui n’ont pas été calculées avec les données de la MRC. De plus, la MRC a tout récemment déployé un réseau de récupération des textiles; les citoyens n’ont probablement pas encore développé de saines habitudes à cet égard. Dans le cadre du présent PGMR, le taux de récupération provenant de l’outil de RECYC-QUÉBEC sera utilisé.

Le *Plan d’action 2011-2015* de laPQGMR ne fixe aucun objectif spécifiquement en lien avec les textiles. Néanmoins, la MRC vise un taux de récupération supérieur au faible taux actuel.

4.11 Pneus

4.11.1 Composition – pneus récupérés

Les quantités de pneus récupérés aux garages, détaillants, écocentres et à certains dépôts municipaux sont présentées au tableau suivant. Les données sont tirées des statistiques fournies par RECYC-QUÉBEC, précisées avec les données de la MRC pour les pneus récupérés aux écocentres.

	2014	2013	2012
Nombre de pneus auto	16 615	11 032	11 006
Nombre de pneus camion	253	641	312
Total en TM	162,69	132,62	115,28
Provenant des écocentres (TM)	20,0	17,5	N/D
% provenant des écocentres	12,3 %	13,2 %	N/D

Ainsi, on note que le service de récupération des pneus aux écocentres est tout de même significatif, puisqu’environ 12 à 13 % des pneus récupérés sur l’ensemble du territoire transitent par les écocentres. On peut également constater que la récupération des pneus est en hausse, passant de 115 TM en 2012 à 163 TM en 2014, soit une hausse de 41 % en deux ans.

4.11.2 Performance – pneus

Aucun pneu n’a été retrouvé aux ordures dans le cadre des deux caractérisations réalisées en 2014. Avec tous les efforts de sensibilisation déployés au cours des dernières années, tant au niveau provincial que régional, on peut espérer que le taux de récupération des pneus soit près de 100 %. Soulignons que des pneus se retrouvent parfois dans les dépotoirs clandestins disséminés un peu partout sur le territoire, mais qu’il s’agit de quantités négligeables.

4.12 Véhicules hors d’usage (VHU)

Une seule entreprise de récupération des véhicules hors d’usage (VHU) est présente en Haute-Côte-Nord; il s’agit de Récupération Brisson, située à Portneuf-sur-Mer.

Les quantités de VHU récupérées et éliminées ont été tirées de l’outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC, déterminé selon la population de la MRC (46,8 kg/pers/an pour le taux de récupération et 22,0 kg/pers/an pour le taux d’élimination).

	2014	2013	2012
--	------	------	------

VHU récupérés (TM)	543,9	542,6	552,4
VHU éliminés (TM)	255,7	255,0	259,7
VHU générés (TM)	799,6	797,6	812,1
Taux de récupération (%)	68,0 %	68,0 %	68,0 %

Ainsi, le taux de récupération des VHU établi par RECYC-QUÉBEC est de 68 %. Il est à noter que les quantités éliminées seront incluses dans le calcul des rejets du secteur ICI (section 4.16), puisque ce sont des rejets de recycleurs (« fluff »).

4.13 Contenants consignés

Les contenants consignés incluent les contenants en aluminium, en plastique et en verre.

Les quantités de contenants consignés récupérés et éliminés ont été tirées de l'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC, déterminé selon la population de la MRC avec un taux moyen par habitant de contenants vendus (générés) et de contenants récupérés.

	2014	2013	2012
Contenants consignés récupérés (TM)	59,6	59,4	60,5
Contenants consignés éliminés (TM)	20,1	20,1	20,4
Contenants consignés générés (TM)	79,7	79,5	80,9
Taux de récupération(%)	74,8 %	74,7 %	74,8 %

Ainsi, le taux de récupération des contenants consignés établi par RECYC-QUÉBEC est de 75 %. Il est intéressant de comparer ce taux à celui déterminé avec les résultats des caractérisations pour les contenants consignés en aluminium (les autres types de contenants n'ont pas été spécifiquement caractérisés). Selon ces caractérisations, les ordures seraient constituées en moyenne de 0,22 % de contenants en aluminium consignés, ce qui représente 10,55 TM en 2014.

Contenants consignés en aluminium	2014 (selon outil RECYC-QUÉBEC)	2014 (selon données MRC) ¹
Quantité récupérée (TM) ¹	59,6	59,6
Quantité éliminée (TM)	20,1	10,55
Quantité générée (TM)	79,7	70,15
Taux de récupération	74,8 %	85,0 %

¹ La quantité récupérée n'étant pas disponible avec les données de la MRC, l'outil de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour calculer ce paramètre.

Ainsi, on constate que le taux de récupération estimé avec l'outil de RECYC-QUÉBEC (75 %) est comparable, mais tout de même inférieur à celui calculé avec les données de la MRC (85 %). Puisque les données de la MRC sont partielles, celles obtenues avec l'outil de RECYC-QUÉBEC seront utilisées.

4.14 Résidus d'activités municipales

Les résidus d'activités municipales sont composés des balayures de rues et d'abrasifs. Selon les réponses obtenues des municipalités, ces résidus sont réutilisés principalement pour le sablage des rues. Les

quantités étant toutefois difficiles à estimer et variant beaucoup d'une municipalité à l'autre, il appert qu'un meilleur suivi serait nécessaire pour établir un inventaire fiable, puis un diagnostic et un plan d'action pour ce type de résidus. C'est pourquoi une mesure d'acquisition de connaissances est prévue au chapitre 6.

4.15 Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles

Puisqu'aucun lieu d'élimination, de compostage ou de tri des matières recyclables n'est opéré par la MRC, aucun résidu ni sous-produit des activités de GMR n'est répertorié à la présente section. Toutefois, les rejets provenant des différents centres de traitement avec lesquels la MRC faisait affaire au moment de rédiger ces lignes, sont inclus à la section suivante.

4.16 Rejets des centres de tri des matières recyclables et des matériaux de CRD

Les rejets générés par le centre de tri des matières recyclables ainsi que par les centres de recyclage des CRD, avec qui la MRC a un lien d'affaires, de même que les rejets provenant des centres de recyclage des VHU, sont estimés dans le tableau suivant.

Matières	Centre de tri	Quantité reçue de La Haute-Côte-Nord en 2014	Taux de rejet	Rejets – quantité annuelle provenant de La Haute-Côte-Nord en 2014
Matières recyclables	Société VIA inc.	1418,5	8 %	113,5
CRD - Matériaux divers	AIM Écocentre	737,6	15 %	110,6
CRD - Bois n° 2 ¹	AIM Écocentre	741,6	5 %	37,1
CRD - Bardeaux d'asphalte	Centre valorisation M. Charrette	261,5	0 %	0,0
VHU – provenant du secteur ICI	N/D	799,6	32 %	255,7
TOTAL :				516,9

¹ Le taux de rejet du bois est de moins de 5 % selon les données fournies par AIM Écocentre. Un taux de 5 % a tout de même été utilisé par principe de précaution.

Ainsi, 113,5 TM ont été calculées dans les matières recyclables récupérées et sont donc incluses dans le taux de récupération, mais n'ont toutefois pas été valorisées. De plus, 147,7 TM de CRD ont été récupérées en Haute-Côte-Nord mais n'ont pas pu être valorisées par le centre de tri. Enfin, environ 256 TM de rejets proviendraient de VHU générés en Haute-Côte-Nord.

Ces données font ressortir l'importance de trier les matériaux de CRD le plus précisément possible, puisque le taux de rejet des « matériaux divers » (15 %) est plus élevé que celui du bois n° 2 (5 %) et celui des bardeaux d'asphalte (0 %). Il importe également de poursuivre les activités de sensibilisation afin de s'assurer de la meilleure qualité de tri possible au niveau des matières recyclables. Notons toutefois que le taux de rejet du centre de tri des matières recyclables (8 %) correspond aux rejets de l'ensemble des matières reçues chez Société VIA, et non au taux de rejet spécifique aux matières de La Haute-Côte-Nord. Par ailleurs, la MRC n'a aucun contrôle sur les rejets provenant des VHU récupérés dans la région et acheminés aux centres de valorisation situés à l'extérieur du territoire.

4.17 Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet – précisions et synthèse

La gestion des matières résiduelles sur le TNO constitue un défi de taille : le territoire est immense, appartient « à tout le monde et à personne » et les ressources ainsi que l'accès par camion de collecte

sont limités. Comme décrit au chapitre 3, la MRC a tout de même lancé certaines initiatives qui ont permis de récupérer davantage de matières. Le tableau suivant résume les quantités de matières récupérées par le biais de la collecte sélective et de la collecte des encombrants dédiées au TNO, ainsi que les quantités de matières éliminées, afin d'établir un taux de récupération pour le TNO.

Tableau 4.31 : TNO – matières récupérées, éliminées et générées & taux de récupération, en TM et % (2014)

	2014	2013
Matières recyclables récupérées (TM) ¹	35,7	35,7
Encombrants récupérés (TM)	6,7	5,31
Matières éliminées (TM) ¹	94,53	94,53
Matières générées (TM)	136,93	135,54
Taux de récupération (%)	31,0 %	30,3 %

¹ Les quantités de matières recyclables et de matières éliminées n'étant pas disponibles pour 2013, les quantités de 2014 ont été utilisées.

Il importe de préciser que plusieurs usagers du TNO demeurent en territoire municipalisé et qu'une portion des MR provenant du TNO peut donc être comptabilisée dans le bilan municipal résidentiel.

Néanmoins, selon les données actuellement disponibles, le TNO affiche un bilan peu reluisant. Des mesures visant à augmenter le taux de récupération spécifiquement pour ce territoire seront présentées au chapitre 6.

4.18 Saisonnalité

Comme mentionné au chapitre 1, plusieurs municipalités de la région possèdent un caractère saisonnier, ce qui fait gonfler les quantités de matières générées en période estivale. Aux nombreux visiteurs s'ajoutent les résidents saisonniers propriétaires de chalets ou de sites de camping, ainsi que les employés du secteur touristique qui résident sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord en période estivale seulement.

En plus des zecs, pourvoiries et parcs énumérés au chapitre 1, le territoire compte plus de 64 gîtes, auberges, hôtels et campings. À ces établissements, peuvent s'ajouter les marinas de Tadoussac, Sacré-Cœur et des Bergeronnes.

Aux nombreux visiteurs, s'additionnent les résidents saisonniers propriétaires de chalets ou de sites de camping, ainsi que les employés du secteur touristique qui résident sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord en période estivale seulement.

Chaque année, une quinzaine d'événements et festivals ont lieu sur le territoire de la MRC. Le taux de participation est variable d'un événement à l'autre, tout comme la production de matières résiduelles. Certains événements ne produisent qu'une quantité négligeable de matières en raison de l'absence de repas offerts. À titre d'exemple, soulignons le Festival intime de musique classique, On jazz sous la lune, le Festi-livre Desjardins, ou encore le Festival des oiseaux migrateurs.

Plusieurs événements ont déjà mis en place des mesures permettant une meilleure gestion des matières résiduelles. Le Festival de la chanson de Tadoussac, qui accueille plusieurs centaines de visiteurs sur quatre jours, met à la disposition des festivaliers, pour quelques dollars, des chopes de bière réutilisables à l'effigie de l'événement. Des contenants à ordures et recyclage sont disposés partout sur

les sites. Une Escouade verte collabore également à la propreté des sites ainsi qu'à la récupération des contenants consignés.

D'autres événements peuvent aussi compter sur la collaboration des agents de sensibilisation de la MRC pour réaliser un écoévénement.

Tableau 4.32 : Saisonnalité – Ordures générées par mois, en TM et % (2014-2015)			
	en TM	% par mois	% trimestre
Octobre 2014	411,7	8,97 %	23,5 %
Novembre 2014	318,4	6,93 %	
Décembre 2014	348,0	7,58 %	
Janvier 2015	284,9	6,20 %	18,7 %
Février 2015	262,6	5,72 %	
Mars	311,7	6,79 %	
Avril	391,4	8,52 %	27,8 %
Mai 2015	418,1	9,11 %	
Juin 2015	466,3	10,15 %	
Juillet 2015	467,5	10,18 %	30,0 %
Août 2015	429,4	9,35 %	
Septembre 2015	482,1	10,50 %	
TOTAL ANNUEL :	4592,1	100,0 %	100,0 %

Ainsi, selon les dernières données disponibles, 40,2 % des ordures annuelles ont été générées entre juin et septembre, comparativement à 26,3 % pour les mois de décembre à mars. Les quantités générées lors du trimestre estival (30 % de juillet à septembre) sont 1,6 plus élevées que lors du trimestre hivernal le plus faible (18,7% de janvier à mars). Cet aspect doit être considéré lors de la prise de décision concernant l'offre de service et les capacités des infrastructures.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 5 – Diagnostic territorial, orientations et objectifs

5.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	5-1
5.1	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2005-2015	5-1
5.2	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE	5-1
5.2.1	Orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles....	5-1
5.2.2	Orientations et objectifs de la MRC de La Haute-Côte-Nord	5-2
5.2.2.1	Orientations générales.....	5-2
5.2.2.2	Orientations et objectifs spécifiques	5-2
5.3	CONSTATS, PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX LIÉS AUX RÉALITÉS DE LA RÉGION.....	5-6
5.3.1	Éloignement des grands centres & des marchés et faible densité de la population	5-6
5.3.2	Baisse démographique et réalité économique	5-6
5.4	AUTRES CONSTATS, PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX PAR GÉNÉRATEUR	5-6
5.4.1	Secteur résidentiel.....	5-6
5.4.2	Secteur ICI.....	5-7
5.4.3	TNO.....	5-7

Liste des tableaux

Tableau 5.1 :	Constats, orientations et objectifs spécifiques de la MRC HCN, en comparaison avec les objectifs gouvernementaux	5-3
Tableau 5.2 :	Résumé des constats, problématiques et enjeux par générateur.....	5-7

5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Ce chapitre présente d'abord le bilan de la mise en œuvre du premier PGMR. Les orientations et objectifs du *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles* (PQGMR) y sont rappelés et ceux poursuivis par la MRC sont présentés. Puis, les problématiques et les enjeux avec lesquels La Haute-Côte-Nord doit composer dans sa progression vers une région zéro déchet y sont également décrits.

5.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2005-2015

Comme la majorité des municipalités régionales de comté au Québec, la MRC La Haute-Côte-Nord a attendu la publication des lignes directrices du MDDELCC pour effectuer la mise à jour de son PGMR. Ainsi, la première version, qui devait être révisée après 5 ans, couvre plutôt une période de dix ans, soit de 2005 à 2015. La présente version vise la période 2016 à 2020.

Le dernier rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR (2014) est joint à l'annexe IX. À la lecture de ce rapport, on peut constater qu'une progression immense a été réalisée en dix ans. De nombreux services ont vu le jour dont, entre autres, la collecte sélective porte-à-porte ainsi que la récupération des résidus de CRD, de la majorité des produits dangereux ainsi que des produits électroniques.

Cependant, il appert également que les actions relatives à la gestion des matières organiques n'ont été réalisées que partiellement. Mis à part les formations et la sensibilisation pour le compostage domestique ainsi que l'herbicyclage, la gestion des matières organiques a été mise de côté jusqu'à maintenant et constituera donc le noyau central du présent PGMR.

5.2 Orientations et objectifs à atteindre

5.2.1 Orientations et objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Comme décrit au chapitre 1, le *Plan d'action 2011-2015* cible des objectifs quantitatifs à atteindre d'ici la fin de 2015. Il est à noter que lors de la rédaction du projet de PGMR, finalisé en octobre 2015, le nouveau plan d'action n'était toujours pas disponible. Les objectifs retenus sont donc ceux du *Plan d'action 2011-2015* :

- ✓ ramener à **700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées**, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- ✓ **recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels**;
- ✓ **recycler 60 % de la matière organique** putrescible résiduelle;
- ✓ **recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte**;
- ✓ **trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition** du segment du bâtiment.

Rappelons que la PQGMR, sur laquelle est basée le *Plan d'action 2011-2015*, est pérenne et vise l'objectif fondamental suivant :

- ✓ **éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.**

Les trois enjeux majeurs soulevés dans la PQGMR sont :

- ✓ **mettre un terme au gaspillage des ressources**;

- ✓ contribuer à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action sur les changements climatiques* et ceux de la *Stratégie énergétique du Québec*;
- ✓ responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR.

Finalement, la PQGMR s'appuie sur les principes suivants :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| ✓ Les 3RV-E; | ✓ La subsidiarité; |
| ✓ L'équité et la solidarité sociales; | ✓ La prévention; |
| ✓ La protection de l'environnement; | ✓ La production et la consommation responsables; |
| ✓ L'efficacité économique; | ✓ Le pollueur-payeur; |
| ✓ La participation et l'engagement; | ✓ L'internalisation des coûts. |
| ✓ L'accès au savoir; | |

Les mesures présentées dans le plan d'action de la MRC sont inspirées par les objectifs, enjeux et principes soulevés par la PQGMR et son Plan d'action 2011-2015.

5.2.2 Orientations et objectifs de la MRC de La Haute-Côte-Nord

5.2.2.1 Orientations générales

Guidée par son énoncé de vision stratégique présenté en avant-propos, la MRC, tout comme le gouvernement du Québec, vise que seul le résidu ultime soit éliminé. Les orientations suivantes constituent les fondements des mesures proposées par la MRC :

- ✓ Développer des services et infrastructures qui répondent aux objectifs du PGMR tout en respectant la capacité de payer des contribuables, en visant l'efficacité économique de l'ensemble des opérations en GMR et le respect de l'environnement.
- ✓ Soutenir le développement d'opportunités régionales de recyclage des matières résiduelles et appuyer les acteurs économiques en favorisant les débouchés locaux, afin que la GMR fasse partie du moteur économique de la région.
- ✓ S'assurer que les coûts soient imputés aux utilisateurs concernés, en développant des stratégies pour appliquer le principe pollueur-payeur lorsque possible.
- ✓ Poursuivre continuellement les activités d'ISÉ auprès de toutes les clientèles, soit celles des secteurs résidentiel, ICI et CRD, incluant les jeunes qui fréquentent les établissements scolaires.
- ✓ Favoriser l'engagement de la population envers l'atteinte des objectifs du PGMR en les informant adéquatement, en récompensant les gestes positifs et en appliquant des mesures coercitives uniquement pour les usagers récalcitrants qui ont déjà été sensibilisés.
- ✓ Poursuivre le développement des partenariats avec les organismes sociocommunitaires œuvrant en gestion des matières résiduelles.
- ✓ Limiter les opérations de collecte et les déplacements dans une perspective d'efficacité économique et de lutte aux changements climatiques.

5.2.2.2 Orientations et objectifs spécifiques

Le *Plan d'action 2011-2015* et la PQGMR ne visent pas des objectifs spécifiques pour chacune des filières de MR. La MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite toutefois établir des cibles pour les filières sur lesquelles elle peut exercer une certaine influence, afin de mieux orienter sa démarche zéro déchet.

Tableau 5.1 : Constats, orientations et objectifs spécifiques de la MRC HCN, en comparaison avec les objectifs gouvernementaux

Filière	Objectif/Action du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR	Constats/Résultats en Haute-Côte-Nord (2014)	Orientations et objectifs spécifiques de la MRC de La Haute-Côte-Nord
Résidus ultimes	Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.	Objectif gouvernemental déjà atteint : 412 kg ordures/hab./année.	<ul style="list-style-type: none"> – Éliminer une seule matière résiduelle : le résidu ultime, dans une perspective zéro déchet. – Appliquer le principe pollueur-payeur à l'ensemble des usagers. – Cibler les problématiques et intervenir davantage et de façon plus personnalisée auprès des usagers concernés. – Objectif 2020 : 247 kg ordures/hab./année, soit une réduction de 40 % en cinq ans.
	N/A	Élimination à l'extérieur du territoire (aucun LET en HCN).	<ul style="list-style-type: none"> – Un meilleur contrôle des coûts implique la mise en place d'un poste de transbordement afin d'avoir davantage d'options pour l'élimination.
Matières recyclables	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.	<p>Taux de récupération actuel inférieur à l'objectif : 53 %.</p> <p>En excluant sacs et pellicules de plastique, taux de récupération plus près de l'objectif : 67 %.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser la récupération de l'ensemble des matières recyclables. – Des incitatifs et des campagnes de sensibilisation ciblées sont nécessaires pour atteindre l'objectif gouvernemental, particulièrement pour les sacs et pellicules de plastique, acceptés dans la collecte sélective depuis mai 2015. – Mettre en application la réglementation actuelle interdisant l'élimination des matières recyclables. – Objectif 2020 : recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
	Interdire l'élimination du papier et du carton au plus tard en 2013.	Taux de récupération spécifiquement pour le papier et carton de 72 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Publiciser cette interdiction afin de sensibiliser davantage l'ensemble des usagers.
Matières organiques	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. Interdire l'élimination de la matière organique putrescible au plus tard en 2020.	Taux de récupération actuel largement inférieur à l'objectif : 10 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place des services et incitatifs favorisant la réduction et le recyclage des matières organiques, accessibles à tous les citoyens et ICI, tout en respectant la capacité de payer des contribuables et en limitant le transport. – Inclure des mesures visant l'herbicyclage et la collecte des résidus verts.

Filière	Objectif/Action du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR	Constats/Résultats en Haute-Côte-Nord (2014)	Orientations et objectifs spécifiques de la MRC de La Haute-Côte-Nord
Matières organiques (suite)			<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en application la réglementation actuelle interdisant l'élimination des résidus verts. – Objectif 2020 : recycler 70 % de la matière organique.
Résidus de CRD	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Objectif gouvernemental atteint. Taux de récupération actuel : 85 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer le maintien et le développement des débouchés locaux des résidus de béton, de brique et d'asphalte (agrégats). – Objectif 2020 : valoriser 90 % des agrégats.
	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.	Taux de récupération actuel excellent : 83 %. La totalité des matériaux récupérés aux écocentres est acheminée aux centres de tri ou valorisée sur place. Les « matériaux divers » constituent 33 % des résidus de CRD générés.	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser l'accès aux écocentres aux citoyens et ICI et poursuivre l'envoi vers des centres de tri et de recyclage. – Mettre en application la réglementation actuelle interdisant l'élimination des CRD. – Objectifs 2020 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 90 % des résidus de CRD du segment du bâtiment. ▪ Optimiser le tri afin de limiter la catégorie « matériaux divers » à 25 % de l'ensemble des CRD générés.
	Interdire l'élimination du bois au plus tard en 2014.	Taux de récupération actuel excellent : 81 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser la récupération du bois aux écocentres et en décourager l'élimination. – Publiciser l'interdiction gouvernementale afin de sensibiliser davantage l'ensemble des usagers. – Objectif 2020 : valoriser 90 % du bois.
Encombrants	Aucune mention.	Taux de récupération actuel à optimiser : 61 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation des encombrants aux écocentres et lors des collectes. – Exiger l'application de la REP pour les encombrants problématiques. – Objectif 2020 : valoriser 75 % des encombrants.
RDD et PE	Aucune mention.	Taux de récupération actuel à optimiser : - RDD : 58 %. - PE : 65 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser le recyclage des RDD en publicisant le service, en acceptant les RDD et PE provenant d'ICI (lorsqu'ils sont assimilables à ceux du secteur résidentiel) et en impliquant les jeunes.

Filière	Objectif/Action du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR	Constats/Résultats en Haute-Côte-Nord (2014)	Orientations et objectifs spécifiques de la MRC de La Haute-Côte-Nord
RDD et PE (suite)			<ul style="list-style-type: none"> – Publiciser et optimiser le service de récupération des halocarbures. – Objectif 2020 : valoriser 75 % des RDD.
Textiles	Aucune mention	Taux de récupération à optimiser : 30 % (outil RECYC-QUÉBEC).	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser le réemploi des textiles ainsi que l'exportation des textiles non vendus régionalement. – Objectif 2020 : valoriser 40 % des textiles.
Pneus	Aucune mention	Taux de récupération près de 100 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Favoriser la récupération des pneus sur l'ensemble du territoire. – Faciliter les démarches des différents intervenants. – Objectif 2020 : maintenir un taux de récupération de près de 100 % des pneus.
Résidus d'activités municipales	Aucune mention	Taux de récupération non déterminé.	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place des mesures d'acquisition de connaissances permettant de caractériser et quantifier ces résidus. – Objectif 2020 : sera déterminé au cours de la mise en œuvre du PGMR.
Véhicules hors d'usage (VHU)	Aucune mention	Taux de récupération actuel déterminé avec l'outil de RECYC-QUÉBEC : 68 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Récupérer les VHU retrouvés dans le cadre d'activités de nettoyage de dépotoirs clandestins. – Aucune orientation ni objectif ne sont prévus puisque l'influence et le contrôle exercés par la MRC pour ce type de MR sont très limités.
Contenants consignés	Aucune mention	Taux de récupération actuel déterminé avec l'outil de RECYC-QUÉBEC : 75 %.	<ul style="list-style-type: none"> – Appuyer les initiatives de certains groupes en faveur du maintien de la consigne.

Les objectifs et orientations de la MRC se reflètent dans le *Plan d'action 2016-2020* présenté au chapitre suivant.

5.3 Constats, problématiques et enjeux liés aux réalités de la région

5.3.1 Éloignement des grands centres et des marchés et faible densité de la population

Comme mentionné précédemment, La Haute-Côte-Nord est région éloignée des grands centres et des marchés de revente des matières, en plus de posséder un territoire immense et une densité de population extrêmement faible. Tous ces éléments réunis posent un défi important quant à la gestion des matières résiduelles.

Les très faibles quantités de matières générées font en sorte qu'il est souvent difficile, voire impossible, de rentabiliser des infrastructures en région. Les matières sont donc souvent transbordées et transportées sur des centaines et des centaines de kilomètres afin d'être valorisées (ou même enfouies!) à l'extérieur du territoire. À titre d'exemple, la MRC a déjà évalué la possibilité d'instaurer son propre centre de tri des matières recyclables, mais s'est butée à des coûts exponentiels par rapport à l'exportation vers des centres de tri existants, qui traitent une quantité infiniment plus grande de matières, réussissant ainsi à rentabiliser leurs infrastructures et opérations.

L'immensité du territoire et la faible densité de population pose également son lot de défis relativement à la collecte : quand un camion doit rouler 160 km pour parcourir le territoire, soit un peu plus que la distance de Trois-Rivières à Québec, il est facile d'imaginer les coûts exorbitants associés à la collecte. Cette réalité est au cœur de la réflexion relativement à l'ajout d'une collecte à trois voies, notamment.

5.3.2 Baisse démographique et réalité économique

Comme discuté au premier chapitre, les projections démographiques ainsi que la fragilité de la structure économique de la région sont des aspects cruciaux à considérer dans toute prise de décision relative à la GMR. Les infrastructures et services mis en place aujourd'hui doivent toujours être pensés en fonction d'une baisse démographique, ce qui signifie qu'il y aura de moins en moins de matières générées et de moins en moins de citoyens – déjà moins fortunés et plus désavantagés au niveau de l'emploi que leurs concitoyens de d'autres régions – pour se partager la facture.

La Haute-Côte-Nord se doit donc d'évaluer des technologies et méthodes de travail qui diffèrent souvent de celles de la majorité des municipalités, et doit parfois faire des choix difficiles en limitant la mise en œuvre d'actions moins rentables d'un point de vue économique et environnemental.

5.4 Autres constats, problématiques et enjeux par générateur

Le tableau 5.2 ci-après résume les constats, problématiques et enjeux par générateur, lesquels sont décrits plus amplement dans les sections suivantes.

5.4.1 Secteur résidentiel

Comme mentionné au chapitre 1, le caractère saisonnier de plusieurs municipalités de la région entraîne un défi pour la collecte et les infrastructures de GMR. En 2014, 40,2 % des ordures annuelles ont été générées entre juin et septembre, comparativement à 26,3 % pour les mois de décembre à mars. Ainsi, les infrastructures doivent être conçues pour recevoir les quantités de matières générées en période estivale mais ne fonctionnent pas à plein régime en période hivernale. De plus, des services supplémentaires doivent être déployés pour assurer la collecte lors de cette période de pointe.

Par ailleurs, les conteneurs partagés dans les zones de villégiature (ex. : regroupement de chalets sur une rue privée, inaccessible par camion de collecte) posent leur lot de problèmes. Ces conteneurs ne sont pas surveillés de façon continue et sont utilisés non seulement par les usagers du secteur, mais également par des gens de passage. Ainsi, le tri à la source est souvent déficient et la qualité des matières recyclables n'est pas toujours au rendez-vous.

5.4.2 Secteur ICI

La forte présence du secteur touristique apporte d'importants défis au niveau des communications. Les vacanciers doivent être rejoints directement par les efforts de sensibilisation, ce qui n'est pas évident. Des outils d'ISÉ devraient être développés spécifiquement en ce sens.

Comme mentionné à la section 4.7.2, des industries de transformation du bois sont présentes sur le territoire, mais les connaissances sont limitées en ce qui concerne les résidus qu'ils génèrent. Ce secteur gagnerait à être davantage étudié et des projets pourraient être développés en partenariat avec certaines industries pour valoriser des matières actuellement enfouies.

Finalement, la taxation du secteur ICI est actuellement déficiente, puisqu'elle ne reflète pas la quantité d'ordures générées par établissement. La mise en place d'une stratégie utilisateur-payeur est incontournable et entraînera son lot de défis et d'adaptation, tant pour les municipalités, chargées de la taxation, que pour les usagers.

5.4.3 TNO

Le territoire non organisé (TNO) de la MRC est immense. Les routes d'accès sont nombreuses et les utilisateurs diversifiés (certains habitent en territoire municipalisé mais plusieurs proviennent de l'extérieur de la région), ce qui pose un défi imposant pour assurer une saine gestion des matières résiduelles. Les ententes récemment conclues avec quatre zecs du territoire (article 3.7) permettent d'assurer un meilleur contrôle et d'offrir plus de services aux villégiateurs, mais de nombreux chemins d'accès ne peuvent être desservis adéquatement. Des efforts importants de sensibilisation devront se poursuivre au cours des prochaines années.

Parallèlement, la MRC vit une problématique au niveau de la gestion des carcasses d'animaux qui se retrouvent soit sur le territoire public, soit dans les ordures, alors qu'elles pourraient être valorisées régionalement par des trappeurs, ou encore être récupérées par des entreprises spécialisées. La MRC a aménagé des points de dépôt pour les carcasses mais devra optimiser ce service afin d'assurer le recyclage de ces résidus, en collaboration avec les gestionnaires du MAPAQ, du MDDELCC et MFFP.

Tableau 5.2 : Résumé des constats, problématiques et enjeux par générateur	
Générateur	Constats, problématiques et enjeux
Secteur résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> – Achalandage à la hausse en période estivale : défi pour la collecte et prévoir les infrastructures en conséquence. – Zones de villégiature avec conteneurs partagés : qualité des matières recyclables plus déficiente, tri à la source déficient et plus difficilement contrôlable.

Secteur ICI	<ul style="list-style-type: none"> – Forte présence de l'industrie touristique : défis importants au niveau de l'ISÉ. – Résidus issus de la transformation du bois : acquisition de connaissances nécessaires et développement de projets. – Stratégie utilisateur-payeur devient incontournable.
TNO	<ul style="list-style-type: none"> – Immensité du territoire, nombreuses routes d'accès : très peu de contrôle. – Problématique importante au niveau de la gestion des carcasses d'animaux.

Table des matières

Chapitre 6 – Plan d’action 2016-2020

6.	PLAN D’ACTION 2016-2020	6-1
6.1	MESURES PRÉVUES AU PLAN D’ACTION 2016-2020	6-1
6.2	PRÉCISIONS CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET L’ÉCHÉANCIER.....	6-12
6.3	PRÉCISIONS CONCERNANT LE PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT INTÉGRÉ MULTIMATIÈRE (CTIMM) VISANT LERECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES	6-14

Liste des tableaux

Tableau 6.1	Sommaire des mesures proposées, par catégorie	6-2
Tableau 6.2 :	Prévisions budgétaires globales du Service de GMR de la MRC de La Haute-Côte-Nord, de 2016 à 2020.....	6-13
Tableau 6.3 :	Sommaire des coûts d’acquisition des équipements	6-16
Tableau 6.4 :	Sommaire des coûts d’acquisition des bâtiments.....	6-17
Tableau 6.5 :	Sommaire des coûts directs et indirects	6-18
Tableau 6.6 :	Amortissement sur l’investissement en capital (capital et intérêts).....	6-18
Tableau 6.7 :	Coûts en énergie électrique et en gaz naturel	6-19
Tableau 6.8 :	Sommaire des frais connexes	6-21
Tableau 6.9 :	Bilan des coûts annuels	6-21
Tableau 6.10 :	Échéancier des mesures de gestion des matières organiques.....	6-21

6. PLAN D'ACTION 2016-2020

Plusieurs mesures sont prévues au cours des cinq prochaines années afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles* (PQGMR) ainsi que les orientations et objectifs fixés par la MRC. Le présent chapitre présente ces mesures, de même que les prévisions budgétaires et l'échéancier qui y sont associés.

6.1 Mesures prévues au *Plan d'action 2016-2020*

Les mesures proposées sont résumées aux tableaux suivants et sont classées selon ces catégories :

1. Mesures visant la réduction et la réutilisation;
2. Mesures visant les matières recyclables;
3. Mesures visant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD);
4. Mesures visant les encombrants;
5. Mesures visant les matières organiques (incluant les boues de fosses septiques et boues municipales);
6. Mesures visant spécifiquement les industries, commerces et institutions (ICI);
7. Mesures visant les autres filières (RDD, PE, textiles, pneus et résidus d'activités municipales);
8. Mesures visant le territoire non organisé (TNO);
9. Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ);
10. Mesures de suivi.

Il est à noter que certaines mesures concernent plus d'une catégorie, mais ne sont décrites qu'une seule fois. Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) en particulier, sont souvent liées directement à plusieurs filières ou catégories de mesures.

Par ailleurs, la mention « RH » indique que les ressources humaines de la MRC seront affectées à la réalisation des mesures.

Dans la version finale du PGMR, chacune des 84 mesures présentées sera décrite plus amplement à l'aide des fiches qui seront présentées à l'annexe 10, lesquelles identifieront les éléments suivants, lorsqu'applicables :

- Objectifs du Plan d'action 2011-2015 visés & Objectif, enjeux et principes en lien avec la PQGMR;
- Objectifs et/ou orientations de la MRC visés;
- Description et mise en œuvre de la mesure;
- Position hiérarchique dans les 3RV-E;
- Responsable(s) et collaborateur(s);
- Défis et enjeux;
- Budget estimé (coûts, revenus et financement disponible);
- Résultats (attentes et mesures par des indicateurs de suivi, de performance ou de rendement);
- État d'avancement (complété; complété – mesure en continu; amorcé; non débuté);
- Autres renseignements pertinents;
- Échéancier.

Mentionnons que les mesures, installations et services décrits aux chapitres 2 et 3 sont maintenus, sauf si une nouvelle mesure du présent PGMR modifie, annule ou remplace ce qui est déjà en vigueur.

Tableau 6.1 Sommaire des mesures proposées, par catégorie

1. Mesures visant la réduction et la réutilisation		2016	2017	2018	2019	2020
1.1	Informer et sensibiliser les citoyens aux bienfaits de la réduction à la source et du réemploi. Publiciser les services offerts, incluant les encombrants et CRD, en ajoutant sur la page Facebook du Service GMR, des photos des articles disponibles aux écocentres.	Coût négligeable et RH				
1.2	Publiciser le prêt de vaisselle durable offert par Le Nordest pour les événements et réunions écoresponsables. Au besoin, développer des partenariats avec des organismes pour offrir un service similaire.	Coût négligeable				
1.3	S'assurer que toutes les municipalités utilisent de la vaisselle durable et les inciter à le faire, le cas échéant.	RH				
1.4	Publiciser davantage les collectes des résidus verts offertes par les municipalités ainsi que le service de récupération des branches et des résidus verts aux écocentres.	Coût négligeable				
1.5	Proposer aux élus d'instaurer des conseils sans papier, pour l'ensemble des municipalités de la région. Faire la promotion des réunions sans papier auprès des organismes.		RH			
1.6	Proposer aux élus de diffuser les bulletins municipaux par courriel ou par les réseaux sociaux afin de limiter les envois postaux.		RH			
1.7	Vérifier les aspects légaux et techniques entourant la possibilité d'envoyer les comptes de taxes électroniquement (2017). Utiliser l'envoi électronique pour les comptes de taxes du TNO et inciter les municipalités à en faire autant (2018).		Coût négligeable et RH	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable
1.8	Bonifier les installations de réemploi aux écocentres afin de rendre la revente des encombrants et des CRD plus attrayante (bâtiment supplémentaire à PSM, étagères, meilleur classement, etc.). Évaluer également la possibilité d'établir un partenariat avec un OBNL du secteur ouest pour bonifier les services de réemploi.		20 000 \$			
1.9	Conclure des ententes de partenariat avec des OBNL pour assurer un service de collecte à domicile des encombrants, ce service pouvant remplacer la collecte automnale des encombrants.		RH	À déterminer	À déterminer	À déterminer
1.10	Appuyer les interventions auprès des instances gouvernementales afin de soutenir l'instauration de lois réduisant le suremballage et interdisant la vente de plastique n° 6.		RH			

1. Mesures visant la réduction et la réutilisation		2016	2017	2018	2019	2020
1.11	Rencontrer les principaux ICI qui génèrent des sacs de plastique et du styromousse et mettre en place des mesures incitatives et/ou coercitives pour diminuer leur utilisation.	RH	RH	RH	RH	RH
1.12	Obtenir la certification <i>ICI On Recycle!</i> niveau 2 (2017), puis niveau 3 (2018) et inciter les municipalités à en faire autant.		RH	RH	RH	RH
1.13	Fournir aux municipalités des bibliothèques libre-service en les construisant à partir des matériaux récupérés aux écocentres.			1 000 \$ et RH		
1.14	Ajouter des éléments favorisant les 3RV à la politique d'achat locale de la MRC et proposer un modèle similaire aux municipalités.			RH		
1.15	Établir une proposition de tarification basée sur le volume des bacs et conteneurs destinés aux ordures utilisés par les usagers du secteur résidentiel, à être appliquée par les municipalités. Réviser cette tarification annuellement.		RH	RH	RH	RH

2. Mesures visant les matières recyclables		2016	2017	2018	2019	2020
2.1	Poursuivre la réalisation de la Loto-Écolo en visant non seulement le secteur résidentiel mais aussi ICI (2016 et 2017). Réévaluer la pertinence de cette campagne et la bonifier au besoin (à compter de 2018).	1 500 \$	1 500 \$	À déterminer	À déterminer	À déterminer
2.2	Mettre davantage en application le règlement qui rend obligatoire le tri à la source en distribuant des constats d'infraction aux usagers récalcitrants. Être plus vigilants pour le papier et le carton, qui sont bannis de l'enfouissement.	RH	RH	RH	RH	RH
2.3	Poursuivre l'embauche d'un ou deux étudiants en période estivale afin d'appuyer l'agent de sensibilisation dans la réalisation de campagnes.	7 200 \$	7 300 \$	7 400 \$	7 600 \$	7 800 \$
2.4	Assurer la présence de l'équipe écoresponsable de la MRC et appuyer les organisateurs dans la planification et la réalisation de leurs événements.	RH	RH	RH	RH	RH
2.5	Consolider et publiciser le prêt d'équipements de récupération des matières recyclables et organiques lors d'événements écoresponsables.	Coût négligeable	Coût négligeable	1 000 \$	Coût négligeable	Coût négligeable
2.6	Adopter et publiciser la charte des matières recyclables de la collecte sélective.	Coût négligeable				

2. Mesures visant les matières recyclables		2016	2017	2018	2019	2020
2.7	Poursuivre le déploiement du service de récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales, avec l'aide financière de la Table pour la récupération hors foyer.	Coût assumé par les municipalités				
2.8	Poursuivre et publiciser la politique de remplacement des bacs bleus, la MRC assumant 50 % des frais.	13 860 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
2.9	Analyser la possibilité de détourner des ordures certaines matières ayant un potentiel de valorisation énergétique (2019). Le cas échéant, développer un projet permettant de le faire dans le cadre du centre de traitement intégré multimatière(CTIMM). Voir la section 6.3 pour plus de précisions.				15 000 \$	À déterminer
2.10	Préciser les quantités de plastique agricole générées et évaluer les opportunités de recyclage (2019). Le cas échéant, développer un projet permettant leur collecte et leur recyclage.				2 000 \$ et RH	À déterminer

3. Mesures visant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)		2016	2017	2018	2019	2020
3.1	Implanter un poste de transbordement des CRD à l'écocentre des Bergeronnes afin d'optimiser le tri et le transport des matériaux provenant du secteur ouest et d'offrir un meilleur service aux usagers commerciaux.	0 \$ (Budget 2015)				
3.2	Implanter une plateforme de transbordement des CRD à l'écocentre de PSM afin d'optimiser le tri et le transport des matériaux provenant du secteur est.	0 \$ (Budget 2015)				
3.3	Optimiser la gestion de l'écocentre de PSM afin d'assurer une meilleure qualité de tri et de gestion des CRD.	Coût négligeable et RH				
3.4	Effectuer un suivi régulier auprès du groupe Boisaco et d'autres entreprises et organismes régionaux concernant la valorisation énergétique locale de certains CRD.	RH	RH	RH	RH	RH
3.5	Produire des documents d'ISÉ afin d'informer les citoyens et les entrepreneurs des matières bannies de l'enfouissement (actuelles et à venir) et des méthodes de déconstruction appropriées pour favoriser la récupération des CRD. Remettre ces documents lors de l'émission des permis.		Coût négligeable et RH			

3. Mesures visant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)		2016	2017	2018	2019	2020
3.6	En collaboration avec les quincailleries locales, informer les particuliers et les entreprises des options de gestion des résidus de CRD et des meilleures pratiques lors du processus d'achat des matériaux.		Coût négligeable et RH	Coût négligeable et RH	Coût négligeable et RH	Coût négligeable et RH
3.7	Effectuer le pré-tri des ordures à l'arrivée au centre de traitement intégré multimatière(CTIMM) afin d'extraire le plus de CRD possible et inclure un aimant permettant de récupérer les matériaux ferreux à la chaîne de tri du CTIMM. Voir la section 6.3 pour plus de précisions.	Inclus à 5.1 (planification et analyse)	Inclus à 5.1 (plans et devis)	Inclus à 5.1 (suivi des travaux)	Inclus à 5.1 (Implantation)	Inclus à 5.1 (Opération)
3.8	Inaugurer officiellement les écocentres des Bergeronnes (2016) et de PSM, ainsi que du centre de traitement intégré multimatière(CTIMM), le cas échéant (2019), en invitant toute la population à visiter les infrastructures et en la sensibilisant à l'importance d'une saine gestion des MR. Articuler l'inauguration de l'écocentre des Bergeronnes autour d'un projet de médiation culturelle.	Coût négligeable et RH			Coût négligeable et RH	
3.9	Mettre davantage en application le règlement qui interdit l'élimination des CRD en distribuant des constats d'infraction aux usagers récalcitrants. Être plus vigilants pour le bois, qui est banni de l'enfouissement.	RH	RH	RH	RH	RH
3.10	Préparer une clause à ajouter aux devis de la MRC et des municipalités, rendant obligatoire l'acheminement des CRD aux écocentres de la MRC ou à un centre de tri autorisé.		RH			
3.11	De concert avec les municipalités, établir un programme incitatif et/ou une méthode de travail permettant un lien entre l'émission des permis de construction et la fréquentation aux écocentres, afin de s'assurer que les CRD soient effectivement récupérés.		Coût négligeable et RH			
3.12	Exiger de l'asphalte et des agrégats récupérés pour les travaux réalisés par la MRC et inciter les municipalités à en faire autant. Préparer des clauses spécifiques dans les plans et devis à cet effet.		Coût négligeable et RH			
3.13	Évaluer la possibilité de fournir des sacs dédiés à la récupération des fractions plus fines des CRD, qui peuvent être apportés aux écocentres par les usagers (2018). Le cas échéant, les distribuer lors de l'émission des permis (2019-2020).			Coût négligeable et RH	À déterminer	À déterminer

4. Mesures visant les encombrants		2016	2017	2018	2019	2020
4.1	Intervenir auprès des instances gouvernementales afin que les meubles rembourrés, les matelas ainsi que les appareils réfrigérants soient les prochains résidus visés par la RÉP ou que des solutions alternatives de recyclage soient proposées.	Coût négligeable	Coût négligeable			
4.2	Maintenir le partenariat avec Le Nordest (ou un OBNL à vocation similaire) pour s'assurer qu'un maximum de matières soient réemployées lors de la collecte des encombrants.	0 \$ (moins cher que si réalisé à l'interne)	0 \$ (moins cher que si réalisé à l'interne)	0 \$ (moins cher que si réalisé à l'interne)	0 \$ (moins cher que si réalisé à l'interne)	0 \$ (moins cher que si réalisé à l'interne)

5. Mesures visant les matières organiques (incluant les boues de fosses septiques et boues municipales)		2016	2017	2018	2019	2020
5.1	Planifier, implanter et opérer le centre de traitement intégré multimatière (CTIMM) afin de valoriser les matières organiques provenant des secteurs résidentiel et commercial, si les résultats de l'étude réalisée par le CRIQ sont probants (ces derniers ont été présentés en mai 2016 après que le PGMR ait été envoyé, voir détail section 6.3). Dans le cas contraire, le recyclage des matières organiques sera réalisé avec une collecte à trois voies plutôt que le CTIMM. Voir la section 6.3 pour plus de précisions.	RH (planification et analyse)	85 000 \$ (plans et devis)	30 000 \$ (suivi des travaux)	À déterminer (Implantation)	À déterminer (opération)
5.2	Promouvoir le compostage domestique et communautaire, en ciblant les ICI produisant une grande quantité de matières organiques.	500 \$ et RH	500 \$ et RH	500 \$ et RH	500 \$ et RH	500 \$ et RH
5.3	Offrir un programme de remboursement des lames de tondeuse déchiqueteuse et promouvoir l'herbicyclage.	4 000 \$ et RH	4 000 \$ et RH	4 000 \$ et RH	4 000 \$ et RH	4 000 \$ et RH
5.4	Offrir de l'accompagnement technique aux municipalités désirant implanter un service de compostage par apport volontaire.	RH	RH	RH	RH	RH
5.5	Préciser l'inventaire des boues de fosses septiques et des boues municipales et s'assurer de la conformité de ceux-ci.		RH	RH		
5.6	Rédiger et proposer un règlement-type aux municipalités afin d'encadrer davantage la vidange des BFS et de s'assurer du respect de la réglementation. Le tout serait avantageux afin d'effectuer les vidanges dans un cadre adapté aux besoins précis		1 000 \$ et RH			

5. Mesures visant les matières organiques (incluant les boues de fosses septiques et boues municipales)		2016	2017	2018	2019	2020
	de notre région en assurant leur recyclage ou retour au sol.					
5.7	Réévaluer la rentabilité d'une collecte des résidus verts offerte par les municipalités comparativement à une collecte regroupée et effectuée par la MRC. Modifier l'offre de collecte en conséquence.			RH	Coût négligeable	Coût négligeable
5.8	Évaluer la pertinence (1) d'effectuer un appel d'offres regroupé (par secteur) pour la vidange systématique des fosses septiques ou (2) de déléguer la compétence pour la gestion des BFS à la MRC (2018-2019). Mettre en œuvre l'option retenue (2020).			RH	RH	À déterminer
5.9	Évaluer la possibilité de diminuer la tarification GMR pour les citoyens qui pratiquent le compostage domestique.					RH

6. Mesures visant spécifiquement les industries, commerces et institutions (ICI)		2016	2017	2018	2019	2020
6.1	Établir une tarification basée sur le volume des bacs et conteneurs destinés aux ordures, à être appliquée par les municipalités. Réviser cette tarification annuellement.	RH	RH	RH	RH	RH
6.2	Modifier le mode de collecte pour passer des conteneurs à chargement arrière aux conteneurs à chargement avant. Effectuer une tournée des ICI pour s'assurer de fournir le volume de conteneurs appropriés.	RH (confirmation des besoins et appel d'offres)	RH (implantation complétée)			
6.3	Dans le cadre de la Loto-Écolo ou d'une campagne de sensibilisation similaire dédiée aux ICI, mettre davantage en application le règlement qui rend obligatoire le tri à la source en distribuant des constats d'infraction aux ICI récalcitrants.	Coût négligeable	Coût négligeable			
6.4	Permettre un accès sans frais aux écocentres aux ICI jusqu'à un seuil raisonnable et sous certaines conditions, et réduire les frais exigés pour les quantités qui dépassent les seuils établis.	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable
6.5	Publiciser et offrir gratuitement aux ICI un service de récupération des RDD assimilables à ceux du secteur résidentiel, qui sont valorisés sans frais.	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable

6. Mesures visant spécifiquement les industries, commerces et institutions (ICI)		2016	2017	2018	2019	2020
6.6	Offrir également la collecte des encombrants aux usagers du secteur ICI.	5 000 \$	5 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$
6.7	Demeurer en contact avec les chambres de commerce et sociétés de développement du territoire afin de cerner les problématiques des ICI et les opportunités de recyclage et valorisation de leurs MR.	RH	RH	RH	RH	RH
6.8	S'allier avec la SADC pour le développement et la mise en œuvre de services d'accompagnement et/ou de reconnaissance des ICI qui souhaitent performer en GMR.		RH	RH	RH	RH
6.9	Produire et diffuser des documents d'information sur la gestion des matières résiduelles s'adressant précisément aux ICI.	2 000 \$ et RH	RH	RH	RH	RH
6.10	Offrir un soutien aux OBNL qui travaillent auprès des ICI en contribuant à la réduction du gaspillage alimentaire (ex. : cuisines collectives), et faciliter le maillage entre les ICI et les OBNL.		RH	RH	RH	RH
6.11	S'assurer que les règlements municipaux d'urbanisme permettent aux propriétaires d'immeubles commerciaux ou de projets immobiliers d'avoir les espaces nécessaires pour l'installation d'équipements de GMR.		RH	RH	RH	RH
6.12	Caractériser et quantifier les résidus issus de la transformation du bois qui sont présentement acheminés aux ordures. Évaluer les possibilités de recyclage et valorisation.			5 000 \$ et RH		
6.13	Évaluer la pertinence d'effectuer une collecte dédiée aux matières organiques pour les plus grands générateurs (ex. : épicerie et restaurants). À l'été 2016, un projet pilote de collecte des matières organiques pour six commerces s'est déroulé dans la municipalité de Tadoussac. Au cours des 15 semaines du projet, près de 9800kg ont été récupérés. Le bilan du projet est présentement en cours.	RH				
6.14	Évaluer la possibilité d'un partenariat d'affaires avec l'entreprise 9288-3354 Québec inc. ou une autre entreprise pour le recyclage ou la valorisation des matières organiques collectées séparément des ordures.					RH
6.15	Soutenir les ICI dans l'implantation de collectes dédiées aux résidus de viandes.	5000 \$ et RH	5000 \$ et RH	5000 \$ et RH	RH	RH

6. Mesures visant spécifiquement les industries, commerces et institutions (ICI)		2016	2017	2018	2019	2020
6.16	Accompagner les ICI dans leurs efforts de réduction, réutilisation, recyclage et valorisation. Leur offrir un programme de subvention de composteur et autres équipements de GMR.	15 000 \$ et RH	15 000 \$ et RH	15 000 \$ et RH	20 000 \$ et RH	20 000 \$ et RH

7. Mesures visant les autres filières (RDD, PE, textiles, pneus, résidus d'activités municipales)		2016	2017	2018	2019	2020
7.1	RDD : S'allier aux écoles pour établir des points de dépôt de récupération des piles et des téléphones cellulaires. Implanter également des points de dépôt aux quincailleries et chez certains ICI.		2 000 \$ et RH	4 000 \$ et RH		
7.2	RDD : Évaluer la possibilité d'établir un partenariat avec les OBNL pour effectuer la collecte à domicile de certains RDD.		RH	RH	À déterminer	À déterminer
7.3	RDD et PE : Produire et diffuser des documents d'ISÉ visant spécifiquement la récupération des RDD et des PE. S'allier aux campagnes provinciales.	2 000 \$ et RH	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable
7.4	Textiles : Publiciser davantage les points de dépôt municipaux.	Coût négligeable et RH	Coût négligeable et RH			
7.5	Textiles : Achat de deux semi-remorques pour l'entreposage des textiles destinés à l'exportation, aux écocentres des Bergeronnes et de PSM.	3 500 \$	3 500 \$			
7.6	Pneus : Poursuivre la diffusion d'information aux détaillants et garagistes, ainsi qu'à la population.	Coût négligeable et RH	Coût négligeable et RH			
7.7	Résidus d'activités municipales : Caractériser et quantifier les résidus d'activités municipales (2018). Évaluer les possibilités de recyclage ou valorisation des résidus acheminés aux ordures et développer un projet permettant de le faire, le cas échéant (2019-2020).			Coût négligeable et RH	À déterminer (dépend de la caractérisation)	À déterminer (dépend de la caractérisation)
7.8	VHU et dépotoirs clandestins : assurer une vigilance particulière afin de répertorier et récupérer les VHU et les autres matières dans les sites de dépotoirs clandestins. Appuyer financièrement les municipalités lors de nettoyage de dépotoirs clandestins.	17 600 \$ et RH	17 600 \$ et RH			

7. Mesures visant les autres filières (RDD, PE, textiles, pneus, résidus d'activités municipales)		2016	2017	2018	2019	2020
7.9	Contenants consignés : soutenir les organismes et organisateurs d'événements dans l'implantation d'ilots destinés à la récupération des contenants consignés.		RH	RH	RH	RH

8. Mesures visant le territoire non organisé (TNO)		2016	2017	2018	2019	2020
8.1	Finaliser l'implantation des abris destinés à la récupération des encombrants.	12 600 \$				
8.2	Planter les bacs et conteneurs, ainsi que les autres aménagements nécessaires à la récupération optimale des matières recyclables.		17 500 \$			
8.3	Poursuivre et intensifier les campagnes de sensibilisation destinées spécifiquement aux usagers du TNO.	5 000 \$ et RH	5 200 \$ et RH	5 400 \$ et RH	5 600 \$ et RH	6 000 \$ et RH
8.4	Poursuivre la collecte des carcasses d'animaux en période de chasse. Planter un service de recyclage. Réévaluer cette mesure et modifier au besoin.	4 000 \$ et RH	4 000 \$ et RH	À déterminer	À déterminer	À déterminer
8.5	Informé et sensibiliser les gestionnaires du MAPAQ, du MDDELCC et MFFP à la problématique concernant la gestion des carcasses d'animaux provenant de la chasse.	RH				
8.6	Évaluer la possibilité d'implanter un service de compostage des carcasses d'animaux provenant de la chasse.		RH	À déterminer	À déterminer	À déterminer
<u>Note</u> : Les mesures 8.1 et 8.2 sont déjà prévues en vertu des ententes conclues avec certaines zecs du territoire.						

9. Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)		2016	2017	2018	2019	2020
9.1	Réaliser la campagne de sensibilisation Loto-Écolo. En réévaluer la pertinence à compter de 2018.	2 000 \$ et RH	2 000 \$ et RH	À déterminer et RH	À déterminer	À déterminer
9.2	Réaliser des ateliers de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires, selon des thématiques variant d'une année à l'autre.	2 000 \$ et RH (RDD et PE)	2 500 \$ et RH (3RV)	2 500 \$ et RH (CTIMM vs récupé- ration)	2 500 \$ et RH (qualité recyclage)	2 500 \$ et RH (CRD)

9. Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)		2016	2017	2018	2019	2020
9.3	Produire et diffuser le bilan annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés.	500 \$ et RH				
9.4	Réviser entièrement la section GMR du site Web de la MRC pour inclure tous les renseignements et services disponibles en lien avec chacune des filières de MR. En assurer la mise à jour.	500 \$ et RH	RH	RH	RH	RH
9.5	Sensibiliser les citoyens et les ICI aux objectifs gouvernementaux liés au bannissement éventuel de l'élimination du papier-carton, du bois et de la matière organique dans son ensemble.	Coût négligeable et RH				
9.6	Utiliser les médias sociaux pour promouvoir une saine GMR.	RH	RH	RH	RH	RH
9.7	Assurer une présence continue dans les médias traditionnels régionaux (journal, télé, radio) afin de sensibiliser la population.	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable	Coût négligeable
9.8	Poursuivre la réalisation et la diffusion des éco-capsules.	900 \$	900 \$			
<u>Note</u> : Certaines mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont présentées avec d'autres catégories de mesures, lorsqu'elles concernent directement une filière.						

10. Mesures de suivi		2016	2017	2018	2019	2020
10.1	Colliger, analyser et interpréter toutes les données en lien avec la GMR afin de dresser un bilan annuel.	RH	RH	RH	RH	RH
10.2	Assurer la mise à jour de l'inventaire des bacs et conteneurs des usagers du secteur ICI (à compter de 2016) et résidentiel (2017).	RH	RH	RH	RH	RH
10.3	Évaluer la possibilité d'implanter une balance au centre de traitement intégré multimatière(CTIMM) et/ou à l'écocentre des Bergeronnes afin de préciser les données.			À déterminer		
10.4	Réaliser une caractérisation des ordures permettant d'établir la performance de la MRC pour ainsi valider l'atteinte des objectifs fixés, en cours de réalisation du PGMR et à sa dernière année.			10 000 \$ et RH		10 000 \$ et RH

6.2 Précisions concernant les prévisions budgétaires et l'échéancier

Les coûts indiqués pour chacune des mesures constituent des prévisions budgétaires préliminaires qui sont appelées à varier lors de leur planification, plus élaborée, ainsi que lors de leur mise en œuvre. Dans les fiches descriptives qui seront présentées en annexe, le financement disponible a également été estimé et dépend évidemment du maintien de certains programmes et de l'obtention de subventions. De plus, certaines mesures permettent des économies qui ne se reflètent pas nécessairement lors de leur implantation et ne sont donc pas calculées; par exemple, en réduisant la quantité de résidus ultimes générés, les coûts d'élimination, et à long terme les coûts de collecte, s'en trouvent diminués. Enfin, plusieurs mesures seront réalisées à l'interne par le personnel du Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC, ce qui implique le maintien et, occasionnellement, la bonification de l'équipe en place lors de la rédaction du PGMR.

Le tableau suivant dresse le sommaire des dépenses et des revenus envisagés pour la période de 2016 à 2020. Il s'agit d'estimations basées sur les coûts de la GMR en 2015 (résultats estimés) ainsi que le budget adopté pour 2016, indexé annuellement à 2 %, auxquels s'ajoutent les dépenses additionnelles prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 6.2 : Prévisions budgétaires globales du Service de GMR de la MRC de La Haute-Côte-Nord, de 2016 à 2020

		2015 (résultats estimés)	2016	2017	2018	2019	2020
DÉPENSES	Résidus ultimes - collecte, élimination et redevances	1 072 118 \$	1 114 359 \$	1 136 646 \$	N/D	N/D	N/D
	Matières recyclables - collecte, transport, transbordement et fourniture de bacs et conteneurs	535 096 \$	556 944 \$	569 223 \$	581 747 \$	611 522 \$	624 893 \$
	Matières organiques	- \$	4 250 \$	92 035 \$	30 000 \$	N/D	N/D
	Écocentres	486 792 \$	380 883 \$	408 501 \$	422 671 \$	431 124 \$	439 747 \$
	Encombrants	24 717 \$	24 717 \$	25 211 \$	25 716 \$	26 230 \$	26 230 \$
	RDD, PE, textiles, pneus, résidus d'activités municipales	16 814 \$	25 764 \$	28 279 \$	29 345 \$	29 932 \$	30 530 \$
	ISÉ et projets spéciaux	19 806 \$	73 601 \$	75 373 \$	78 280 \$	80 446 \$	82 855 \$
	Administration, incl. honoraire professionnels (et achat véhicule en 2016 seulement)	374 062 \$	381 243 \$	347 868 \$	364 825 \$	372 122 \$	389 564 \$
	TNO (Inclut autres postes)		53 140 \$	59 303 \$	51 303 \$	52 329 \$	53 375 \$
TOTAL DÉPENSES :	2 529 405 \$	2 614 901 \$	2 742 439 \$	1 583 887 \$	N/D	N/D	
REVENUS	Quotes-parts des municipalités	1 786 632 \$	1 786 632 \$	1 822 365 \$	N/D	N/D	N/D
	Entente Essipit et appropriation de surplus	261 510 \$	159 394 \$	91 021 \$	N/D	N/D	N/D
	Quotes-parts TNO et fonds TNO	18 949 \$	53 140 \$	59 303 \$	51 303 \$	52 329 \$	53 375 \$
	Compensation PE et revenus recyclage	7 500 \$	8 866 \$	9 043 \$	9 224 \$	9 409 \$	9 597 \$
	Compensation pour la collecte sélective (matières recyclables)	443 117 \$	482 292 \$	491 938 \$	501 777 \$	511 812 \$	522 048 \$
	Redistribution des redevances à l'élimination	92 478 \$	99 478 \$	101 468 \$	N/D	N/D	N/D
	Revenus écocentres	67 305 \$	77 300 \$	78 846 \$	80 423 \$	82 031 \$	83 672 \$
	Autres revenus et subventions	50 229 \$	32 799 \$	33 455 \$	34 124 \$	34 807 \$	35 503 \$
	TOTAL REVENUS :	2 727 720 \$	2 699 901 \$	2 687 438 \$	N/D	N/D	N/D
Surplus	198 315 \$	85 000 \$	(55 001) \$				

Il importe de rappeler que le tableau précédent doit être interprété avec beaucoup de réserve, puisque les prévisions budgétaires sont appelées à être modifiées au cours de la mise en œuvre du PGMR. En outre, certaines mesures seront réévaluées selon les résultats obtenus. Il est donc ardu, voire impossible, de présenter des prévisions fiables, particulièrement pour les dernières années de mise en œuvre (2018 à 2020). D'ailleurs, les coûts liés à l'une des mesures centrales du PGMR, visant le recyclage des matières organiques, n'étaient pas déterminés lors de la rédaction du projet de PGMR; les résultats de l'étude réalisée par le CRIQ à cet égard sont attendus en janvier 2016 (voir section 6.3). Ainsi, l'estimation des coûts pour la gestion des résidus ultimes et des matières organiques n'a pu être déterminée à compter de 2018, année prévue pour la mise en œuvre de l'approche qui sera retenue par le Conseil en 2016.

Enfin, l'échéancier présenté pour chacune des mesures dépend également, à certains égards, des résultats obtenus, des analyses effectuées et du financement disponible au cours de la réalisation du PGMR. Certaines mesures pourraient donc être réalisées ultérieurement ou être annulées si la pertinence ou les fonds disponibles ne sont plus d'actualité.

Néanmoins, la MRC entend mettre tout en œuvre pour favoriser l'atteinte de l'ensemble des objectifs fixés par la PQGMR, de même que ceux visés à l'interne, en convoitant ultimement un objectif zéro déchet, tout en respectant la capacité de payer de ses citoyens.

6.3 Précisions concernant le projet de centre de traitement intégré multimatière (CTIMM) visant le recyclage des matières organiques

Comme mentionné précédemment, le recyclage des matières organiques est un élément central du PGMR, la MRC étant actuellement bien loin d'atteindre l'objectif de la PQGMR de recycler 60 % de la matière organique résiduelle. Il importe donc de décrire plus amplement la mesure 5.1 prévue au plan d'action de la MRC.

Devant l'immensité de son territoire, les coûts astronomiques liés à la collecte et la situation démographique et socioéconomique précaire de La Haute-Côte-Nord, le Conseil de la MRC a mandaté le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) afin d'effectuer une analyse terrain et une étude technicoéconomique comparant deux scénarios :

- Tri granulométrique des ordures ménagères (les matières organiques sont traitées à même le bac à ordures);
- Collecte à trois voies des matières organiques (les matières organiques sont triées par l'utilisateur et disposées dans un bac brun).

Cette étude fait suite à la réalisation d'une caractérisation réalisée à l'été 2014 ainsi que d'un premier essai terrain effectué à l'automne 2014. Cet essai a été réalisé en procédant, dans un premier temps, à une ouverture manuelle des sacs et, dans un deuxième temps, à un tamisage des ordures selon deux tailles de mailles très précises. Les résultats de ces travaux ont permis de conclure que le tri granulométrique des ordures semble être une approche fort intéressante, puisque plus de 75 % des matières compostables ont pu ainsi être extraites pour être valorisées.

L'étude actuellement en cours consiste à valider ces résultats préliminaires et à obtenir l'information nécessaire concernant les éléments suivants :

- valider les données terrain du premier essai avec d'autres ordures ménagères et en plus grande quantité;
- déterminer les modes d'affinage recommandés du compost obtenu par le compostage de la fraction fine pour obtenir un compost de qualité B (ce qui est suffisant pour accéder aux programmes d'aide financière du gouvernement du Québec);
- connaître les émissions d'odeurs à chacune des étapes et, au besoin, définir quel type de traitement d'odeurs est adéquat ainsi que les coûts;
- déterminer les aspects technicoéconomiques de ce procédé, incluant le choix des équipements, infrastructures, coûts d'acquisition et d'opération, comparativement à une collecte à trois voies.

En d'autres termes, cette étude permettra aux élus de prendre une décision éclairée quant à l'approche à privilégier, soit le tri granulométrique qui implique peu de changements pour le citoyen et requiert une approche technologique différente pour traiter les ordures, soit la collecte à trois voies, plus traditionnelle, qui implique plus d'implication de la part des citoyens ainsi qu'une collecte additionnelle.

Si le centre de tri granulométrique des ordures est la solution retenue, la MRC prévoit y effectuer le transbordement des matières recyclables et des matériaux de CRD, etsouhaite bonifier le recyclage et la récupération de certaines matières, ce qui en ferait un centre de traitement intégré multimatière (CTIMM). Ainsi, la MRC analysera la possibilité de détourner de l'enfouissement certaines matières ayant un potentiel de valorisation énergétique (mesure 2.9 du plan d'action, prévue en 2019), en les acheminant vers des cimenteries, par exemple. De plus, la MRC prévoit effectuer le pré-tri des ordures à l'arrivée au CTIMM afin d'extraire le plus de CRD et d'encombrants possible et de les recycler, puisqu'il a été constaté lors des précédentes études qu'une quantité importante de ces résidus étaient malheureusement acheminés à l'enfouissement. La MRC souhaite inclure un aimant permettant de récupérer les matériaux ferreux à la chaîne de tri du CTIMM (mesures 3.7 du plan d'action). Finalement, une balance permettrait de peser ces résidus avant de les envoyer à la valorisation. Somme toute, la MRC espère que le tri granulométrique des ordures permette non seulement de récupérer les matières organiques sans l'ajout d'une collecte additionnelle, mais également d'augmenter le taux de recyclage d'autres matières présentement acheminées aux ordures.

La quantité de matière organique (excluant les boues) produite annuellement sur le territoire de la MRC frôle les 40 %. Ce nombre, qui représente plus de 1 800 tonnes, inclut la production résidentielle ainsi que celle des ICI, les résidus de table ainsi que les résidus verts. Avec un objectif de 70 % de récupération des matières organiques, la MRC de La Haute-Côte-Nord détournerait du site d'enfouissement plus de 1 245 tonnes de matières.

La gestion des matières organiques des citoyens et ICI, que ce soit par tri granulométrique ou par une troisième voie, représenterait une économie annuelle d'environ 163 586 \$. Voici maintenant une prévision budgétaire des coûts d'investissement pour l'implantation d'un système de gestion des matières organiques par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Coûts du procédé

Les coûts associés à un procédé sont de deux types, soit l'investissement en capital et les frais d'exploitation. L'investissement en capital englobe les opérations qui ne sont réalisées qu'une seule fois, comme l'acquisition et l'installation des équipements ainsi que les infrastructures des bâtiments du procédé. Les frais d'exploitation sont reliés aux coûts récurrents et englobent le coût des matières

premières, de la main-d'œuvre, de l'énergie, de la gestion et disposition des sous-produits du TMB ainsi que des frais connexes d'opération comme l'entretien et la réparation des équipements, les contrôles de qualité du compost, etc. Tous ces coûts rassemblés permettent de déterminer le coût de production en dollars canadiens par tonne métrique d'ordures ménagères traitées. La méthode utilisée par le CRIQ donne une précision d'environ $\pm 25\%$. À certains endroits dans le présent rapport, les coûts reliés à certaines activités n'ont pas été considérés, mais conservés dans le texte à titre indicatif (valeur à zéro).

D'ailleurs, pour évaluer le coût de traitement en \$/t d'ordures ménagères, plusieurs données de conception sont requises. En ce sens, les bilans de matière et d'énergie ont été utilisés pour dimensionner tous les équipements du procédé. Par la suite, les coûts d'acquisition des équipements, les puissances électriques et les charges en opération des moteurs ont été déterminés. Toutes ces informations de conception sont consignées aux annexes E (Bilan de matière détaillé), F (Dimensionnement des équipements, des bâtiments et coûts des immobilisations) et G (Consommation énergétique (électricité et diesel)).

Investissement en capital et amortissement

Les coûts d'investissement en capital se subdivisent en deux parties, soit les coûts directs et indirects. Les coûts directs représentent les coûts d'acquisition des équipements, de la tuyauterie, de l'instrumentation et contrôle, des services (eau, air comprimé, égout, etc.), du bâtiment et de l'aménagement du site.

Le sommaire des coûts d'acquisition des équipements par module est présenté au tableau 6.3.

Modules	Coûts (kg)	Répartition (%)
1) Réception, entreposage des ordures ménagères et gestion des encombrants	166	21
2) Ouverture des sacs et tamisage des ordures ménagères	260	33
3) Compostage de la fraction fine	305	39
4) Séchage biologique de la fraction intermédiaire	5	1
5) Gestion des sous-produits du TMB	42	6
TOTAL :	778	100

Le coût d'acquisition des principaux équipements est bien distribué :

- Pelle mécanique : 17 %
- Trommel : 19 %
- Tapis sélectionneur pour l'enlèvement du verre et autres corps pouvant rebondir (batterie) de la fraction fine : 13 %
- Électro-aimants pour la récupération des métaux ferreux : 15 %
- Tapis à rebond pour l'affinage du compost : 10 %

TOTAL : 75 %

Le tableau 6.4 présente, quant à lui, le sommaire des coûts d'acquisition des bâtiments. Il appert que les opérations de compostage et de séchage biologiques nécessitent 73 % de l'espace total du bâtiment. De plus, le coût d'acquisition des bâtiments représentent le double de celui des équipements.

Tableau 6.4 : Sommaire des coûts d'acquisition des bâtiments

Modules	Coûts (kg)	Répartition (%)
1) Réception, entreposage des ordures ménagères et gestion des encombrants	70	4
2) Ouverture des sacs et tamisage des ordures ménagères	360	23
3) Compostage de la fraction fine	557	36
4) Séchage biologique de la fraction intermédiaire	578	37
5) Gestion des sous-produits du TMB	0	0
TOTAL :	1 565	100

Pour les autres coûts directs, la méthode d'évaluation consiste à utiliser des pourcentages reliés aux coûts des équipements et des bâtiments. Ainsi, les pourcentages utilisés pour l'évaluation des coûts directs et sélectionnés en tenant compte du type de procédé envisagé sont les suivants:

Groupe équipement

- Tuyauterie : 2 % du coût des équipements;
- Isolation : 0 % du coût des équipements;
- Instrumentation et contrôle : 6 % du coût des équipements;
- Installations électriques : 10 % du coût des équipements.

Groupe bâtiment

- Services (eau, air comprimé, égout, etc.) : 10 % du coût des équipements;
- Aménagement du site : 0 % du coût des bâtiments;
- Terrain : 0 % du coût des équipements.

Il est à noter que les coûts de la pelle mécanique et des accessoires (godets, etc.) ont été retirés du regroupement des équipements et sont plutôt considérés comme un bâtiment, car leur durée de vie se compare plus à un bâtiment qu'à un équipement standard pour évaluer ces autres coûts directs. Ces équipements (les pelles mécaniques) n'ont pas besoin de tuyauterie, d'instrumentation et contrôle ou d'installation électrique.

Les coûts indirects représentent, quant à eux, les coûts d'installation des équipements, de l'ingénierie de l'usine et des bâtiments. Ces coûts comprennent la conception, l'ingénierie, les achats, la comptabilité, les déplacements, la surveillance des travaux et les dépenses du siège social, y compris les frais généraux. La méthode d'évaluation des coûts indirects est la même que pour les coûts directs.

Groupe équipement

- Ingénierie de l'usine : 15 % du coût des équipements;
- Installation des équipements : 30 % du coût des équipements.

Groupe bâtiment

- Génie civil des bâtiments : 20 % du coût des bâtiments;

Le tableau 6.5 présente le sommaire des coûts directs et indirects représentant le coût d'investissement en capital. Il est à noter que les coûts de la pelle mécanique et des accessoires (godets, etc.) ont été retirés des équipements, puis ajoutés aux bâtiments pour les calculs d'amortissement de l'investissement en capital.

Tableau 6.5 : Sommaire des coûts directs et indirects		
DESCRIPTION	COÛTS (K\$)	RÉPARTITION (%)
GROUPE ÉQUIPEMENT		
• Équipements (pelle mécanique et godet enlevés)	553	16,17
• Tuyauteries	11	0
• Isolation	0	0
• Instrumentations et contrôles	32	0,94
• Installations électriques	55	1,61
• Ingénierie du procédé	83	2,43
• Installation des équipements	166	4,85
Sous total :	900	26,32
GROUPE BÂTIMENT		
• Bâtiments	1 566	45,79
• Pelle mécanique et godets	225	6,58
• Services	55	1,61
• Aménagement du site	0	0
• Terrain	0	0
• Route d'accès	100	2,92
• Frais de branchement	200	5,85
• Installation sanitaire	50	1,46
• Génie civil des bâtiments	324	9,47
Sous total :	2 520	73,68
GRAND TOTAL :	3 420	100

Il est constaté que le coût des bâtiments est le plus important du procédé avec 51 %, suivi par le coût des équipements à 18 %. La sommation des coûts directs et indirects totalise un montant de 3,1 M\$ et permet de calculer le coût annuel de l'investissement en capital ainsi que les intérêts s'y rattachant. Pour ces calculs, le taux d'intérêt a été fixé à 5 % et la période d'emprunt à quinze ans pour les équipements de l'usine et à vingt-cinq ans pour les bâtiments. Le résultat de ces calculs est présenté au tableau 6.6.

Tableau 6.6 : Amortissement sur l'investissement en capital (capital et intérêts)				
Description	Emprunts (k\$)	Taux d'intérêt (%)	Amortissements (périodes)	Coûts (k\$/an)
Groupe équipement	900	5 %	15 ans	86
Groupe bâtiment	2 520		25 ans	177
TOTAL :	3,42 M\$			263

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation doivent être ajoutés au coût de l'investissement en capital et des intérêts. Ces frais comprennent le coût des matières premières, de la main-d'œuvre, de l'énergie, de la gestion et disposition des résidus et des autres frais connexes rattachés à l'opération.

– Matières premières

Il n'y a pas de matières premières pour l'opération du TMB. Dans la présente étude, aucun coût ni revenu n'ont été considérés. Le compostage et le séchage biologiques ne requièrent pas d'ajout

d'intrants carbonés, car les caractéristiques des fractions fines et intermédiaires sont très près des paramètres optimaux de compostage (TEE, porosité, MVA, rapport C/N, etc.).

– Énergie

Les coûts en énergie présentés au tableau 6.7 sont ceux reliés au fonctionnement des différents moteurs électriques (convoyeurs, pompes, etc.) ainsi que du diesel requis pour l'opération de la pelle mécanique. Le coût total en électricité du procédé a été déterminé à partir des puissances, des facteurs de charge et des consommations pour chaque moteur. Il est à noter que le tarif M d'électricité d'Hydro-Québec de 2015 a été utilisé pour les calculs. La quantité de diesel a, quant à elle, été évaluée en considérant le nombre d'heures d'opération et la consommation de l'équipement. Les données détaillées de consommation se retrouvent à l'annexe G. D'ailleurs, 84 % de l'électricité est utilisée par le système de chauffage (39 %) et pour l'opération des ventilateurs pour le compostage (45 %).

Tableau 6.7 : Coûts en énergie électrique et en gaz naturel	
Description	Coûts (k\$/an)
Électricité	12
Diésel	22
TOTAL :	34

– Main-d'œuvre

Le traitement TMB se fait 8 heures par jour et 250 jours par année. En ce sens, pour assurer le bon fonctionnement du procédé, le CRIQ pose comme hypothèse que 1,5 opérateur est suffisant. Les tâches consistent à s'occuper de l'approvisionnement des matières premières et à faire le suivi et l'entretien du procédé. De plus, il est posé comme hypothèse que la MRC de La Haute-Côte-Nord possède les ressources nécessaires à la supervision et à l'administration pour supporter le responsable de l'opération. Le tarif horaire utilisé incluant les avantages sociaux pour l'opérateur est de 25 \$/h, pour un coût annuel de 78 000 \$.

– Gestion et disposition des résidus

Les coûts de gestion du lixiviat ont été considérés comme nuls, puisqu'il sera remis sur les matières compostables. Le coût de disposition des composts affinés à un montant de 10 \$/tonne pour sa gestion comme amendement organique sur des terres, a été considéré mais en dehors des coûts d'opération du TMB.

– Autres frais connexes

Des frais connexes présentés au tableau 6.8 s'ajoutent aux frais d'exploitation, comme l'entretien, la réparation et les fournitures pour les équipements et les bâtiments, les frais généraux de l'usine (achat, livraison, etc.), les frais administratifs (ensemble des frais reliés à l'administration de l'usine), les primes d'assurances, les taxes foncières, les frais de représentation associés aux ventes et les frais de recherche et développement. Comme la MRC de La Haute-Côte-Nord possède déjà des ressources humaines administratives et l'espace de terrain pour la construction du procédé de TMB, certains frais connexes ont été considérés à zéro.

Bilan des coûts de production

En rassemblant tous les coûts, on obtient au tableau 6.9 le bilan des coûts annuels, desquels on peut calculer le coût de traitement des ordures ménagères à 87,92 \$/t. On remarque que l'investissement en capital représente la plus grande portion du coût total annuel et plus particulièrement les bâtiments.

Description	Coûts (k\$/an)
Entretien et réparation des équipements (5 % du coût d'achat des équipements) :	28
Entretien et réparation des bâtiments (1,15 % du coût des bâtiments) :	18
Fournitures pour l'entretien et les réparations (15 % de l'entretien et réparation) :	7
Frais généraux d'usine (0 % de la main-d'œuvre totale) :	0
Frais administratifs (0 % de la main-d'œuvre de production) :	0
Prime d'assurances :	0
Taxes foncières :	0
Frais de représentation (0 % des ventes) :	0
Frais de recherche et développement (0 % des ventes) :	0
TOTAL :	53

Description	Coûts (k\$)	Répartition	
		(% total)	(% sous-total)
Investissement en capital et intérêt (service de la dette) :			
• Équipements	86	21	36
• Bâtiments	152	38	64
Sous total :	238	59	100
Frais d'exploitation :			
• Main-d'œuvre	78	19	48
• Énergie	34	9	20
• Frais connexes	52	13	32
Sous total :	164	41	100
TOTAL :	402		
Coût de traitement des ordures ménagères par TMB (\$/tm)	87,92¹		

¹ Les coûts de gestion des sous-produits générés par le procédé ne sont pas considérés dans le coût de production.

Échéancier et options

Suite à la lecture de l'étude du CRIQ sur l'implantation d'un CTIMM, la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté la firme *Méliore* (2572, boulevard Daniel-Johnson, Laval) afin d'analyser économiquement l'option d'une collecte à trois voies pour la gestion des matières organiques. Cette étude permettra une réflexion comparative de deux scénarios applicables au territoire avec chacun leurs forces et leurs faiblesses. Pour le moment, aucun budget ou données ne sont disponibles pour l'implantation d'une collecte à trois voies. Voici l'échéancier s'appliquant aux deux scénarios.

Année	Mesure
2017	Fin des études et demande de financement
2018	Plan d'ingénierie
2020	Construction des infrastructures et/ou implantation des bacs de matières organiques

Table des matières

Chapitre 7 – Suivi et surveillance de la mise en œuvre

7.	SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE.....	7-1
7.1	SUIVI EFFECTUÉ ET MESURES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU PRÉCÉDENT PGMR	7-1
7.2	SUIVI ET SURVEILLANCE PRÉVUS POUR LE PRÉSENT PGMR.....	7-1
7.2.1	Création d'un comité de suivi et d'un comité consultatif	7-1
7.2.2	Création d'un comité consultatif.....	7-1
7.2.3	Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR.....	7-2
7.2.4	Autres mesures de suivi	7-2

7. SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

Selon l'article 53.9.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application dont, entre autres, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan.

7.1 Suivi effectué et mesures mises en place dans le cadre du précédent PGMR

La MRC a progressivement mis en place des outils de suivi, comme l'implantation d'une balance à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer (2012), la compilation systématique de tous les chargements apportés aux écocentres satellites (2012) ainsi que l'inventaire de tous les bacs et conteneurs appartenant aux usagers du secteur ICI (en 2015).

D'autre part, la MRC effectue annuellement, depuis 2006, le bilan des quantités générées, valorisées et éliminées sur son territoire ainsi qu'un suivi des activités réalisées en lien avec la mise en œuvre du PGMR. Ces bilans sont présentés au Conseil et sont rendus publics en version allégée et visuelle, notamment dans un hebdomadaire régional.

Aussi, depuis 2013, le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR est transmis au ministre au plus tard le 30 juin de chaque année, et ce, conformément aux exigences gouvernementales. Il est à noter qu'à compter de 2017, une pénalité sera imposée et déduite du versement sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, si le rapport est transmis après le 30 juin de chaque année.

7.2 Suivi et surveillance prévus pour le présent PGMR

7.2.1 Création d'un comité de suivi et d'un comité consultatif

Un comité, composé de trois élus provenant du Conseil de la MRC, a été formé le 15 septembre 2015 afin d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Auparavant, le Conseil en entier était responsable de ce suivi. Cependant, ce dossier prenant de l'ampleur d'année en année et demandant beaucoup plus de temps qu'initialement envisagé, les élus ont donc choisi de nommer trois de leurs représentants qui feront un compte rendu au Conseil lors des séances mensuelles. Le comité, épaulé par les employés du Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC, sera responsable de s'assurer du bon déroulement de la mise en œuvre du PGMR, de déceler tout problème de mise en œuvre ou de fonctionnement et de proposer des méthodes de travail alternatives, le cas échéant.

7.2.2 Création d'un comité consultatif

La Commission chargée de la consultation publique du PGMR sera nommée à l'automne 2015 et sera composée d'au plus 10 membres désignés par le Conseil de la MRC, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement, comme prévu à la LQE (art. 53.13 al. 1). Ces représentants seront par la suite consultés lors de changements majeurs proposés au PGMR ou pour obtenir une expertise externe, sur demande du comité restreint; ils deviendront ainsi le comité consultatif du suivi du PGMR.

7.2.3 Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR

En plus du suivi mensuel assuré par le comité restreint et du suivi occasionnel assuré par le comité consultatif, la MRC déposera annuellement un rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR, qui sera transmis au ministre et accessible au public. La MRC veillera également à diffuser dans l'hebdomadaire régional, un résumé de tous les renseignements pertinents présentés dans le rapport. Ainsi, tant les élus que la population pourront vérifier périodiquement l'évolution des activités de gestion des matières résiduelles et connaître les résultats obtenus qui seront comparés aux objectifs régionaux et provinciaux ultimement visés.

7.2.4 Autres mesures de suivi

La MRC compte poursuivre l'utilisation d'une balance à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, en plus de celle qui sera implantée au centre de traitement intégrémultimatière, comme discuté à la section 6.3 Ainsi, approximativement 75 % des matières générées en Haute-Côte-Nord seront pesées et celles qui ne pourront l'être seront évaluées au volume.

De plus, l'inventaire des bacs et conteneurs utilisés par les usagers sera maintenu à jour annuellement.

Finalement, toutes les activités de compilation et d'analyse de données seront poursuivies afin d'assurer le meilleur suivi possible de toutes les filières des matières résiduelles, avec les moyens disponibles pour la MRC.